



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

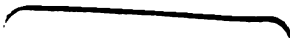
940.4  
C 285

STANFORD  
LIBRARIES

LE PAPE CLÉMENT VI ET LES AFFAIRES D'ORIENT

(1342-1352)

STANFORD  
LIBRARIES



# LE PAPE CLÉMENT VI

ET

## LES AFFAIRES D'ORIENT

(1342-1352)

---

ET  
LIBRAIRIE  
THÈSE

PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

PAR

**Jules GAY**

Ancien Élève de l'École Normale Supérieure  
Ancien Membre de l'École Française de Rome  
Agrégé d'Histoire et de Géographie

---

PARIS

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LIBRAIRIE ET D'ÉDITION

(LIBRAIRIE GEORGES BELLAIS)

17, RUE CUJAS, V<sup>e</sup> ARR<sup>e</sup>

—  
1904



Y9A 881 0007037

**315861**

**A MONSEIGNEUR DUCHESNE**  
**DE L'INSTITUT**  
**Directeur de l'École Française de Rome**





## INTRODUCTION

**LES AFFAIRES D'ORIENT DANS LES LETTRES DES PAPES D'AVIGNON :  
LE REGISTRE « DE NEGOCIIS TARTARORUM ET ALIORUM INFIDELIUM. »**

Les affaires d'Orient tiennent une place importante dans les lettres des papes d'Avignon. Clément V et ses successeurs sont en relations fréquentes non-seulement avec les Latins de Morée et de l'Archipel, les colonies vénitiennes ou génoises, les deux royaumes de Chypre et de Petite-Arménie, qui, entre l'Asie Mineure turque et la Syrie égyptienne, ont recueilli l'héritage du royaume de Jérusalem, — mais aussi avec les Grecs de Byzance, avec les souverains mongols, qui, dès le XIII<sup>e</sup> siècle, avaient apparu à la chrétienté comme des alliés possibles contre les maîtres musulmans de la Palestine et de la Syrie. Ce monde tartare, par où des marchands et des moines ont trouvé des voies nouvelles vers l'Extrême-Orient, semble ouvrir un champ nouveau à l'activité politique et religieuse du Saint-Siège : longtemps l'Église romaine s'est crue à la veille d'obtenir en ces lointains parages d'éclatantes conversions, dont le résultat aurait pu, croyait-on, bouleverser l'Orient, et donner à la chrétienté, tant de fois vaincue, une revanche inespérée. Sur les navires marchands de Venise, de Gênes, des Provençaux et des Catalans, qui sans cesse

sillonnent la Méditerranée, à travers les pirates, Turcs ou chrétiens, ambassadeurs et missionnaires vont et viennent, entre Avignon et Rhodes, Chypre, Négrepont, Byzance ou Caffa. Le rêve de la croisade hante toujours les plus aventureux des seigneurs d'Occident, et les plus fervents des moines, Prêcheurs ou Mineurs. Contre l'audace croissante des émirs turcs d'Asie Mineure, les Latins de Chypre et d'Arménie, ceux de l'Archipel et de la Morée réclament du secours ; les Byzantins redoutent et provoquent tour à tour l'intervention des Latins d'Occident. Les projets d'expéditions nouvelles contre les Turcs se mêlent aux tentatives d'union avec les Grecs, et occupent maintes fois l'attention du Saint-Siège.

De cette importance des affaires orientales à la Cour d'Avignon il est resté un curieux témoignage : c'est le *Registre* qui a été copié peu de temps après le retour du pape à Rome, probablement sous le pontificat d'Urbain V (1), et qui, dans la série actuelle des registres du Vatican, porte le n° 62. Il est intitulé : « *Littere Clementis V, Joannis XXII, Benedicti XII et Clementis VI de negotiis Tartarorum et aliorum infidelium, item fides Armenorum.* » Ce *Registre*, souvent cité dans les *Annales ecclésiastiques* de Raynaldi, n'est autre chose qu'un choix de lettres, prises parmi les secrètes et les curiales des quatre papes mentionnés, et relatives aux affaires orientales ou plus exactement aux affaires des pays d'outre-mer « *partium ultramarinarum* » (2). Le titre cité ne donne de ce recueil qu'une idée fort inexacte : car les « affaires des Tartares » n'occupent en fait dans les lettres transcrites

(1) Denifle. *Archiv für Lit. und Kirchen-Gesch.*, t. II, p. 44.

(2) Ce sont les mots employés dans la liste des *rubriques* qui se trouvent en tête du *Registre*.

qu'une place fort modeste. D'autre part, ce Registre est loin de contenir toutes les lettres relatives à l'Orient <sup>(1)</sup>, qu'on peut trouver dans les Registres de secrètes et de curiales, depuis l'avènement de Clément V jusqu'à la mort de Clément VI (1305-1352). Pour connaître la politique orientale des papes d'Avignon, c'est toujours aux secrètes et aux curiales qu'il faut revenir : le Registre 62 ne peut donner à cet égard que des indications fort incomplètes.

Une table des matières nous montrera d'une manière plus précise comment ce recueil a été fait.

Les lettres de Clément V n'occupent que les fol.	1 à	4
celles de Jean XXII	»	»
celles de Benoît XII	»	»
celles de Clément VI	»	»
		5 à 29
		29 à 35
		40 à 100

Vient ensuite un groupe de documents, intitulé « fides Armenorum » C'est le résultat de l'enquête faite au temps de Benoît XII sur les opinions hétérodoxes, attribuées aux Arméniens, et la liste des 117 articles, sur lesquels on doit les interroger (fol. 100 à 126). Enfin le copiste inconnu a transcrit à la fin du Registre plusieurs documents du XIII<sup>e</sup> siècle, relatifs aux tentatives d'union avec les Grecs : ces documents, lettres des papes, et réponses des empereurs byzantins, sont bien connus par ailleurs et ont été déjà publiés <sup>(2)</sup>.

La table des *rubriques*, qui se trouve en tête du registre 62, nous montre que le copiste avait extrait ces documents, non

(1) Comme l'ont dit, par erreur, MM. Dorez et de la Roncière, *Lettres inédites de Marino Sanudo* (*Bibl. Éc. des Ch.* 1896, p. 28).

(2) Cf. Theiner et Miklosich, *Monumenta spectantia ad unionem ecclesiarum*.

des registres, mais d'un « certain coffre », contenant plusieurs lettres des empereurs byzantins ou autres souverains étrangers, adressées au Saint-Siège. Voici en quels termes le copiste pontifical parle de ce « coffre », dont il semble bien que les richesses n'aient été que fort incomplètement conservées (1).

« Sunt etiam in isto libro quédam littere scripte et recepte de archyvo ecclesie Romane de quodam coffro (addition, d'une encre différente : *tangentes partes ultramarinas*). Et est sciendum quod in registris Clementis V, Johannis XXII, Benedicti XII, Clementis VI, nulla littera prefatis summis pontificibus missa per infideles scismaticos, Sarracenos, Tartaros, registrata invenitur. Ideo supradicte littere de dicto coffro hic sunt posite. Est etiam sciendum quod in dicto coffro sunt alie multe littere tam auro quam incausto scripte que non possunt hic aliqua via explicari sermone quia non sunt interpretes seu explicatores nec scriptores qui scirent contrafacere ».

Pour en revenir à la partie essentielle du recueil, on a vu que les lettres de Clément VI y sont les plus nombreuses : cependant, même pour ce pontificat, la collection est fort incomplète ; si elle comprend presque toutes les lettres, relatives aux affaires orientales, *dans les quatre premières années*, il en manque un grand nombre pour les années suivantes.

Dans l'histoire des rapports du Saint-Siège avec l'Orient.

(1) Les boîtes de documents divers, connues aux archives du Vatican sous le nom de *Miscellanea Instrumentorum*, ne contiennent guère que des pièces relatives à l'administration des États Pontificaux. J'ai trouvé cependant, dans l'une de ces boîtes (pièces de 1343-1344), la minute, en fort mauvais état, d'une lettre de Clément VI à l'empereur Jean Paléologue, — lettre qui, d'ailleurs, est dans les Registres de secrètes.

il est certain que le pontificat de Clément VI (1342-1352) a une importance particulière. Les projets de croisade conçus au temps de Jean XXII, d'accord avec le roi de France, commencent à prendre corps et à se réaliser, avec des moyens, il est vrai, fort modestes. A défaut des rois de l'Europe occidentale, absorbés par une grande guerre, plusieurs seigneurs de moindre importance se décident à prendre la route de l'Orient ; et l'expédition de l'un d'entre eux, le dernier dauphin de Viennois, est étroitement liée au traité, qui a pour conséquence la réunion du Dauphiné au royaume de France. Le Saint-Siège, plus que jamais impuissant à faire triompher sa politique en Occident, semble attiré davantage vers ce lointain Orient, où, peut-être, dans la complication des luttes commerciales et religieuses, les circonstances sont plus favorables à l'intervention pontificale, où les fidèles de l'Église romaine ont des intérêts de premier ordre, où les bouleversements politiques semblent changer à chaque instant la distribution des forces. En même temps que les progrès de la piraterie turque provoquent les plaintes plus violentes des Latins de l'Archipel, de Rhodes ou de Chypre, la guerre civile, qui déchire l'Empire byzantin, donne aux Génois et aux Vénitiens de nouveaux prétextes d'intervention. Au milieu de cette confusion, il semble qu'il y ait place pour une action du Saint-Siège, plus continue et plus efficace.

Le pape limousin — ami et conseiller du roi Philippe VI — qui se distingue, entre tous ceux du xiv<sup>e</sup> siècle, par ses goûts fastueux, attire volontiers, à la cour d'Avignon, ces ambassades exotiques, venues de Byzance ou d'Asie-Mineure. C'est l'époque où le moine calabrais Barlaam, après de

mémorables disputes avec les docteurs grecs de Thessalonique et de Constantinople, vient se réfugier à la cour pontificale, et enseigne à Pétrarque les premiers éléments du grec (1), — où l'ambassadeur byzantin Sigeros procure au même Pétrarque des manuscrits d'Homère. D'ailleurs les affaires orientales ont mis Clément VI en relations avec quelques-uns des personnages les plus intéressants du siècle : à Venise, c'est le doge André Dandolo, historien et homme d'État ; à Byzance, c'est l'empereur Jean Cantacuzène, qui a écrit lui-même l'histoire de son temps, et dont les mémoires sont l'une des œuvres les plus importantes de la littérature byzantine.

Le rôle de Clément VI dans les essais de croisade du xiv<sup>e</sup> siècle, et dans la formation de la ligue navale, qui aboutit à la prise de Smyrne, est déjà connu par des travaux antérieurs (2) : mais il est possible de compléter ces études par des détails plus précis, empruntés surtout aux Registres du Vatican. Ce qui est beaucoup moins connu, ce sont les rapports du pape avec les empereurs de Byzance, Jean Paléologue et Jean Cantacuzène : les renseignements, que nous donnent à ce sujet certaines lettres de Clément VI, doivent être éclairés par quelques pages fort curieuses des mémoires de Cantacuzène. Ainsi les sources principales de cette étude seront ; 1<sup>o</sup> les lettres — secrètes et curiales — de Clément VI. — 2<sup>o</sup> les textes des historiens byzantins contemporains (Cantacuzène et Nicéphore Gregoras). — 3<sup>o</sup> les

(1) Pétrarque. *Lett. fam.* XVIII, 2. *Lett. sen.* XI, 9 (éd. Fracassetti).

(2) De la Ville Le Roulx. *La France en Orient au xiv<sup>e</sup> siècle.* — Jorga, *Philippe de Mézières et la croisade au xiv<sup>e</sup> siècle.*

chroniques italiennes et les documents des archives vénitiennes ou gènoises, récemment publiés par les Sociétés historiques de Venise et de Gênes (1).

(1) Mon collègue à l'École de Rome, M. Déprez, a bien voulu me communiquer les copies, qu'il avait préparées pour l'édition des Registres de Clément VI. Sa complaisance m'a permis d'achever, dans le temps très court dont je disposais, le dépouillement commencé aux archives du Vatican. Je tiens à lui exprimer ici tous mes remerciements. — Je remercie également M. De la Ville Le Roux, qui a eu l'obligeance de mettre à ma disposition plusieurs documents, extraits des Archives de Malte.

---





## CHAPITRE PREMIER

### LA COUR D'AVIGNON ET LES AFFAIRES ORIENTALES A L'AVÈNEMENT DE CLÉMENT VI (1342).

Clément VI succède au pape Benoît XII en mai 1342. Il importe de rappeler quel est à ce moment l'état de l'Orient, et dans quelle mesure les affaires orientales occupent le Saint-Siège. A Byzance, l'empereur Andronic Paléologue vient de mourir (juin 1341) : son fils et son héritier, Jean Paléologue, un enfant de neuf ans, est placé sous la tutelle de sa mère, la régente Anne de Savoie. Mais une lutte violente s'engage entre deux partis : d'un côté la régente et le patriarche, de l'autre, le premier ministre ou « grand domestique » Jean Cantacuzène : celui-ci se décide bientôt à usurper le pouvoir, et se laisse proclamer basileus en octobre 1341 : c'est le commencement d'une guerre civile, qui va durer jusqu'en 1347.

Le règne d'Andronic, qui s'était ouvert, comme celui de son fils, par une guerre civile, n'avait pas cependant mal servi les intérêts de Byzance : la puissance du basileus continuait à se relever, surtout aux dépens des Latins ; il semblait que les débris de l'empire latin dans la péninsule des Balkans, passant à de nouveaux maîtres, allaient rentrer peu à peu dans l'unité du vieil empire, restauré par Michel Paléologue. Une

partie de la Thessalie se soumettait au basileus, pendant que les Catalans de la Grande Compagnie restaient campés en Béotie et en Attique. Au sud-ouest, la lutte engagée entre les Angevins et les Paléologues se terminait au profit de ceux-ci, et le despotat d'Épire, malgré la dernière tentative de Catherine de Valois, veuve de Philippe de Tarente, pour le retenir sous sa suzeraineté, reconnaissait la suprématie byzantine (1).

Au sud du golfe de Corinthe, l'autorité des baillis latins, qui gouvernaient encore la principauté d'Achaïe pour le compte de Catherine de Valois et de son fils, Robert de Tarente, s'affaiblissait peu à peu, tandis que le stratège byzantin de Misthra ralliait autour de lui un nombre plus considérable de partisans (2). Ainsi la puissance angevine avait cessé d'être un péril pour les intérêts byzantins en Grèce ; d'ailleurs le chef de la dynastie, le roi de Naples, en excellentes relations avec Andronic (3), était beaucoup plus occupé de maintenir son influence en Italie et de reprendre la Sicile aux Aragonais que de servir la politique de ses cousins de Tarente, sur les côtes de l'Adriatique et de la mer Ionienne.

D'autre part, le basileus, aidé par son premier ministre Cantacuzène, avait tenté, par un vigoureux effort, de reconstituer la marine byzantine, qui se trouvait alors dans un état de faiblesse déplorable, et de rétablir son autorité sur les côtes d'Asie Mineure, où les feudataires d'origine génoise s'accoutumaient à la plus large indépendance. Dans l'île de Chio,

(1) Cantac. : II, 34, p. 504 ; II, 37, p. 528-31. Nicéph. Grég., XI, 6, p. 545-53. Cf. Parisot, *Cantacuzène homme d'État et historien*, p. 140.

(2) Hopf, *Griechenland* (dans l'Encyclopédie d'Ersch et Gruber, LXXXV), p. 403-407, 442. Schlumberger, *Les principautés franques du Levant*, p. 76 et suiv.

(3) Raynaldi, *Annales Eccl.*, 1337, n° xxxi. Sur la politique générale du roi Robert. Cf. Cipolla, *Storia delle signorie italiane dal 1313 al 1530*, p. 80.

gouvernée depuis la fin du xiii<sup>e</sup> siècle par la famille des Zaccaria, la domination directe de Byzance venait d'être restaurée (1329) (1). Plus récemment encore, après une courte guerre, le basileus avait repris à d'autres Génois Phocée sur le continent, et Mitylène dans l'île de Lesbos (2). De nouveau toutes les grandes îles du nord de l'archipel, Thasos, Lemnos, Lesbos et Chio, pouvaient servir de points d'appui à la flotte byzantine et lui permettre de n'être plus à la merci des Génois ; mais ces heureux résultats allaient être singulièrement compromis par quelques années de guerre civile.

Sur cette côte d'Asie, les Byzantins trouvaient d'autres rivaux : les émirs turcomans qui, depuis la fin de l'Empire seldjoukide, s'étaient partagé l'Asie Mineure. Mais depuis que les Grecs étaient accoutumés au voisinage des Turcs, ils cherchaient presque aussi souvent à s'en faire des alliés qu'à les combattre. Au reste tous ces émirs, indépendants les uns des autres, étaient loin d'être d'accord, et leurs divisions dissimulaient aux Byzantins la gravité du péril turc. Aux environs de 1330, c'était l'émir de Phrygie ou de Kermian, établi à Kutayeh, qui paraissait avoir l'armée la plus nombreuse et la plus redoutée (3). Quant aux Ottomans, s'ils étaient devenus, par l'occupation de Brousse et de Nicomédie, les voisins immédiats de Byzance, leur domaine ne comprenait encore, au nord-ouest de l'Anatolie, qu'une région assez restreinte, et rien ne laissait prévoir que leur chef, Orkhan, et ses successeurs, allaient évincer peu à peu tous les émirs seldjoukides. Vers la fin du règne d'Andronic, ceux qui occu-

(1) Cantac., II, 10, p. 370 et s. Nicéph. Greg., IX, 9, p. 438.

(2) Cantac., II, 29, p. 477. Nicéph. Greg., XI, 1, p. 529.

(3) Schehab-Eddin (*Notices et extraits des mss.*, t. XIII, p. 355).

paient le plus l'attention des Byzantins comme des Latins de l'Archipel, c'étaient les émirs de la côte occidentale : l'émir de Karasi (Mysie), maître de Pergame, celui de Saroukhan, maître de Magnésie ; enfin et surtout les émirs d'Aidin, (Ionie), fils de Mohammed, Omour-Beg, et Khidr-Beg établis, le premier à Smyrne et le second à Ephèse (1).

A plusieurs reprises déjà, les bandes turques, enrôlées par les Byzantins eux-mêmes ou par les Catalans, avaient passé en Europe. Ces turbulents alliés ne restaient pas longtemps au service de ceux qui les avaient imprudemment appelés. Ils se jetaient dans les plaines de Thrace et de Macédoine, et ne rentraient chez eux qu'après avoir ramassé un énorme butin. De 1330 à 1335, les agressions des Turcs se multiplient, leurs vaisseaux apparaissent, à maintes reprises, sur les côtes de Chersonèse, près du Mont Athos, et sur le littoral thessalien (2). Ils menacent à la fois les possessions byzantines du Nord de l'Archipel, et les possessions des Latins, dans la partie méridionale ; ils attaquent Négrepont et la Crète, colonies vénitiennes, et les Iles du groupe des Cyclades, dont le duc est nominalement vassal de Venise. L'émir Omour-beg fait de Smyrne un grand port militaire, d'où partent une foule de vaisseaux, sillonnant l'Archipel en tous sens (3). Tandis que se développe ainsi la puissance maritime des Turcs, en Ionie et en Lydie, leurs voisins de la côte méridio-

(1) Heyd, *Comm. du Levant*, t. I, p. 536. De Hammer, *Hist. de l'Empire Ottoman*, t. I, 55.

(2) De Hammer, *l. c.* I, 171. Heyd, *l. c.* I, 487. Nicéph. Grég., XI, I, p. 533-25. Ducange, *Hist. de l'Empire de Constantinople* (éd. Buchon, II, 222).

(3) Ducas. c. 7, p. 29. Philippe de Mézières, *Epistre consolatoire* (dans Froissart, éd. Kervyn de Lettenhove, t. XVI, p. 509). Les émirs d'Aidin, et leurs voisins de Saroukhan et de Mentesché ont frappé des monnaies à légendes latines, imitées des « *gigliuti* » napolitains. (Cf. Schlumberger, *Numismatique de l'Orient latin*, p. 480 et suiv.).

nale, ceux de Carie, de Lycie et de Pamphlie trouvent devant eux des adversaires plus belliqueux, semble-t-il, que les Grecs et les Vénitiens des îles, plus capables, en tout cas, par leur forte organisation militaire, d'opposer aux Turcs une sérieuse résistance : les Hospitaliers, établis à Rhodes depuis 1310, maîtres de Cos et de Nisyros faisaient peser sur leurs sujets grecs un joug assez dur ; mais ceux-ci, tout en regrettant leur indépendance, reconnaissaient qu'ils étaient fort bien protégés contre les adversaires du dehors (1). Le royaume latin de Chypre était alors dans tout l'éclat de sa prospérité. Comme les navires de toute la chrétienté latine se réunissaient à Famagouste et dans les ports voisins, les marchands de Chypre passaient pour les plus riches de l'Orient ; les pèlerins s'y arrêtaient volontiers, avant la dernière étape de leur voyage en Palestine ; on y voyait débarquer des hommes de toute race et de toute langue ; les Grecs, les Arméniens, les Jacobites de Syrie y avaient leurs écoles et leurs églises à côté des Latins (2). Le roi Hugues IV, de la dynastie des Lusignans (1320-1361), bien que d'humeur assez pacifique, contribuait par son énergie à défendre les abords de l'île contre les pirates turcs ; il avait réussi à rendre tributaires les îles du littoral d'Anatolie, soumises aux émirs, depuis Candelore et Satalia jusqu'au golfe d'Alexandrette (3). Seul il

(1) Nic. Grég., XXII, 6 (t. III, p. 12).

(2) *Chronique de Machéras*, 48-52. Ludolf de Suchem, 34. Voici la conclusion du passage de Ludolf : « et quotidie a solis ortu usque ad ejus occasum ibidem audiuntur rumores et nova, etiam in Cypro totius mundi audiuntur et loquuntur et in specialibus scholis docentur idiomata cuncta ». Un autre pèlerin, vers la même époque, signale la présence à Famagouste de toutes les sectes chrétiennes, qu'il nomme ainsi : « Veri christiani, Greci, Jacobite, Armenii, Georgiani, Nestoriani, (Jacques de Vérone, *Liber peregrinationis*, Rev. Orient latin, 1886, p. 178). Cf. actes du concile de Nicosie, tenu en 1340 (Mansi, t. XXVI, col. 372).

(3) Ludolf, *l. c.*, p. 35. Heyd, *l. c.*, II, 10 et suiv. Mas. Latrie, *Commerce de Chypre et de l'Asie-Mineure* (Bibl. école des Ch., 1845, 2<sup>e</sup> s., t. I, p., 322).

prêtait un appui efficace au roi de Petite-Arménie ou Cilicie, Léon V, qui avait à soutenir une lutte acharnée, non-seulement contre les Turcs, mais aussi contre les Mameluks d'Égypte, maîtres de la Syrie, et parfois contre les Mongols de Perse.

De tous les chrétiens d'Orient, les plus menacés, à ce moment, par l'effort continu de l'Islam, ce sont assurément les Arméniens de Cilicie, qui, depuis la destruction du royaume de Jérusalem, occupent le poste le plus avancé de la chrétienté : les musulmans les enveloppent de toutes parts, sauf vers la mer, et c'est contre eux que s'acharne, en particulier, le sultan des Mameluks d'Égypte. L'Islam regardant la terre d'Asie comme son domaine propre, poursuit avec ténacité la destruction du dernier État latin, qui ait pu conserver son indépendance sur le continent. Un pèlerin d'Italie qui débarque en Chypre, en juin 1335, raconte qu'il a vu arriver d'Arménie, dans le port de Famagouste, plusieurs grands navires, chargés de fugitifs, vieillards, petits enfants, femmes, orphelins : il y en avait plus de quinze cents. Le Soudan d'Égypte venait d'envoyer une armée nombreuse, pour attaquer la grande ville commerçante de Lajazzo, sur la côte du golfe d'Alexandrette. Les Mameluks avaient détruit une partie des murailles, et emmené plus de 12.000 prisonniers. Et le narrateur ajoute : « quelle tristesse de voir la multitude gémissante sur la place de Famagouste, d'entendre les vieillards se lamenter comme des chiens affamés. Qu'ils écoutent ces choses, les chrétiens qui mangent et boivent sans souci, ceux qui vivent dans les délices, oubliant la Terre Sainte ! » (1)

(1) Jacques de Véronne, *l. c.* (Rev. O. L., 1883, p. 177). Cf. Well : *Gesch. der Chalifen*, IV, 331. Dulaurier. *Hist. arm. des Croisades*, p. 702.

Les marchands gènois ou vénitiens, très nombreux dans le port de Lajazzo, pouvaient renseigner les chrétiens d'Occident sur les graves dangers que courait le royaume de Cilicie. Mais ce qui les inquiétait surtout, c'était le double progrès de la piraterie turque et de la puissance navale des émirs. Les Vénitiens, plus encore que les Gènois, sentaient leurs intérêts menacés. Tandis que les Gènois songeaient d'abord à maintenir leur prépondérance commerciale à Byzance même, et dans la mer Noire, les Vénitiens, plus faibles et plus méprisés que leurs rivaux dans le nord de l'Archipel, cherchaient à s'assurer les routes méridionales, à développer leurs relations avec Chypre, et le sud de l'Asie Mineure, puis avec la Syrie et l'Égypte (1). L'audace croissante des marins et des corsaires turcs rendait la sécurité de plus en plus précaire entre la Grèce et l'Anatolie, les communications de plus en plus difficiles entre les colonies vénitiennes de Négrepont, de Morée, de la Crète et des Cyclades. Voilà pourquoi les Vénitiens sont les premiers à proposer aux papes d'Avignon, à Jean XXII et à Benoît XII, la formation d'une ligue navale contre les Turcs. D'ailleurs, à ceux que préoccupait la croisade ils s'efforçaient de démontrer qu'une croisière contre les émirs d'Asie Mineure était le plus sûr moyen de préparer une campagne contre les Sarrasins d'Égypte, maîtres de la Terre Sainte. Pour entreprendre efficacement le « Saint passage », il fallait d'abord réduire les Turcs à l'impuissance : tant que la sécurité ne serait pas rétablie sur les côtes d'Anatolie, il serait impossible de ravitailler une armée envoyée en Syrie (2).

(1) Heyd, *l. c.* I, 450, II, 80-90.

(2) Après avoir exposé un plan d'expédition contre les émirs d'Anatolie, le Sénat

Pour former une ligue navale contre les émirs d'Ionie et de Lydie, il fallait unir ensemble les forces des Latins et celles des Byzantins : ce sont encore les Vénitiens qui cherchent le plus activement à rapprocher le basileus des fidèles de l'Église romaine, gens de Rhodes et de Chypre. D'ailleurs, dès le début du XIV<sup>e</sup> siècle, Venise travaille obstinément à rendre meilleures ses relations avec la cour byzantine ; on la voit abandonner peu à peu ses anciens alliés, les rivaux latins de Byzance en Grèce et en Thessalie, et s'efforcer de faire oublier au basileus tout le mal qu'elle a fait au vieil empire grec. Ce n'est pas un des signes les moins curieux du relèvement de l'influence byzantine dans les pays de domination latine que cette lente conversion de la politique vénitienne. Dès l'année 1313, Venise avait refusé de reconnaître les prétentions de Philippe de Tarente et de Catherine de Valois à la suzeraineté de la Romanie (1) ; en 1320, elle refusait ses vaisseaux à Charles de Valois (2). En 1331, elle faisait échouer, par sa neutralité, la tentative de Gautier de Brienne pour reprendre aux Catalans, alliés de Byzance, le duché d'Athènes (3). Aussi les vieilles méfiances de la cour byzantine commençaient-elles à s'atténuer, et l'empereur consentait à se faire représenter par le vénitien Pietro di Canale, capitaine de la flotte de l'Adriatique, aux conférences tenues à Rhodes en 1332,

de Venise, écrivant à Jean XXII, ajoute : « ... Agarenorum potentia foret quasi totaliter diminuta, nec possent fidelibus impedimentum prestare, qui vellent ad requisitionem intendere Terre Sancte, que requisitio et passagium, nisi predicta flant, penitus effectum habere non possunt, quia partes Turchie sunt loca media, per que necessarium est quod portentur victualia et alia necessaria fidelibus qui essent in passagio... nec aliunde posset eis de dictis victualibus aliquatenus provideri. » (*Diplom. Ven. Lev.*, I, n<sup>o</sup> 124 (p. 241).)

(1) Hopf, *l. c.*, p. 376.

(2) Hopf, *l. c.*, p. 405.

(3) Hopf, *l. c.*, p. 428.



pour conclure avec le grand maître des Hospitaliers une alliance offensive contre les Turcs (1). Une flotte de 20 vaisseaux, dont la moitié serait fournie par Byzance, 6 par Venise, 4 par les Hospitaliers, devait se rassembler dans le port de Négrepont, en avril 1333. Bientôt la ligue s'élargissait, par le concours du roi de France et du Saint-Siège. Au moment même où Venise négociait directement avec Byzance et les Hospitaliers, le pape faisait prêcher la croisade, et recommandait aux rois de France et d'Angleterre les ambassadeurs arméniens, récemment arrivés à Avignon, pour implorer le secours des chrétiens d'Occident (2). Mais c'est aux Vénitiens que Jean XXII et Philippe VI s'adressaient, pour avoir un supplément d'informations, et surtout pour savoir par quels moyens il était possible de réaliser pratiquement l'idée de la croisade. C'est Venise qui indiquait le but de l'expédition, et traçait le plan de la ligue navale. En 1334, le pape, d'accord avec les représentants du roi de France, ceux de Rhodes et de Venise, déclarait que la flotte de la ligue devait comprendre quarante-six « galées ». On espérait, mais sans en avoir la certitude, que les Génois et les Pisans finiraient par se joindre aux alliés ; on comptait aussi sur le concours du roi Robert de Naples (3).

Tous ces beaux projets n'aboutirent qu'à un résultat fort médiocre. Si plusieurs vaisseaux turcs furent coulés ou pris dans les parages de Smyrne, en septembre 1334 (4), il n'en faut point conclure que la flotte de la ligue fût arrivée à

(1) *Diplom. Ven. Lev.*, I, n° 112 (p. 223-25). Heyd, *l. c.*, I, 488.

(2) Déprez, *La Pap., la France et l'Angleterre*, p. 85-99.

(3) *Dipl. Ven. Lev.*, I, n° 126 (p. 244). Rayn., *Ann. eccl.*, 1334, VII.

(4) De la Roncière, *Hist. de la marine française*, t. I, p. 234.

destination. Il est probable que, seules, quelques galères de l'Hôpital et de Venise avaient commencé la lutte ; car un peu plus tard, les vaisseaux réunis dans le port de Marseille, sur l'ordre du roi de France, attendaient encore l'ordre de partir. Quant au basileus, il avait rassemblé au nord de l'Archipel une vingtaine de navires ; mais il attendit vainement, dit un historien byzantin, l'arrivée des Latins. Au reste, il n'était entré dans la ligue que de fort mauvais gré, et sur la menace des Vénitiens de tourner contre lui toutes les forces latines (1). De son côté, le roi de Chypre, avec l'autorisation du pape Benoit XII, se déliait de ses engagements (2). Enfin Benoit XII lui-même, qui, dans les premiers mois de son pontificat, semblait disposé à continuer l'œuvre de Jean XXII, ne voyait plus que des inconvénients dans l'entreprise projetée (3), et cherchait à en détourner le roi de France (mars 1336). Le conflit franco-anglais allait absorber pour longtemps toutes les forces des souverains d'Occident.

Vers la même époque, l'empereur Andronic, poussé par son premier ministre, Cantacuzène, faisait appel aux deux émirs de Saroukhan et d'Aïdin pour tenir en respect les Gênois de Phocée ; Omour-Beg mettait à son service trente navires, pendant que les Hospitaliers et le duc des Cyclades faisaient alliance avec les Gênois pour aller surprendre Mitylène (4). Si les Byzantins étaient obligés, parfois, de repousser par la force les incursions des Turcs, ils croyaient plus utile de négocier avec eux, pour en faire les clients et

(1) Nic. Grég., XI, 1 (p. 523-25).

(2) Raynaldi, *Ann. eccl.*, 1336, xxxv et Reg. Vat. 130, fol. 145.

(3) Raynaldi, *Ann. eccl.*, 1336, xliii. Déprez, *l. c.*, p. 123, 410.

(4) Cantac., II, 31, p. 492-94. Nic. Grég., XI, 1, p. 525, 2, p. 530.

les alliés de l'Empire, soit contre les Génois, soit contre les Albanais ou les Serbes.

Au reste, il ne faudrait point croire que les Génois de Galata eussent plus de scrupules que les Byzantins à chercher, contre leurs rivaux chrétiens, l'appui des Turcs. Si les émirs seldjoukides de Saroukhan et d'Aïdin reconnaissent la suzeraineté d'Andronic, le chef des Ottomans, Orkhan, qui vient attaquer les faubourgs de Constantinople en 1337, se met d'accord avec les gens de Galata (1). Il est vrai qu'un peu plus tard, ayant été battu, il conclut à son tour la paix avec Byzance.

On voit à quels obstacles se heurtaient, en Orient même, et dans les pays les plus directement menacés par les progrès de l'Islam, les projets vénitiens de ligue navale chrétienne, adoptés avec enthousiasme par Jean XXII et Philippe VI. Mieux que son prédécesseur, le pape Benoît XII s'était rendu compte des difficultés de l'entreprise. Cependant les plaintes incessantes qui venaient d'Arménie attiraient toujours son attention sur les affaires orientales. Mais il ne trouvait d'autre moyen de répondre à ces plaintes que d'adresser un appel général à tous les chrétiens de Sicile, de Chypre, de Rhodes et des îles de l'Archipel en faveur des héroïques montagnards de Cilicie, qui défendaient si péniblement leur indépendance (2).

C'est dans le conflit des intérêts commerciaux et politiques qu'il faut chercher la raison principale des discordes sans cesse renaissantes entre Byzantins et Latins d'Orient. Il n'est pas douteux, cependant, que la séparation des Eglises ne contri-

(1) Nic. Grég., XI, 4, p. 540.

(2) Lettre du 1<sup>er</sup> mai 1336 (Raynaldi, 1336, n<sup>o</sup> XL).

buât toujours, dans une large mesure, à entretenir la méfiance entre les fidèles de Rome et ceux du Patriarcat grec. Le Saint-Siège continuait à nommer un patriarche latin de Constantinople, chef de tout le clergé latin de l'Archipel. Mais depuis que ce patriarche avait dû quitter la capitale de l'Empire byzantin, reprise par les Paléologues, il n'était plus qu'un légat du pape, errant d'île en île, et placé spécialement sous la protection de Venise. Cependant, depuis 1314, la ville de Négrepont était devenue sa résidence habituelle, et dès lors le titre patriarcal se trouva uni à l'évêché latin de Négrepont (1). Or, si le patriarche latin, représentant le Saint-Siège, pouvait rallier autour de lui les Latins des différentes nations, il était regardé par les Grecs comme un usurpateur. Au reste, plus l'Empire byzantin se relevait, aux dépens des Latins, et plus le sentiment national se rattachait, avec orgueil, à la tradition orthodoxe. Sans doute, les rapports journaliers se multipliaient entre les fidèles des deux Églises, et amenaient, par la force des choses, une tolérance réciproque, beaucoup plus grande qu'au début des croisades. Mais le Grec du xiv<sup>e</sup> siècle continue à mépriser le Vénitien ou le Génois ; et comme il ne peut se passer de lui ni de ses services, il est moins disposé que jamais à oublier ses vieilles rancunes.

C'est ainsi que les partisans de l'union des Églises se heurtent au sentiment national. Cependant l'intérêt politique de cette union devait apparaître clairement à ceux qui commençaient à redouter le péril asiatique, ou qui ne pouvaient se résoudre à faire si souvent cause commune avec des infi-

(1) Eubel, *Hierarchia catholica medi ævii*, I, p. 214. Mas-Latrie dans *Rev. O. L.*, 1895, p. 438.

dèles contre d'autres chrétiens. Malgré l'échec des tentatives de Michel Paléologue, la cour byzantine continuait d'entretenir avec le Saint-Siège des relations assez cordiales. En dépit des dissentiments religieux, l'Église romaine représentait en Orient une puissance politique trop considérable, pour que le basileus n'eût pas intérêt à la ménager. Mais le rapprochement avec l'Église latine était si impopulaire à Byzance que l'empereur Andronic ne s'engageait dans cette voie qu'avec la plus extrême réserve. Vers l'année 1336, au moment où venaient d'échouer les projets de ligue navale, des négociations se poursuivaient, entre Avignon et Byzance, au sujet de l'union des Églises (1). Remarquons-le toutefois : ce n'est pas un Grec, c'est un Vénitien, qui vient représenter le basileus à la cour pontificale ; sur le terrain religieux comme sur le terrain politique, les Vénitiens sont les agents les plus actifs de l'union. Ils trouvent un appui précieux à la cour même, et dans la famille du basileus, auprès de l'impératrice Anne, sœur du comte de Savoie. Cependant Andronic, s'il consent à négocier, le fait en secret, pour ne pas éveiller les soupçons de ses ministres. En 1339, son ambassadeur, Étienne Dandolo, revient encore à Avignon, accompagné cette fois d'un Grec. Mais ce Grec est en réalité un Italien de Calabre, le moine Barlaam, accueilli d'abord avec faveur par les Byzantins, lorsqu'il semble adopter entièrement leurs doctrines et leurs usages, et plus tard renié par eux comme un étranger, lorsque, s'étant mis à attaquer les moines de l'Athos, il soulève contre lui les théologiens orthodoxes (2). Étienne Dandolo et Barlaam n'ont pas de

(1) Raynaldi, 1337, xxxi, xxxii.

(2) Raynaldi : 1339, xix et s. Cantac. : II, 39 40, p. 543. Nic. Grég., IX, 10, p. 555.

lettre, les accréditant officiellement auprès de Benoît XII ; leur mission doit rester secrète, tant qu'ils n'auront pas rapporté d'Occident des promesses fermes d'alliance politique. Comme, de son côté, le pape, peu disposé à faire des avances aux Grecs, attend au contraire qu'ils fassent les premiers pas, les deux médiateurs, le Vénitien et le Calabrais, en sont pour leurs frais d'éloquence, et les négociations pour l'union des Églises restent toujours aussi peu avancées.

Ainsi, vers la fin du pontificat de Benoît XII, les différentes affaires, engagées sous son prédécesseur, formation d'une ligue navale contre les Turcs, tentatives d'union avec les Grecs, n'ont guère abouti qu'à un échange de vaines paroles et de promesses inefficaces. Cependant Benoît XII, qui vers 1335 avait jugé la croisade inopportune, semble revenir, vers 1340, à d'autres sentiments : dans ses lettres au roi de France et d'Angleterre, il est de nouveau question de l'état déplorable de l'Orient, et de l'urgente nécessité d'envoyer un secours aux chrétiens d'outre-mer (1). On devine que le pape recevait sur les progrès des Turcs de nouvelles informations, de jour en jour plus alarmantes. Il était inévitable que l'inaction des chrétiens, leurs discordes continuelles, leurs efforts timides et impuissants, fussent pour les émirs de la côte d'Anatolie un encouragement à recommencer leurs incursions. En 1341, le roi de Chypre, Hugues IV, et le grand maître des Hospitaliers, Helion de Villeneuve, envoyaient une ambassade commune au Saint-Siège, pour le supplier d'intervenir. Ils déclaraient que la puissance et l'audace des Turcs ne cessant de s'accroître, leurs corsaires pillaient et rava-

(1) Déprez, *l. c.*, p. 336.

geaient toutes les îles, toutes les côtes voisines, encore habitées par des chrétiens. L'évêque chypriote, qui dirigeait l'ambassade, devait s'adresser aux Vénitiens, et décider le doge à joindre ses prières à celles du roi de Chypre et du grand-maître. Le 22 novembre 1341, le doge Barthélemy Gradenigo répondait au roi Hugues qu'il était prêt à collaborer, pour sa part, à la ligue contre les Turcs, aussitôt qu'elle pourrait se reformer (1).

Ainsi, au moment où Clément VI montait sur le trône de Saint-Pierre, la question de la croisade, ou — plus précisément — de la ligue navale chrétienne contre les émirs turcs d'Anatolie se posait de nouveau, comme au temps de Jean XXII, et les instances des chrétiens d'Orient se faisaient plus pressantes. Au reste, l'attention du nouveau pape était attirée, depuis longtemps, sur les affaires orientales, non seulement par la part qu'il avait prise, comme cardinal, au gouvernement de son prédécesseur, mais aussi par le rôle qu'il avait joué auprès du roi de France. Dès 1333, Pierre Roger, archevêque de Rouen, prêchait la croisade en France, sur les ordres de Jean XXII et du cardinal légat, et si Philippe VI, avant sa rupture avec l'Angleterre, se montra le partisan très zélé d'une campagne en Orient, on ne doit pas oublier que le futur Clément VI était, à cette époque, l'un de ses conseillers les plus écoutés (2).

Benoît XII continue d'échanger des ambassades avec les

(1) « Ipse significat domino pape statum christianorum in partibus ultramarinis... et grave periculum... propter potentiam et maliciam Turcorum que in tantum excrevit et ampliata est, quod omnes partes circumvicinas et homines in eisdem habitantes dicti Turci destruunt, vendunt, spoliant ac molestant ». *Man-Latrie, Hist. de l'île de Chypre*, II, 180).

(2) Cf. Déprez, *l. c.*, p. 85. 99. Muratori R. I. S., t. III, 2, 563. Lettre de Jean XXII à Pierre Roger ; Reg. Vat. 117, fol 164.

Khans tartares, tant avec celui de la Horde d'Or, maître des steppes de la Russie méridionale, qu'avec l'empereur « du Milieu », le dernier empereur mongol de Chine, Togoun-Timour (1). En octobre 1338, plusieurs religieux franciscains, accrédités officiellement auprès des princes tartares, partaient pour l'Extrême-Orient, par Constantinople et Caffa. Nous savons que l'un d'entre eux, tout au moins, le Toscan Jean de Marignolli, devait traverser l'Asie entière, depuis les bords de la Volga jusqu'à Pékin (2). En 1340, une nouvelle ambassade était envoyée d'Avignon au Khan des Mongols de la Horde d'Or, Uzbeg, que le pape félicitait de sa tolérance pour les chrétiens (3). Mais il se plaignait en même temps que les Mongols eussent attaqué les rois de Hongrie et de Pologne ; et dans une lettre adressée au roi de Pologne, à la même époque, Benoît XII ordonnait la prédication de la croisade dans les trois Etats chrétiens de l'Europe orientale, Hongrie, Pologne et Bohême, « contre les Tartares et autres infidèles » ! (4). En dépit des apparences et des compliments peu sincères de la diplomatie traditionnelle, le temps était passé des relations amicales entre le Saint-Siège et les princes Mongols. Nous savons d'ailleurs comment l'orthodoxie musulmane, vers le milieu du xiv<sup>e</sup> siècle, domine de plus en plus les Etats Mongols (5). L'Islam, ayant mis cette nouvelle force à son service, reprend l'offensive, tant au nord de la mer Noire, que sur les confins de la Perse et de l'Arménie. Bientôt

(1) Cahun, *Introd. à l'histoire de l'Asie*, p. 408, 439.

(2) Reg. Vat. 133, fol. 114 et suiv. (lettres du 31 octobre 1338). Cf. Pietro Amat, di S. Filippo : *Viagg. italiani*, p. 36.

(3) Reg. Vat., 135, fol. 58. Reg. 62, fol. 30, Raynaldi, *ann.* 1340, LXXV.

(4) Rayn. *ann.* 1340, LXXV.

(5) L. Cahun, *l. c.*, p. 394 et suiv.



l'Asie centrale se fermera de nouveau aux marchands et aux missionnaires d'Occident. C'est ainsi que vers 1340, le domaine des affaires orientales commence à se réduire pour la curie en des limites plus étroites. La formation de la ligue navale contre les Turcs va nous apparaître, dès le début du nouveau pontificat, comme le problème essentiel, qui préoccupe, avant tous les autres, la politique du Saint-Siège en Orient.

---

## CHAPITRE II

### FORMATION DE LA LIGUE NAVALE ; PRISE DE SMYRNE. — PREMIERS RAPPORTS AVEC LES GRECS (1342-44).

#### I

Pour répondre à l'appel des chrétiens d'Orient, il n'était plus possible de compter sur le roi de France, toujours absorbé par la guerre anglaise, dont la fin ne semblait pas prochaine, en dépit des efforts du Saint-Siège. C'est uniquement vers les États italiens que se tourne Clément VI. Si Venise se déclarait prête à faire cause commune avec le roi de Chypre et les Hospitaliers, le pape espérait entraîner avec elle le roi Robert de Naples <sup>(1)</sup>, et peut-être, derrière ces puissances de premier rang, plusieurs villes ou seigneurs de moindre importance. Mais en Italie, comme au-delà des Alpes, le déchaînement des guerres locales était le plus grave obstacle au succès de la croisade.

Le cardinal Guillaume Curti, envoyé comme légat dans l'Italie du Nord, en juillet 1342, était chargé à la fois de rétablir la paix en Lombardie, et de négocier avec Venise « *tam de armata quam de aliis oportunis remediis contra*

(1) Le légat envoyé par Clément VI à Venise, doit aussi s'adresser au roi de Naples (bulle du 2 novembre 1342. *Reg. Commemorati*, I, IV, n° 18, t. II, p. 117). Cf. la réponse des Vénitiens à l'ambassade byzantine, en mai 1343 (*Monum. spect. hist. Slav. merid.*, t. II, p. 174).

*Turcos* ». (1). Il s'agissait de savoir, en particulier, quels subsides les Vénitiens pourraient fournir. Au reste, le souci de la croisade n'était pas le seul qui occupait le pape : et si le légat devait s'efforcer de pacifier les gens de Milan, de Vérone, etc., c'était tout autant pour prévenir l'intervention redoutée de Louis de Bavière que pour faciliter la préparation d'une campagne en Orient. Le cardinal-légat ne se mit en rapport avec les Vénitiens, au sujet de l'expédition projetée, qu'en décembre 1342 : encore se borna-t-il, sans faire lui-même le voyage, à leur envoyer, de sa résidence provisoire, aux environs d'Asti, l'un de ses représentants, Adalbert de la Pierre, seigneur de Rochemaure et chanoine de Viviers (2). Mais déjà le pape avait écrit directement au doge : sa lettre était apportée à Venise par l'évêque de Négrepont, patriarche latin de Constantinople, Henri d'Asti, qui après un séjour de quelques mois à Avignon, reprenait la route de l'Orient (3). Clément VI déclarait qu'il s'était mis d'accord avec les ambassadeurs du roi de Chypre et ceux des Hospitaliers, pour entreprendre une expédition contre les Turcs ; il n'attendait plus que l'avis des Vénitiens (4). Le 11 janvier 1343, le Sénat de Venise répondait au Saint-Siège, en lui faisant savoir : 1° quelle devait être, à ses yeux, l'importance de l'entreprise ; 2° dans quelle mesure il pourrait y collaborer. Le Sénat ne faisait guère que répéter les indications, déjà

(1) Raynaldi. *ann.* 1342, XVII (lettre du 19 juillet).

(2) *Commem.* IV, n° 22, p. 118.

(3) *Commem.* IV, n° 18. Henri d'Asti (Génois d'origine, d'après la *Vita Caroli Zeni*. Muratori. R. I. S. xix, 210) avait été nommé par Benoit XII patriarche de Constantinople, le 24 novembre 1339 : il s'était rendu aussitôt à Négrepont, en traversant le duché d'Athènes, occupé par les Catalans (Eubel, *l. c.*, I, 214. Rayn. *ann.* 1341. LXXXII).

(4) *Diplom. Ven. Lev.*, t. I, n° 124.

données à la cour d'Avignon, huit ans plus tôt, à l'époque de Jean XXII : avec une flotte de 40 galées, contenant chacune 200 hommes, et de 50 « usserii » contenant chacun 120 rameurs et 20 hommes armés à cheval (1), il serait possible d'anéantir la puissance des Turcs. Mais comme il paraissait fort difficile de réunir une flotte aussi considérable, et qu'il fallait agir au plus vite, les Vénitiens pensaient qu'une flotte de 25 galées pourrait à la rigueur suffire. Ils se déclaraient prêts à contribuer à l'expédition, pour un quart, en armant de 6 à 10 navires, selon les exigences du Saint Siège. D'ailleurs ils estimaient nécessaire que la flotte de la ligue restât dans les eaux de l'Archipel, toute l'année, hiver comme été, et qu'elle fût armée pour une période de trois ans.

Il fallait prendre une décision au plus vite, et faire en sorte qu'au printemps la ligue fût formée. On doit remarquer que les Vénitiens, très-soucieux de ne distraire, pour cette expédition, que le moins de vaisseaux possible, ne s'engageaient qu'avec une grande réserve. Fournir en tout de 6 à 10 navires, c'était, semble-t-il, bien peu de chose, surtout si l'on devait comprendre avec Venise ses colonies de Négrepont et de Crète, comme l'entendait expressément le Sénat (2).

A ce mémoire des Vénitiens le pape ne répondit que huit mois plus tard : c'est seulement en août 1343 qu'il se décide à donner les ordres nécessaires pour l'organisation de la ligue chrétienne (3). Dans la pensée de Clément VI, Venise et

(1) Les « huissiers » étaient des bateaux de transport pour les chevaux (de la Roncière, *l. c.*, I, 251).

(2) « Intelligendo semper quod id quod poneremus et faciemus, ponimus pro nobis et insulis nostris Crete et Nigropontis et aliis locis nobis subditis, qui a se, ut notorium, nichil habent. » (*Dipl. Ven. Lev.* I, n° 136).

(3) Lettres du 8 août. (Reg. Vat. 137, de curia, n° xix-xxvi; Reg. 62, fol. 48-50).

les Hospitaliers, ayant un intérêt direct à une campagne contre les émirs de Smyrne et d'Ephèse, devaient supporter, plus que tous les autres, les frais de la croisade. Autour du pape, on accusait les Hospitaliers d'employer tous leurs revenus à s'acheter des chevaux magnifiques, des faucons et des chiens pour la chasse; « d'après l'opinion commune du clergé et du peuple, ils ne font presque rien d'utile » avec les biens innombrables qu'ils possèdent en-deçà et au-delà des mers. Ils ne songent qu'au luxe et à la bonne chère. Le pape les menace, s'ils ne se décident pas à faire un meilleur usage de leurs richesses, de créer un ordre nouveau — comme on le lui a proposé — et de lui attribuer une partie des biens de l'Ordre (1). D'autre part, en écrivant aux Vénitiens, le pape ne cachait point qu'il trouvait leurs promesses insuffisantes (2).

Ainsi, chacun cherchant à ne donner que le moins possible, les négociations traînaient en longueur. Mais il semble que dans le courant de l'année 1343 le pape ait reçu de nouvelles informations, plus alarmantes, sur les progrès des Turcs (3). L'île de Négrepont venait d'être attaquée; d'une extrémité à l'autre de l'Archipel, la marine turque faisait la loi. Nous savons au reste, par le témoignage des historiens byzantins, qu'Omour-beg, l'émir de Smyrne, en 1341 et 1342, préparait jusqu'à 250 et 300 navires, pour menacer les côtes byzantines, et intervenir dans la guerre civile (4).

(1) Rayn. 1343, V, Reg. de Clément VI, ed. Déprez, fasc. 1, col. 130.

(2) Rayn. 1343, VII, Reg. Vat. 157, n° xxiii. Il estime que Venise pourrait fournir 6 galées « ad minus pro ista vice, non computata in eis potentia iusule Nigripontis ».

(3) Cf. Lettre à l'arch. de Milan (30 septembre. Rayn. 1343, II).

(4) Cantac. III, 56, p. 344, — 63, p. 383-87, — Nic. Grég., XII, 7, p. 597. XIII, 10, p. 672.

Les nouvelles plus graves, reçues d'Orient, décidèrent enfin le pape à des résolutions plus rapides. Il fallut bien se contenter, pour la flotte de la ligue, du chiffre de 20 galées : le pape et le roi de Chypre en fourniraient chacun 4 ; les Hospitaliers 6 ; Venise et ses sujets de l'Archipel donneraient le reste. D'ailleurs les seigneurs terçiers de Négrepont, qui se partageaient, avec Venise, la souveraineté de l'île, avaient promis d'armer à leurs frais un vaisseau, de même que le duc des Cyclades, « Janvillus » Sanudo (1). Clément VI en demanda aussi aux Angevins de Naples et d'Achaïe ; mais en dépit des lettres pressantes qu'il adresse, le 8 août 1343, à l'impératrice Catherine de Valois, veuve de Philippe de Tarente, et à son fils Robert, aux deux reines de Naples, Jeanne, fille du roi Robert, et Sanche, sa veuve (2), on ne voit pas que l'Italie méridionale et l'Achaïe latine aient fourni aucun secours.

Le 16 septembre, le pape désignait comme capitaine des quatre galées pontificales le Génois Martin Zaccaria, naguère gouverneur de l'île de Chio (3), dont les Byzantins l'avaient chassé, près de quatorze ans auparavant. Emmené prisonnier à Constantinople, Martin Zaccaria avait été mis en liberté par Andronic III, sur la requête de Benoît XII (4). Nul assurément ne connaissait mieux que lui les côtes de l'Asie-Mineure, où la flotte de la ligue allait poursuivre les Turcs. Au temps où il était maître de Chio, il avait réussi, avec les

(1) Lettres du 16 septembre à Balzana de Carceri et à Georgino Chysi ; à Janvillus Sanudo, « duci Agropelagi » Reg. Vat. 137, n° 335-37. Reg. 62, fol. 42.

(2) Reg. V., 157, n° xx-xxii, xxv, xxvi. Reg. 62, fol. 48<sup>vo</sup> et 49. Le pape rappelle aussi à deux comtes du royaume de Naples qu'ils ont promis de se croiser.

(3) Reg. V., 137, n° 323. — 62, fol. 40. Cf. ed. Déprez, fasc. I, col. 171.

(4) Rayn. 1337, XXXII. Cantac., II, 10-12, p. 370 et suiv. Cf. Ludolf de Suchem, p. 24, et les *Mirabilia* de Jourdain de Severac, p. 63.

seules ressources qu'il tirait de l'île, à tenir en respect les émirs de la côte voisine, et même à lever sur eux un tribut (1). Mais on pouvait craindre que Martin Zaccaria ne profitât du commandement que lui confiait le pape, pour tenter de reprendre les domaines, si longtemps gouvernés par lui et par sa famille (2). Telle est sans doute la raison pour laquelle Clément VI (peut-être à l'instigation des Vénitiens) assignait à Martin Zaccaria un rang secondaire dans l'expédition. Le directeur suprême de la ligue, auquel Martin Zaccaria, comme les autres chefs de galées, devaient obéissance, c'était le patriarche Henri d'Asti : le pape lui recommandait expressément de ne pas permettre que, sous aucun prétexte, la flotte fût détournée du but qui lui était assigné (3).

Les galères pontificales étaient fournies, sans doute, par des armateurs génois ou provençaux (4) : mais si des particuliers de Gênes interviennent, on doit remarquer que la commune reste en dehors de ces préparatifs, soit par jalousie contre Venise, soit à cause de ses conflits avec Chypre (5). Quand le pape demande au gouverneur et à la commune de Gênes de se joindre à la ligue chrétienne, cette exhortation

(1) Nic. Grég. IX, 9, p. 438.

(2) Cantac., l. c., II., 10. Cf. Heyd, l. c., I., 464-487. Hopf, l. c., 395. D'après ce dernier, Martin Zaccaria aurait succédé, dans le gouvernement de Chio, à son oncle Paléologue Zaccaria.

(3) Reg. V., 137, n° 324 et suiv. Dans une lettre postérieure (1<sup>er</sup> février 1345) le pape demande au patriarche s'il n'y aurait pas lieu d'enlever à Martin son commandement. R. 138, n° 720.

(4) Cf. Lettre au doge de Venise (Rayn. 1343, VII). Une lettre du 21 janvier 1346 (Reg. V, 139, n° 822) nomme les 4 « patroni » des galées pontificales. L'un d'eux, Conrad « Piccamillius » est un Génois, habitant Nice (Cf. Reg. 140, n° 1232). Un autre, Barthélemy « Magueril » ou « de Maguerils » paraît être aussi de famille génoise (Cf. *Ann. gen.* Murat. R. I. S., t. XVII, col. 1050).

(5) Cf. Lettres du 20 août et du 21 décembre 1343. (Reg. éd. Déprez, f. 1, col. 145, 278).

assez vague ne leur est adressée, visiblement, qu'en vue d'un avenir plus éloigné ; il ne s'agit point de l'affaire présente. Il leur rappelle seulement que la flotte, dont il vient d'ordonner l'envoi en Orient, ne sera point suffisante, et qu'il faudra de nouveaux secours (1). Au reste, les Gênois, en raison même de leur puissance, restaient volontiers isolés, préférant suivre leur politique particulière.

Cependant le pape, tout en organisant la ligue navale qui devait agir dans l'Archipel le plus rapidement possible, songeait à préparer une expédition plus sérieuse. Il cherchait à obtenir le concours des principales communes italiennes, Pise, Pérouse, Florence, Sienne, Ancône ; il s'adressait aux Visconti de Milan, aux della Scala de Vérone, à Tadeo de Pepoli, gouverneur de Bologne (2). Au moment où les galères pontificales allaient partir, il ordonnait la prédication publique de la croisade, avec la concession des indulgences habituelles, dans les diocèses d'Italie, du royaume d'Arles et d'Allemagne (3). Deux mois plus tard, il ordonnait la levée d'un décime sur tous les bénéfices ecclésiastiques, pour une période de 3 ans, en exceptant de cette mesure les royaumes de France, d'Angleterre et d'Espagne, ainsi que les biens des Hospitaliers (4).

La flotte de la ligue était réunie dans le port de Négrepont, au printemps de 1344 : à côté de Martin Zaccaria, se trouvait Pierre Zeno, chef de 5 ou 6 galées vénitiennes. Il paraît

(1) Reg. V., 137, n° 338, 62, fol. 42.

(2) Reg. V., 137, n° 339 et suiv. R. 62, l. c. (lettre du 16 septembre) ; la lettre à la commune de Florence a été publiée dans les *Documenti sulle relazioni delle città toscane coll'Oriente cristiano e coi Turchi*, éd. Müller.

(3) Reg. V. 157 (de curia), n° xxxv et s. R. 62, fol. 52 (lettres du 30 septembre).

(4) Reg. V. 157, n° L. R. 62, fol. 55 (lettres du 1<sup>er</sup> décembre). Cf. Kirsch, *die päpstlichen Kollektorien*, p. 183.



probable que plusieurs vaisseaux génois, alors dans l'Archipel, s'étaient joints aux autres ; en tous cas la flotte, dépassant le chiffre prévu par le pape, comprenait au moins 24 navires, et peut être davantage (1). Il s'agissait avant tout de briser la puissance d'Omour-beg, l'émir de Lydie et d'Ionie, qui prétendait fonder dans l'Archipel une véritable « thalassocratie » (2). Il y eut d'abord plusieurs combats préliminaires, sur lesquels nous sommes mal informés. Une chronique italienne, des environs de Venise, mentionne une bataille qui fut livrée le jour de l'Ascension, et dans laquelle plus de cinquante navires turcs furent pris ou coulés à fond (3). En juin 1344, on avait appris à Avignon que le capitaine vénitien Pierre Zeno s'était signalé par sa bravoure ; vers la fin de juillet, le pape recevait d'heureuses nouvelles du patriarche et du grand maître des Hospitaliers ; et bientôt il félicitait les Vénitiens d'une victoire remportée par leurs vaisseaux (4). Mais déjà le bruit courait que Martin Zaccaria, sous prétexte d'occuper un point stratégique important, cherchait à reprendre Chio au basileus ; et comme, vers la même époque, le pape, d'accord avec les Vénitiens, espérait faire entrer les Byzantins dans la ligue, les projets plus ou moins avoués du capitaine des galées pontificales contrariaient la politique du Saint-Siège. On racontait — des gens de Venise étaient évidemment les auteurs de ce bruit — que les Byzantins, la veille encore prêts à s'unir aux chrétiens d'Occident,

(1) Cantac. (III, 68, p. 421) parle de 24 navires ; Nic. Grég. (XIII, 13, p. 689) de 27.

(2) Nic. Greg. XII, 7, p. 597. « Φοβερός ἐν βραχεί μὴ ὄτι ταῖς ἐν Αἰγαίῳ νήσοις ἐγένετο θαλασσοκρατῶν. ἀλλὰ καὶ Εὐβοεῦσι, καὶ Πελοποννησίοις, Κρησί τε καὶ Ῥοδίοις, καὶ πάσῃ τῇ ἐκ Θεσσαλίας ἄχρι Βυζαντίου παραλίῳ. »

(3) *Hist. Cortus.* (R. I. S., t. XII, 914).

(4) Lettres du 3 juin, du 25 juillet et du 12 août 1344 (Reg. V., 138, n° 43, 162, 163 et 213. — R. 62, fol. 57<sup>vo</sup> et 59).

allaient faire cause commune avec les Turcs, pour garder l'île de Chio : et nous savons en effet qu'une partie des Grecs était alors en relations fort étroites avec l'émir Omour-beg. Le 18 septembre, le pape écrivait au légat, pour le mettre en garde contre les projets de Zaccaria, et pour lui rappeler de nouveau qu'il ne fallait, sous aucun prétexte, laisser dévier l'expédition (1). Mais avant même d'avoir reçu ces avis du Saint-Siège, les chefs de la flotte avaient dû se mettre d'accord pour attaquer le port de Smyrne, d'où partaient le plus souvent les corsaires, lancés par Omour-beg à travers l'Archipel.

Il semble que l'émir, habitué aux querelles incessantes des chrétiens, et à leurs vaines menaces, ne s'attendit guère à cette brusque agression. Ayant quitté depuis peu de temps son allié byzantin, l'usurpateur Cantacuzène, il venait de rentrer en Ionie, quand la flotte latine parut en vue de Smyrne. La ville fut enlevée d'assaut par les chrétiens, au nombre desquels se trouvaient quelques seigneurs français, comme le comte Édouard de Beaujeu (2). Omour-beg, arrivant trop tard avec le gros de ses troupes, essaya vainement de la reprendre. Le patriarche Henri prit possession de la place, au nom de l'Église romaine, et les vainqueurs s'empressèrent de fortifier leur conquête, en construisant ou en restaurant une citadelle, sur le bord de la mer, à l'extrémité de la ville (3). Autour des murs de la citadelle se trouvait un large fossé, qui communiquait directement avec la mer (4). La nécessité pour

(1) Reg. V., 138, n° 289. — R. 62, fol. 59<sup>vo</sup>. Raynaldi, 1344, II.

(2) Reg. V., 138, n° 644, 1051. Raynaldi, 1344, I.

(3) Villani, R. I. S., t. XIII, col. 917. *vite de' duchi di Venezia* R. I. S., t. XXII, col. 607. *Ann. Gen.* id. t. XVII, col. 1081. La ville fut prise le jour de la fête des saints Simon et Jude (28 octobre).

(4) Murat. *Antiq. Ital.*, t. III, 358 (Hist. Rom. fragmenta).

les Latins de s'abriter derrière de fortes murailles était d'autant plus urgente que les Turcs gardaient une forteresse, bâtie au-dessus de la ville, sur l'emplacement de l'ancien Acropole (1). Cependant, s'il faut en croire un chroniqueur italien contemporain, qui semble avoir connu des gens venus de Smyrne (2), de nombreux marchands et colons vinrent s'installer dans la ville : Latins de Morée ou des Iles, Grecs de Philadelphie ; et près de la citadelle on vit bientôt une grande place, avec un marché, des comptoirs de changeurs, des boutiques, des fontaines publiques.

Malgré tout, les chrétiens, enfermés dans la ville, n'occupaient sur la côte qu'un domaine fort étroit : mais ils restaient les maîtres du port, ayant réussi à brûler une grande partie des vaisseaux turcs ; désormais ils pouvaient empêcher l'émir de communiquer par mer avec les côtes de Thrace ; quand Omour-beg voulut, un peu plus tard, rejoindre Cantacuzène, il dut d'abord négocier avec son voisin l'émir de Saroukhan, et lui demander libre passage pour ses troupes (3).

La prise de Smyrne (28 octobre 1344) fut connue à Avignon, vers le milieu de décembre, comme on le voit par la

(1) Le voyageur marocain Ibn-Batoutah (II, 314) dit que les chrétiens, établis solidement dans la ville, ne purent s'emparer du château contigu à sa partie supérieure. Ducas (c. 7, p. 79) distingue la citadelle du port, où sont les Latins, et le fort d'en haut, gardé par les Turcs. Si la plupart des chroniques italiennes disent simplement « Smirnas » ou « castrum Smirne », les *Annales de Gênes* emploient l'expression « *Smirnas inferiores* ». (Mur. R. I. S., t. XVII, col. 1081). Une autre chronique ajoute : « Turci autem supra tenebant aliud castrum quod etiam *Smire* similiter vocabatur. » (*Breve hist. It. R. I. S. XVI, 284*). Enfin, si le pape Clément VI semble avoir ignoré d'abord ce dernier détail, il appelle un peu plus tard l'émir Morbassanus (Omour-beg) « Smirnarum superiorum detentor » (janvier 1348. Reg. Vat. 141, n° 1091).

(2) C'est l'auteur de la vie de Cola di Rienzo, publiée par Muratori (*Antiq. Ital. III, 363*) sous le titre : *Historiæ Romanæ fragmenta*.

(3) Cantac., III, 68, p. 420 ; III, 86, p. 529. Nic. Grég. XIII, 13, p. 689.

réponse du pape au doge André Dandolo (1). Clément VI en informait aussitôt le roi de France, et trois semaines plus tard, il envoyait le même récit au dauphin Humbert de Viennois, alors à Grenoble (2). Dès ce moment, le pape se proposait, selon toute vraisemblance, d'entraîner dans la croisade le dauphin Humbert, qui, quelques mois plus tôt, au moment où venait de s'organiser la ligue navale, avait consenti solennellement, en présence du pontife, à reconnaître pour héritier légitime de ses Etats le fils aîné du roi de France (3).

Pour Clément VI et ses conseillers, l'occupation de Smyrne n'était qu'un point de départ. De ce refuge assuré, les Latins espéraient s'avancer peu à peu dans l'intérieur des terres, et par des expéditions fréquentes refouler plus loin les Turcs. Mais pour réaliser un tel dessein, il était nécessaire de donner à la ville une forte garnison, et de diriger vers Smyrne une nouvelle armée, capable d'entreprendre une plus longue campagne (4). La victoire de la ligue latine fournissait un argument au Saint-Siège en faveur de la croisade : en publiant partout ce glorieux fait d'armes, l'Église pouvait entraîner vers l'Orient de nombreux seigneurs, en quête d'aventures. Le rêve de la croisade reprenait corps ; on avait devant les

(1) Reg. Vat., 138, n° 605. R. 62, fol. 62v. Rayn. 1344. III (bulle du 23 décembre).

(2) Reg. Vat. 138 n° 606, 652. R. 62, l. c. (Ce dernier ne contient pas la lettre à Humbert).

(3) Traité de juin 1344 (v. de Pétigny. *Notice sur Jacques Brunier, chancelier d'Humbert II*. Bibl. éc. des Ch. 1839-40, t. I, p. 263. P. Fournier, *Le royaume d'Arles*, p. 433).

(4) Nic. Grég. XIII, 13, p. (89) : « Καὶ σπρσι μὲν ἦν κατὰ γνώμην ὡς ἐξ ἀσφαλοῦς ὀρμητηρίου συγὰ ἐπεκθέουσιν ἐκείθεν ἐς τὴν μεσόγειον ἀνωθεὶν ἐκ πῶν παραλίον ἡρέμα τὸ βάρβαρον πίν.» ; cf. la lettre du pape sur les projets du patriarche Henri : « sperans nichilominus exinde posse cum exercitu fidelium, equitum et peditum, quibus egere multipliciter noscitur, ...acquirere multas alias terras infidelium circumposite regionis. » (R. 138, n° 652).

yeux un but à atteindre, plus facile et plus proche que la conquête chimérique de la Terre Sainte. Avant de voir à quelles déceptions nouvelles se heurtèrent bientôt ces vastes espoirs, il importe d'examiner quels sont, lors de la prise de Smyrne, les rapports de la ligue latine et du Saint-Siège avec les Byzantins.

## II

Si Clément VI, à l'instigation des Vénitiens, recommandait au patriarche latin d'éviter avec le plus grand soin toute apparence d'hostilité contre Byzance (1), c'est que la veuve d'Andronic était fort disposée à faire cause commune avec les Latins, pour arrêter, dans l'Archipel, les progrès menaçants de la marine turcomane. Au reste, dès le début du nouveau règne, les Vénitiens avaient profité des difficultés où se débattait la régente, Anne de Savoie, menacée par la révolte du ministre Cantacuzène, pour améliorer leur situation dans la capitale de l'Empire. Par le traité de mars 1342, Venise obtenait de la cour byzantine la confirmation de ses anciens privilèges, en même temps qu'une promesse d'indemnité, pour les pertes dont se plaignaient ses marchands (2). L'année suivante, une ambassade byzantine venait solliciter l'intervention de la République auprès du roi de Serbie, que Cantacuzène cherchait à entraîner dans son parti ; elle demandait aussi un secours contre les Turcs (3).

C'est qu'en effet le péril turc prenait une gravité soudaine pour la cour du jeune basileus, enfermée à Byzance, et

(1) Cf. *Supra*, p. 37, 40.

(2) *Diplom. Ven. Lev.*, t. I, n° 132. Miklosich et Müller, t. III, p. 111.

(3) *Monum. spect. hist. Slav. merid.* (éd. Ljubic), t. II, p. 174.

n'ayant avec les provinces que des communications fort difficiles, du moment que le ministre rebelle pouvait compter sur l'alliance de l'émir Omour-beg. Les relations amicales de Cantacuzène avec le souverain turcoman de Smyrne remontaient au début du règne d'Andronic le jeune. Quand les Grecs avaient voulu reprendre aux Gènois Phocée et l'île de Lesbos, c'était l'influence du premier ministre qui avait décidé l'émir à leur prêter des vaisseaux (1). A la mort d'Andronic, Omour-beg se préparait à attaquer la Thrace avec une flotte de 250 navires : Cantacuzène se vantait d'avoir obtenu sa retraite. En 1342, dès le début de la guerre civile, l'émir armait une nouvelle flotte pour intervenir en faveur des rebelles ; de même encore l'année suivante (2), et s'il semble n'avoir point prévu la brusque attaque des Latins, c'est qu'évidemment les troubles de Byzance occupaient surtout son attention. Le parti de la régente avait eu aussi, tout au début, quelques navires turcs à son service, fournis sans doute par l'un des émirs, rivaux d'Omour-beg (3). Mais ce n'était là qu'un appui dérisoire, si les forces navales, concentrées à Smyrne et dans les ports voisins, étaient employées tout entières à soutenir la cause de l'usurpateur. On voit quel intérêt pressant amenait les Byzantins de la capitale à reprendre, de leur propre

(1) Cantac., II, 30-31, p. 490.

(2) Cantac., III, 7, p. 56 ; III, 56, 63, p. 387. Nic. Greg., XIII, 4, 10, p. 652, 672. Ce dernier vante l'amitié de l'émir et de Cantacuzène, qu'il compare à Oreste et à Pylade. Il déclare qu'Omour-beg n'avait rien d'un barbare : « οὕτως οὐ βάρβαρον ὁ βάρβαρος εἶχε τὸν τρόπον, ἀλλ' ἡμέρον καὶ παιδείας Ἑλληνικῆς τὸ παράπαν ἐχόμενον. » et il conclut ce curieux passage par une protestation contre le préjugé de race : τὴν τῆς ψυχῆς ὁμόνοιάν τε καὶ συγγένειαν οὐχὶ τὸ γένος ἀλλ' ἡ τῆς γνώμης δείκνυσσι ταυτέτης. » (l. c., p. 650), cf. le jugement de Philippe de Mézières sur Omour-beg (Morbaissant) « très vaillant, large et libéral » (épître consol. dans Froissart, éd. Kervyn de Lettenhove, t. XVI, p. 509).

(3) Cantac., III, 58, p. 357. Nic. Grég. XIII, 7, p. 658.

initiative, les projets d'entente, que Venise avait proposés naguère, sans beaucoup de succès, au basileus Andronic.

Aux envoyés de la régente Anne le Sénat de Venise se contenta de répondre qu'une ligue navale se préparait sous les auspices du pape, que la république y avait adhéré, et que les négociations engagées, à cet effet, avec le roi de Chypre, les Hospitaliers et le roi de Naples, n'allaient pas tarder, sans doute, à produire un résultat efficace. Ayant reçu ces informations, la régente s'empessa de faire partir pour Avignon une nouvelle ambassade. Vers la même époque, la pénurie du trésor impérial obligeait la cour byzantine à s'adresser encore aux Vénitiens pour un emprunt de guerre ; en août 1343, le baile vénitien de Constantinople et les représentants de la commune avancement au jeune basileus une somme de 30.000 ducats (1).

C'est vers la fin de l'automne 1343, au moment où le pape venait de donner aux chefs de la flotte latine, en partance pour l'Orient, ses dernières instructions, qu'il reçut l'ambassade byzantine. Le personnage, qui apportait à Avignon les lettres de la régente et du jeune basileus (2) était un de ces gentilhommes savoyards qui avaient accompagné à Byzance la sœur du comte de Savoie, lors de son mariage avec Andronic (1325).

On sait, par Cantacuzène, que la nouvelle basilissa avait amené de son pays natal une brillante escorte de chevaliers et d'écuyers ; Anne de Savoie, nous dit-il, l'emportait, par son faste, sur les autres étrangères, venues avant elle à la cour byzantine. Ces seigneurs de Savoie excitaient fort l'admira-

(1) *Vite de' duchi di Ven.* (R. I. S., t. XXII, col. 617). *Commém.* I. IV, n° 56).

(2) *Reg. V.*, 137, n° 414, R. 62, fol. 44. *Raynaldi*, 1343, XII.

tion des Grecs par leur bravoure et leur audace ; on les trouvait aussi de société fort agréable ; grands chasseurs, et grands tireurs d'épée, ils enseignèrent aux gens de la cour les talents et les arts qui faisaient, en Occident, un bon chevalier. Ils leurs firent connaître, par exemple, l'usage des tournois (1). Parmi les Savoyards fixés à Byzance, Cantacuzène signale les fils d'une certaine Isabelle, dame d'honneur de la basilissa ; cette femme, dont l'historien byzantin vante la haute intelligence et la rare culture, nous est connue précisément par une lettre de Clément VI : le pape loue le zèle d'Isabelle *de la Rochette*, et lui recommande la cause de l'union des Églises (2). Un des fils d'Isabelle de la Rochette, Édouard, jouissait d'une grande faveur auprès de la régente Anne (3).

L'ambassade officielle, dont est chargé Philippe de Saint-Germain, nous montre quel rôle important joue, à la cour byzantine, cette colonie de Savoie. Mais si l'ambassadeur apportait au pape plusieurs lettres, il devait aussi lui faire de vive voix certaines communications importantes, soit au nom de la régente, soit au nom de son principal ministre, le « mégaduc » ou grand amiral de la flotte byzantine, Alexis Apocaukos (4). Ce personnage, que ses ennemis nous représentent comme un aventurier de bas étage, arrivé, à force de souplesse et d'audace, aux plus hautes

(1) « τὴν λεγομένην ἰζουστρίαν καὶ τὰ τερνεμένα αὐτοὶ πρῶτοι ἐδίδαξαν Ῥωμαίους, οὕτω πρότερον περὶ τῶν τοιούτων εἰδότες οὐδὲν » (Cantac., I, 42, p. 204-206). Les commentateurs traduisent « ἰζουστρίαν » par joutes ? (*hastiludium singulare*, Ducange gloss. gr.). Cf. κιντζούστρα dans Nic. Greg. X, 3.

(2) Reg. V., 137, n° 426. R. 62, fol. 47.

(3) Cantacuzène appelle Isabelle « Ζαμπέα » et son fils « Ἀρῳότος » (I, 42, p. 205; III, 19, p. 124). Cf. Parisot, *l. c.*, p. 200.

(4) Reg. V., 137, n° 415, 424, R. 62, fol. 44 et 47. Reg. éd. Déprez, fasc. I, col. 207, 223.



fonctions, était l'adversaire acharné du « grand domestique » Cantacuzène, contre lequel il excitait les colères du parti de la cour, et notamment des gens de Savoie, familiers de la régente (1). En rapprochant les réponses de Clément VI, expédiées à Byzance, le 21 et le 23 octobre 1343, d'un texte de Cantacuzène, on peut déterminer, d'une manière assez précise, l'objet de l'ambassade, et le contenu des lettres, remises au Saint-Siège.

Le jeune basileus, Jean Paléologue, dans sa lettre au pape, manifestait une grande dévotion pour le siège de Pierre, et demandait finalement l'alliance offensive des Latins, par l'envoi d'une flotte et d'une armée (2). Il est probable qu'à cette missive officielle, signée du basileus, était jointe une lettre personnelle de la régente. Cantacuzène, qui prétend nous en donner le résumé, la déclare dictée par son rival, Apocaukos. Anne de Savoie rappelait au Saint-Siège qu'elle avait été élevée dans les lois et les mœurs des Latins ; elle reconnaissait, au fond de son cœur, les dogmes de l'Eglise romaine et l'autorité du pape ; ce n'était que par contrainte qu'elle avait dû professer la foi du basileus. Elle demandait au pape d'intercéder pour elle auprès de Dieu, en raison de son hérésie apparente. S'il voulait lui porter secours contre ses ennemis, elle pourrait, une fois victorieuse, manifester ouvertement sa foi et son attachement au Saint-Siège (3).

Au dire de Cantacuzène, Apocaukos, en dictant cette lettre à la régente, était si peu sincère qu'il se proposait surtout

(1) Cantac., III, 40-41, p. 124, 243, 254. Nic. Greg. XII, 2, p. 577. Apocaukos avait peut-être commencé par être médecin : une miniature de manuscrit le représente, assis, lisant un traité d'Hippocrate (Nic. Greg., p. 1256).

(2) Reg. V., 187, n° 414, Reg. 62, fol. 44. Raynaldi, 1343, XII. « Galearum et vasorum munitorum Latinis hominibus subsidium per nos... postulaveris. »

(3) Cantac., III, 87, p. 539.

de la compromettre dans l'opinion byzantine. Armé de la réponse du pape, il pourrait sans peine exciter contre Anne la fureur du peuple de Byzance, le jour où elle voudrait se débarrasser de lui ; c'était, pensait-il, le meilleur moyen d'assurer son crédit. Il est très possible que ce subtil calcul n'ait pas été étranger aux plans d'Apocaukos ; mais des raisons d'intérêt positif justifiaient aussi, nous l'avons vu, cette tentative d'alliance : les Latins pouvaient être de très utiles auxiliaires dans la lutte contre Cantacuzène et son allié turc. D'ailleurs le rôle de la régente fut, en réalité, moins passif que ne le laisse entendre Cantacuzène : la preuve, c'est qu'après la mort d'Apocaukos, la régente continua de négocier activement avec les Latins, au sujet de l'union des églises (1).

Les lettres de Clément VI nous montrent qu'Apocaukos avait eu soin de ne pas écrire personnellement au pape, mais que, d'autre part, il avait chargé Philippe de Saint-Germain de plaider sa cause : l'ambassadeur le représenta comme très favorable à la cause de l'union, et tout prêt à abjurer le schisme (2). Clément VI est si bien persuadé des bonnes dispositions du grand amiral byzantin qu'il lui fait adresser trois lettres différentes, dont l'une concerne les pouvoirs particuliers, accordés par le Saint-Siège au confesseur catholique du nouveau converti (3). Le pape écrivait en même temps au patriarche, qu'il savait d'accord avec la régente, aux archevêques et évêques des Grecs, « aux caloyers » du Mont

(1) Cf. plus loin les négociations de la régente avec le dauphin Humbert.

(2) Reg. V., 137, n° 415. R. 62, fol. 44 (lettre du 21 octobre 1343).

(3) Outre la lettre citée à la note précédente, v. l. c., n° 425 et 427 (lettres du 27 octobre). R. 62. l. c.

Athos (1), dont l'ambassadeur savoyard lui avait sans doute signalé l'influence sur le peuple de Byzance.

Entre les Byzantins, qui ont besoin des forces occidentales, et le Saint-Siège, qui espère, par la promesse de son intervention, leur faire accepter plus aisément la soumission à l'Eglise latine, c'est toujours, à chaque tentative d'union, le même dialogue qui se reproduit. Les Grecs, prodiges de belles promesses, attendent un secours efficace, pour manifester, par des actes, leur prétendue dévotion à l'Eglise romaine ; et le pape, pour envoyer un secours, attend que les Grecs donnent des gages sérieux de leur sincérité. C'est ainsi que tant de fois, chaque parti attendant que l'autre fasse les premiers pas, l'union proposée ne peut aboutir.

Ce grand débat venait d'être agité tout récemment à la cour d'Avignon, lors du voyage d'Etienne Dandolo et de Barlaam, ambassadeur du basileus Andronic auprès du pape Benoît XII. Le Calabrais Barlaam, qui, ayant vécu plusieurs années au milieu des Grecs de Thessalonique et de Byzance, s'était pénétré de leur esprit et de leurs doctrines, avait essayé vainement de persuader au pape et aux cardinaux que le seul moyen de se concilier les Grecs, c'était de leur envoyer de suite un secours, généreusement et sans retard. « Ce qui sépare de vous les Grecs, disait-il, c'est moins la différence des dogmes que la haine contre les Latins, provoquée par les maux qu'ils ont soufferts de leur part. Seul, un grand bienfait pourra les amener à d'autres sentiments » (2). Mais à tous les arguments, développés avec abondance par le moine cala-

(1) Reg. V. 437, nos 416-419, Reg. 62, *l. c.* Clément VI adresse le même appel pour l'union « à tous les princes, barons et peuples, de l'empire des Grecs », ainsi que « au peuple de la cité de Constantinople ».

(2) Raynaldi, 1339, XX et suiv.

brais, le pape et les cardinaux n'avaient opposé qu'une invincible méfiance : ils craignaient d'être une fois de plus joués par les Grecs, comme leurs prédécesseurs l'avaient été, disaient-ils, au lendemain du concile de Lyon.

Avec Clément VI, on avait fait un pas de plus : tandis que Barlaam et Etienne Dandolo, venus en mission secrète, n'avaient aucune lettre du basileus, Philippe de Saint-Germain apportait les promesses écrites de la régente et de son fils, Jean Paléologue. Aussi Clément VI semble-t-il mieux disposé que son prédécesseur à s'entendre avec les Grecs. Mais au fond sa politique est la même : l'envoi des secours est subordonné à l'abjuration du schisme. A cause de la détresse où semblent être les Grecs et de l'intérêt qui les presse de solliciter l'appui de l'Occident, le pape se croit toujours à la veille de faire triompher l'unité romaine. Il sait qu'à Byzance, où les Latins sont nombreux et remuants, les partisans de l'union des églises représentent une force, qui n'est pas négligeable. Les ambassadeurs, que lui envoie la cour byzantine, entretiennent ses illusions, parce qu'eux-mêmes, comme Latins de naissance, appartiennent le plus souvent au parti de l'union : comment le Saint-Siège ne croirait-il pas au prochain et prochain triomphe de ce parti, quand il voit l'accord entre la reine Anne de Savoie et le haut clergé byzantin, représenté par le patriarche ? En réalité, le pape était très mal informé de la véritable opinion byzantine : si l'ambitieux patriarche avait pu entraîner le patriarche, tout dévoué à la cause de Cantacuzène, c'est qu'il s'agissait de soutenir l'alliance politique des Latins ; mais le pape, ne se bornant plus à des promesses, aurait dû recevoir du haut clergé une reconnaissance effective de

la primauté romaine, elle eût rencontré la plus vive résistance chez quelques-uns de ses plus zélés partisans.

Cependant les gens de Savoie, Philippe de Saint-Germain, Isabelle de la Rochette, et avec eux les Vénitiens de Byzance n'étaient pas les seuls à poursuivre obstinément l'union des églises. Clément VI recevait, vers la même époque, un Génois de Péra, nommé Conrad, qui lui apportait une lettre du despote Démétrius (1). Or il est question, à plusieurs reprises, de ce personnage dans les textes byzantins : c'était un oncle du basileus défunt, Andronic le jeune. Il était le fils d'Irène de Montferrat, la seconde femme d'Andronic l'Ancien : son frère aîné, Théodore, était retourné en Italie, pour recueillir l'héritage de Guillaume V, le dernier marquis de Montferrat (2). Le même Théodore avait tenté, à deux reprises différentes, sous le règne d'Andronic l'ancien, d'intervenir dans les guerres civiles de Byzance. Quant au despote Démétrius, qui vers 1343, devait avoir au moins cinquante ans (3), il s'était montré, bien avant la mort d'Andronic le jeune, comme un des adversaires les plus résolus du ministre Cantacuzène. Lors de la guerre civile entre les deux Andronic, étant alors gouverneur de Thessalonique, il avait pris le parti du vieil empereur contre son petit-fils, soutenu précisément par

(1) C'est le 15 novembre que le pape répond à Démétrius, despote de Grèce : il écrit le même jour au podestat de Péra, pour lui recommander d'aider Démétrius de ses conseils et de sa faveur, s'il rentre dans l'unité de l'Eglise. (Reg. 137, n° 492 et 493. R. 62, fol. 46). Mais l'envoyé de Démétrius, Conrad de Labrunha, se trouvait à Avignon depuis plusieurs semaines, puisque le 20 octobre, il avait déjà reçu un don de 100 florins sur la caisse pontificale. (R. 137, n° 412; la même lettre se trouve au tome 215, fol. 191 des *Introitus et Exitus*).

(2) Cantac., I, 51, p. 256. IV, 1, p. 12. Nic. Greg., VII, 5, p. 234, 237, 240, IX, 1, p. 396, Cf. Cron. di Monf. (*Monum. Hist. Patriæ*, t. III, col. 1176).

(3) C'est en 1306 ou 1308 que Théodore de Montferrat était arrivé à Gènes ; il devait avoir alors une vingtaine d'années. Il mourut en 1338 âgé de cinquante ans. Son frère Démétrius était un peu plus jeune. (*Mon. hist. Patr.* III, col. 1325, 1530).

Cantacuzène. Plus récemment, vers 1336, une révolte ayant éclaté à Byzance, pendant l'absence du basileus et de son ministre, on accusait Démétrius d'avoir été complice des rebelles (1). Il est donc naturel qu'on le retrouve, en 1343, parmi les adversaires de l'usurpateur, et les partisans de la régente; et la réponse que lui adresse Clément VI semble indiquer que Démétrius, se souvenant de ses origines semi-latines, avait témoigné au pape l'intention de favoriser de toutes ses forces l'union des églises (2).

Ainsi les lettres de Clément VI nous aident à connaître quels sont, à Byzance, les chefs du parti de l'union, bien qu'il soit difficile de savoir jusqu'à quel point étaient sincères leurs promesses de soumission. On remarquera que ce parti comprend surtout les étrangers, d'origine latine, établis à Byzance depuis un temps plus ou moins long, — ou ceux des Grecs, qui, par leurs alliances de famille, se trouvent plus étroitement rattachés aux Latins. Mais ils savent la cause de l'union si impopulaire qu'ils doivent prendre toutes sortes de précautions pour négocier avec le Saint-Siège. Aussi les lettres échangées ne nous font-elles entrevoir que très-vaguement le détail de ces négociations: il est toujours fait allusion à des entretiens secrets, qui doivent compléter, soit à Avignon, soit à Byzance, les instructions écrites. C'est le clergé latin d'Orient qui doit continuer les pourparlers, commencés à Avignon; le patriarche Henri, chef de la ligue latine, doit s'en

(1) Cantac., t. I, p. 261-273. — II, 31, p. 494. Nic. Greg. IX, 1, 4, p. 394, 409, 413. XI, 2, p. 533.

(2) Cf. les lettres précédemment citées (R. 137, nos 491, 493) où le pape loue la dévotion qu'il manifeste pour l'Eglise romaine. « quam (devotionem) grata litterarum tuarum lectione ac dilecti filii Conradi . . . verbali relatione te ad sanctam Romanam Ecclesiam habere percipimus. »

occuper tout spécialement, ainsi que les moines Prêcheurs et Mineurs, établis à Péra. Les Génois de Péra et les Vénitiens de Constantinople sont également invités par le Saint-Siège à ne rien négliger pour faire réussir la tentative d'union (1).

Les ambassadeurs de Byzance et de Péra durent repartir pour l'Orient, en novembre ou décembre 1343, accompagnés d'un certain Barthélemy, chanoine de l'église de Négrepont et vicaire du patriarche latin, qui paraît avoir été, durant plusieurs années, le négociateur attitré de la curie, dans ses rapports avec les Grecs. Si les lettres de Clément VI sont arrivées à Byzance, c'est à peu près vers l'époque où la flotte latine, réunie à Négrepont, commençait sa campagne contre les Turcs. Il est probable que la réponse du Saint-Siège satisfît médiocrement la cour byzantine : l'alliance demandée se trouvait, en fait, ajournée à une époque indéterminée, puisqu'on la subordonnait à des conditions, impossibles à réaliser, surtout en pleine guerre civile. Cependant la présence de la flotte latine dans l'Archipel pouvait modifier la situation politique : les Latins, comme les Turcs, étaient appelés à intervenir dans la guerre civile entre les deux partis byzantins. Mais il était à craindre que le parti d'Apocaukos, n'ayant point obtenu l'alliance immédiate des Latins, cherchât plutôt à s'entendre avec les rivaux turcs d'Omour-beg. On a vu comment, en septembre 1344, le pape, averti par les Vénitiens des projets malencontreux de Martin Zaccaria sur l'île de Chio, semble redouter une rupture de la cour byzantine

(1) Reg. V., 137, n° 420-423. Le pape annonce dans ces lettres que d'autres personnes serout envoyées ultérieurement soit par le Saint-Siège, soit par le patriarche « super tractanda reunionne hujusmodi. »

avec les Latins <sup>(1)</sup>. Ce qui empêche la rupture, c'est l'occupation de Smyrne, qui relève le prestige latin, et affaiblit gravement l'allié de Cantacuzène. Reste à savoir si les Latins seront, en même temps, assez forts et assez sages pour garder leur conquête, et pour en tirer tout le parti possible.

(1) Reg. Vat. 138, n° 289. Cf. supra, p. 39.

---



### CHAPITRE III

#### LA REVANCHE DE L'ÉMIR : LES CHEFS LATINS SURPRIS ET TUÉS CROISADE DU DAUPHIN HUMBERT (1345-1347).

Après l'occupation de Smyrne, la guerre continue, entre chrétiens et Turcs, sur terre et sur mer : mais l'armée latine était trop faible pour pouvoir s'aventurer loin de la place, toujours surveillée par les Turcs, maîtres de la forteresse supérieure (1). Cependant la flotte poursuivait les navires ennemis jusqu'au nord de l'Archipel, dans les parages de la Chalcidique ; elle s'emparait de 60 vaisseaux turcs près de la péninsule de Pallène, et obligeait les bandes musulmanes à prendre les routes de terre (2). Peu de temps après, l'émir ayant voulu rejoindre Cantacuzène en Thrace, dut signer un traité avec son voisin et son rival, l'émir de Saroukhan, maître de Magnésie, pour pouvoir traverser son domaine (3). Ainsi dès la fin de l'année 1334, les Latins avaient obtenu le résultat important d'anéantir sur mer la prépondérance de l'émir d'Aidin.

Cependant le patriarche Henri était allé hiverner à Négrepont, avec une partie des vaisseaux latins (4). Omour-beg,

(1) Cf. *supra*, p. 41, note 1.

(2) *Cantac.*, III, 68, p. 423.

(3) *Cantac.*, III, 86, p. 529.

(4) *Vita Car. Zeni*. (R. I. S., t. XIX, 210). *Andreas Naugerii, hist. Ven.* (id. t. XXIII, 1032).

sachant la place de Smyrne privée d'une partie de ses défenseurs, revint bientôt pour en faire le siège. Les gens de Smyrne implorèrent le secours du patriarche, qui se hâta de quitter Négrepont. Dès le milieu de janvier 1345, toutes les forces latines se trouvent de nouveau réunies dans le port et dans la place. Omour-beg s'efforce d'attirer les assiégés hors des murs : le 17 janvier, les Latins tentent une sortie, et essaient de détruire les machines de siège, dont l'ennemi entoure la ville (1). Ils poursuivent les Turcs assez loin dans la plaine, et les mettent en déroute. Tandis que l'ennemi se réfugie dans la montagne voisine, les chrétiens se dispersent imprudemment et commencent à se livrer au pillage : c'est alors qu'ils sont de nouveau surpris par l'émir, et que leurs chefs périssent, y compris le patriarche. Sur ce double événement, la première victoire des chrétiens, et le désastre qui suit à quelques heures de distance, toutes les chroniques italiennes sont d'accord (2). Mais sur la mort du patriarche Henri et des chefs latins, on répandit deux versions différentes. Selon les uns, le patriarche Henri et les chefs de l'armée, au retour du champ de bataille, se seraient arrêtés dans une église située à quelque distance de la ville : c'est là qu'ils auraient été surpris par les Turcs avant la fin de l'office, et massacrés. Le reste des soldats aurait pu s'échapper à temps et rentrer dans les murs de Smyrne.

Mais un chroniqueur romain, qui dit tenir ce récit d'un

(1) *Hist. Cortus. et vite de' duchi di Ven.* (R. I. S., t. XII, 914 ; t. XXII, 610).

(2) Cf. outre les sources vénitiennes déjà citées, la Chronique de Villani (R. I. S., t. XIII, 918) et les *Hist. Rom. fragmenta* (*Ant. Ital.*, t. III, 361) Joannes Vitoduramus, p. 225. Cantac. III, 95, p. 582 ; d'après l'historien byzantin, les chefs laïques des Latins auraient blâmé le patriarche Henri, qui voulut, malgré leur avis, s'arrêter dans la vieille église de Smyrne. « εν ᾧ πάλαι ἡ μετρόπολις ἦν », située en rase campagne.

témoin oculaire, présente les faits d'une manière un peu différente (1) : la messe finie, le patriarche fait un sermon et bénit les soldats rassemblés dans l'église. Puis il revêt une cuirasse, met par-dessus son riche manteau de soie, brodé d'or, et garni de pierres précieuses, et conduit les croisés au combat. Les Turcs ont réussi à se cacher au milieu des broussailles et des ruines qui couvrent la plaine. Les chefs s'avancent imprudemment, croyant l'ennemi beaucoup plus loin ; le reste de l'armée, qui les suit à une certaine distance, finit par perdre leur trace, et s'égare dans une autre direction. Soudain les Turcs apparaissent, entourent l'avant-garde isolée, et massacrent les chefs. C'est ainsi que périssent, avec le patriarche Henri, Martin Zaccaria, Pierre Zeno, le maréchal des troupes chypriotes, et plusieurs autres chevaliers latins, en tout une quarantaine (2). Mais le gros de l'armée prend la fuite, et trouve un abri dans les murs de la ville.

On ne voit point qu'Omour-beg ait profité de sa victoire : les Latins de Smyrne, malgré la mort de leurs principaux chefs, restent maîtres de la ville et du port, et réussissent même, quelques semaines plus tard, à réparer leur désastre, en battant les Turcs « sur les bords d'un certain fleuve » (3), donc à une certaine distance de Smyrne.

Au moment où disparaissaient ainsi les chefs de la ligue latine, le pape Clément VI annonçait encore aux principaux

(1) L'auteur, après avoir donné d'abord l'autre version, qui est celle des sources vénitiennes, ajoute : « Aicuno me dire per aitra via... dissi che lo vide perzonamente ». (*Ant. It.* III, 366).

(2) Ce chiffre de 40 est donné par la chronique Romaine, et par le moine suisse Joannes Vitoduranus, qui ajoute : « exercitibus illis permanentibus. » Villani, dont les renseignements semblent assez vagues, est le seul à parler de 500 morts.

(3) Joannes Vitod., p. 225.

souverains de l'Occident la récente occupation de Smyrne (1). Un certain nombre de seigneurs, entr'autres le comte de Hollande, beau-frère de l'empereur Louis de Bavière, avaient pris la route de l'Orient, dès le début de l'année 1344 (2) ; la nouvelle des premières victoires latines entraîna le départ de nouveaux croisés. Dans les premiers jours de mars 1345, le pape, qui ne sait rien encore du désastre du 17 janvier (3), recommande aux gens de Marseille, de Nice, de Gênes et de Pise, les croisés de France ou du royaume d'Arles, qui vont combattre les Turcs : ils ont pour chef Pierre de la Palu, seigneur de Varambon, sénéchal de Beaucaire. C'était un petit seigneur de Bresse, depuis longtemps au service du roi de France. En 1334, il était déjà sénéchal de Carcassonne et de Béziers, et recevait, en cette qualité, une requête de plusieurs marchands de Narbonne et de Montpellier contre des Catalans (4). Un peu plus tard, en 1338-39, on le trouve capitaine et gouverneur en Guyenne (5). Au reste, il gardait des liens étroits avec la maison de Savoie : le comte Aymon, frère de la régente de Byzance, le désignait, par son testament, comme un des tuteurs et conseillers de son jeune fils, Amédée VI (1343) (6). Pierre de la Palu partait pour l'Orient avec l'assentiment exprès du roi de France,

1. Après avoir raconté la prise de Smyrne au dauphin Humbert, dans une lettre du 15 janvier Reg. 138, n° 652, il adresse le même récit au roi d'Angleterre, le 1<sup>er</sup> février *id.*, n° 718. — Raynaldi, 1344, IV.

2. Joannes Vitodurans, p. 189. Il va s'embarquer à Venise, avec 400 chevaliers.

3. Reg. 138, n° 837 et suiv. B. 62 fol. 65 (lettres du 6 mars).

4. Mas Latrie, *Hist. de Chypre*, t. III, 728. En 1331, le 14 novembre, il était présent à l'hommage que fit le marquis de Saluces à Philippe de Savoie (Guichenon, *Hist. de Bresse*, II, 189). La seigneurie de Varambon est située sur les bords de l'Ain (Guichenon, *id.*, I, 12).

5. *Chronique Normande du XVI<sup>e</sup> siècle*, ed. Molinier, p. 244-245, n. 1. Il ne faut pas le confondre avec Pierre de la Palu, patriarche de Jérusalem, envoyé en mission auprès du sultan d'Égypte, vers la même époque *id.*, 261, n. 7.

6. Guichenon, *l. c.*, II, 228.

qui semble l'avoir chargé d'une mission secrète : il devait se mettre en rapports avec les rois de Chypre et d'Arménie, ainsi qu'avec la régente Anne (1).

Sur ces entrefaites, avant le départ de Pierre de la Palu, le pape apprenait enfin (entre le 6 et 17 mars), par une lettre du doge de Venise, les événements de Smyrne. Presque aussitôt, d'autres lettres lui arrivaient d'Orient, envoyées par le grand-maitre des Hospitaliers, les Vénitiens de Négrepont, et demandant un prompt secours (2). Il fallait remplacer au plus vite les chefs qui venaient de disparaître, et soutenir le courage des Latins d'Orient. Le pape désigne l'évêque de Térrouane, Raymond, comme successeur du légat et patriarche Henri, et le Provençal Bertrand de Baux, seigneur de Courthezon, comme capitaine des galères pontificales (3). Bertrand de Baux, longtemps au service des Angevins d'Achaïe, bailli d'Achaïe, de Céphallénie et de Lépante, avait encouru naguère, à cause de ses conflits avec l'archevêque de Patras, la colère du pape Benoit XII, et la disgrâce de sa souveraine, Catherine de Valois (4) : mais celle-ci, dès 1341, lui avait de nouveau confié l'administration de l'Achaïe. En 1345, il venait, semble-t-il, de rentrer en Provence (5). Son expérience mili-

(1) Reg. 138, n° 944 et 62, fol. 66. (Lettre à Anne de Savoie, du 8 avril). *Id.* n° 844-45 et fol. 66<sup>vo</sup>. (Lettres du 6 mars aux rois de Chypre et d'Arménie).

(2) Lettres du 17 mars au doge de Venise (Reg. 138 n° 897) au grand maitre des Hospitaliers, à la commune de Négrepont, à un prieur des Hospitaliers « ac aliis commilltonibus armate fidelium contra Turchos ». (*Id.*, n° 898-900).

(3) Lettres du 18 mars au roi d'Angleterre, du 25 mars au roi de France (Reg. cit., n° 909, 922 et R. 62, fol. 66<sup>vo</sup>, 67. Cf. Raynaldi 1345. II) ; du 1<sup>er</sup> avril au légat Raymond « episcopus Morinensis » (*Id.*, n° 962).

(4) Hopf, p. 433-435. Raynaldi, 1337, XXXII.

(5) Le 25 juillet 1344, le pape transmet à la reine de Naples une réclamation de Bertrand de Baux, qui se plaint qu'on l'ait dépouillé d'une de ses terres en Achaïe (Arch. Stor. Nap. t. XXI, p. 230). Ce texte prouve que Bertrand de Baux, dès 1344, n'est plus bailli d'Achaïe (contrairement à ce qu'affirme Du Cange [*Hist. de l'Emp. de Constantinople*] cité par Hopf.).

taire et sa connaissance de l'Orient inspiraient toute confiance au pape (1).

Mais ni l'évêque de Têrouane, ni Bertrand de Baux ne pouvaient s'embarquer sans l'agrément du roi de France : Clément VI désignait, en attendant, l'archevêque François de Crète, un Vénitien, comme vice-légat, chargé provisoirement de diriger la ligue Latine : tous les capitaines et patrons de galées lui devaient obéissance. Le Génois Conrad Piccamiglio, l'un des patrons des galées pontificales, devait, jusqu'à l'arrivée de Bertrand de Baux, remplacer Martin Zaccaria comme capitaine des quatre galées (2). Bientôt le pape apprit que le roi de France s'opposait au départ de l'évêque de Têrouane et de Bertrand de Baux. Il se plaignait que Clément VI privât son royaume de serviteurs utiles, au moment où la reprise de la guerre anglaise l'obligeait à chercher partout des hommes d'armes. On s'inquiétait, à la cour royale, des préparatifs de la nouvelle croisade, et l'on répandait le bruit que l'expédition projetée contre les Turcs, en provoquant des représailles, serait plus nuisible qu'utile à la chrétienté (3).

Clément VI, qui tenait à poursuivre l'œuvre commencée, était fort préoccupé de ne pas se brouiller, pour ce motif, avec le roi de France ; d'autre part, il importait de ne pas laisser se répandre une opinion, d'autant plus dangereuse pour le succès de la ligue, que jusqu'alors Philippe VI s'était

(1) « *Experto in artibus bellicis* » lettre au roi d'Angleterre, Reg. 138. n° 909).

(2) Le 10 avril 1345, le pape demande au roi Philippe d'autoriser le départ de Bertrand de Baux qui doit s'embarquer pour l'Orient avec le chevalier Bérenger de Bourges (id., n° 973). Le 1<sup>er</sup> mai, il nomme vice-légat l'archevêque de Crète, et en avise les capitaines des galées, ainsi que le maître des Hospitaliers et le doge de Venise (id., n° 1015 et s.)

(3) Lettre du 11 mai au roi de France (id., n° 1048. Raynaldi, 1345, IV).

montré très-favorable aux projets de croisade. Le pape répondit au roi que les Turcs, en arrivant jusque sur les côtes d'Achaïe, menaçaient les terres de son neveu, Robert de Tarente, et que si leur audace ne rencontrait aucun obstacle, ils viendraient facilement jusqu'à Naples. D'ailleurs, la clameur incessante du peuple chrétien, en Romanie, à Chypre, à Rhodes et dans les régions voisines, avait obligé le Saint-Siège à prendre des mesures de défense indispensables. Enfin, le roi ne pouvait lui faire aucun reproche, puisque les indulgences accordées aux croisés ne s'étendaient pas à ceux du royaume de France, et qu'il prenait soin qu'aucun homme d'armes, au service du roi, n'en fût détourné (1). D'autre part Clément VI continuait, sans doute sans se faire grande illusion, à presser le roi d'Angleterre de revenir à des sentiments plus pacifiques et de ne pas se désintéresser du sort des chrétiens d'Orient, qui comptaient surtout sur l'appui des rois de France et d'Angleterre, regardés par eux comme les souverains les plus puissants de la chrétienté (2).

Le pape dut se résigner, devant le mauvais vouloir de Philippe VI, à remettre à plus tard la mission qu'il entendait confier à Raymond Saquet, évêque de Téroüane. Ce fut l'archevêque François de Crète qui prit, en qualité de vice-légat, la succession du patriarche Henri d'Asti. Mais il fallait en même temps fortifier la ligue latine, et envoyer des secours aux gens de Smyrne. A ce moment, arrivait à Avignon le dauphin Humbert II, que Clément VI, depuis

(1) Même lettre (*l. c.*)

(2) Reg. 138, nos 909 et 62, fol. 66<sup>vo</sup>. Beaucoup de Latins d'Orient partageaient sans doute l'illusion naïve qu'exprime le méridional Jourdain de Séverac, missionnaire en Orient « credo insuper quod rex Francie posset totum mundum sibi subijcere et fidei christiane, sine aliquo allo eum juvante. » (*Mirabilia*, p. 63).

quelque temps déjà, poussait à la croisade (1). Après avoir mené jusque là une vie de mollesse et de luxe, que lui reprochait Pétrarque (2), Humbert semblait assez disposé à se débarrasser des soucis du pouvoir, en cherchant au loin des aventures de guerre. Il voulait aussi, probablement, effacer par son zèle le souvenir des châtiments ecclésiastiques, qu'il avait encourus naguère, lors de ses conflits avec l'archevêque de Vienne, et dont le pape Clément venait seulement de l'absoudre (3). Dès le mois de janvier 1345, il promet au prince Louis d'Espagne de lui fournir un secours contre les Maures d'Afrique (4). Puis quand le sort des Latins de Smyrne attire l'attention de la curie, le dauphin offre ses services, et charge son ambassadeur Guillaume de Royn, de transmettre sa requête : si le pape veut bien le nommer « capitaine général du saint voyage contre les Turcs et contre les non-féaux à l'Eglise de Rome », il s'engage à faire la dépense nécessaire pour 300 hommes d'armes et 1.000 arbalétriers, ainsi qu'à entretenir cinq galées, qui resteront à ses ordres, pendant toute la durée de l'expédition. Si le Saint-Siège voulait bien lui donner une prompte réponse, il pensait fixer son départ à la Saint-Jean (24 juin) (5).

Mais le collège des cardinaux et le pape lui-même, tout en louant le zèle d'Humbert, semblaient peu disposés à le

(1) Cf. supra, p. 42.

(2) *Lett. famil.*, III, 10. La lettre est adressée à un seigneur inconnu ; Pétrarque lui reproche de vivre sans gloire, de rester dans l'opulence et dans l'inertie, lui qui est jeune, robuste et vaillant. On suppose généralement que le personnage en question est le dauphin de Viennois.

(3) Cf. de Petigny. *Notice sur Jacques Brunier, chancelier d'Humbert II* (Bibl. éc. des Ch., 1839-40. I., p. 263).

(4) Valbonnais. *Mém. pour l'hist. du Dauphiné*, n° 200.

(5) Valbonnais. *Mém. pour l'hist. du D.*, n° 204. *Memorabilia Pilati* (Preuves de l'Hist. du D., II, 623).



nommer « capitaine général » de tous les croisés (1) : peut-être n'avait-on qu'une médiocre confiance en sa valeur militaire et politique. Il fallut que le dauphin vint lui-même plaider sa cause, au moment où les exigences du roi de France compliquaient encore la préparation de la croisade, pour que Clément VI consentit enfin à sa requête. Le 23 mai, Humbert avait passé un traité avec trois habitants de Marseille, pour l'armement de quatre galées, dont chacune devait porter 200 hommes (2). Le 26 mai, le pape le nomme capitaine général du Saint-Siège, et chef de l'armée contre les Turcs. Il lui donne en même temps les instructions les plus précises, au sujet de son départ : Humbert devra s'embarquer au plus tard le 2 août, et arriver à Négrepont vers le milieu d'octobre. Il devra emmener avec lui au moins cent hommes, suffisamment armés et bons combattants, qui resteront en Orient, à ses frais, tout le temps que durera la ligue conclue entre le Saint-Siège, le roi de Chypre, les Hospitaliers et les Vénitiens ; et même, quelle que soit la durée de la ligue, ils ne pourront pas revenir avant trois ans au moins, selon le serment solennel que le dauphin venait de prêter entre les mains du pape, en recevant, avec la croix, la bannière de l'Église romaine (3).

Ainsi qu'il arrivait presque toujours, les préparatifs se prolongèrent au-delà du terme fixé : le 23 juillet, le pape, accordant un délai, autorisait Humbert à ne quitter Marseille que le 2 septembre (4). Le dauphin envoyait, d'avance, à Venise un de ses conseillers, Nicolas d'Astribort, pour demander l'appui de la République, et louer des bateaux de trans-

(1) « Licet domino pape et dd. cardinalibus displiceret obtinuit » dit Pillati (*l. c.*).

(2) Valbonnais. *Mém.* n° 207.

(3) Reg. Vat. 169 (de Curia), n° 11 et 111. Raynaldi, 1345, VI.

(4) Reg. V., 170, fol. 1. R. 62, fol. 76.

port ; il voulait aussi s'assurer la protection des Vénitiens, entre Brindisi et les côtes de Morée (1). Humbert s'embarque enfin le 31 août, et le surlendemain, de l'une des îles, voisines du port de Marseille, il promulgue une dernière ordonnance, pour régler différentes questions, relatives à l'administration du Dauphiné (2). Quelques jours après, il arrive à Gênes, avec cinq galées, et d'autres bateaux de transport, accompagné de sa mère, de sa femme, de plusieurs seigneurs, entr'autres le comte Hugues de Genève, Pierre de Loyes, Raynaud de Revel, Henri de Varilhes, Etienne de Lucinges, etc. (3). La chronique gènoise, qui mentionne le passage des croisés dauphinois, dit qu'ils allaient à Jérusalem. Peut-être faut-il voir dans cette affirmation inexacte l'indice que le dauphin, se méfiant des Gènois, leur dissimula ses véritables intentions. N'était-ce pas leurs rivaux, les Vénitiens, qui continuaient d'avoir le rôle le plus actif dans l'organisation de la campagne contre les Turcs ?

De Gênes, Humbert se rend à Pise, puis à Florence et à Bologne (4). D'après les instructions du Saint-Siège, le nouveau « capitaine général » devait rallier autour de lui tous les croisés italiens : Clément VI lui avait remis des lettres pour les communes de Gênes, Pise, Florence, Pérouse, Sienne, Ancône, pour les gouverneurs de Milan, de Vérone et de Bologne (5) ; tous étaient priés de faire bon accueil au

(1) *Diplom. Ven. Lev.*, I, n° 250.

(2) Valbonnais. *Mém.* n° 219-220. Cf. la charte de départ, publiée dans *Archives de l'Orient latin*, t. I, p. 538.

(3) *Ann. Gen.*, (R. I. S., t. XVII, 1085), cf. la liste des personnes, qui forment la cour du Dauphin à Venise (Ul. Chevalier. *Choix de doc. hist. inédits sur le Dauphin*, p. 95-99).

(4) Villani. (R. I. S., XIII, 919). *Cronica di Bologna* (id. XVIII, 393).

(5) Reg. V, 139, n° 135-143 (lettres du 18 juillet 1345). Cf. *Documenti... delle città toscane*, éd. Müller, p. 116.

dauphin Humbert et de contribuer à la croisade entreprise. Une remarque importante s'impose ici : depuis plusieurs mois déjà, et bien avant l'arrivée d'Humbert, il y avait, en Italie, une agitation populaire en faveur de la croisade : les nouvelles, venues de Smyrne, et partout répandues par les marchands ou les moines, avaient produit évidemment une certaine émotion. Tandis que le clergé avait reçu l'ordre de célébrer, par des processions solennelles et des cérémonies d'actions de grâces, les premiers triomphes des Latins, on apprenait, presque aussitôt, la fin tragique de leurs principaux chefs (1). La nouvelle terre, à peine enlevée aux infidèles, était arrosée du sang des martyrs. Aussi, dans plusieurs villes, on racontait d'étranges merveilles ; « la clémence divine, pour entraîner les fidèles, a opéré en diverses parties du monde des miracles étonnants », écrit le pape au vice-légat François de Crète (2). Les gens d'Aquila, dans les Abruzzes, avaient vu sur l'autel d'une petite église apparaître la Vierge, avec l'Enfant divin tenant une croix dans la main. La chronique de Pistoie, qui raconte le fait, ajoute que tous les enfants qui naquirent ce jour-là dans la ville portaient sur l'épaule l'empreinte de la croix (3). Quand on apprit, dit un autre chroniqueur du même temps, le désastre des chrétiens à Smyrne, les Vénitiens envoyèrent une ambassade au pape, et le bruit courut dans toute la chrétienté qu'il fallait faire la croisade. Cette croisade ne fut pas prêchée selon les règles ordinaires, et par les chefs de l'Eglise ; c'est seulement le

(1) Reg. V., 138, n° 718, et Raynaldi, 1344, IV (lettre du 1<sup>er</sup> février à Edouard d'Angleterre). Dans une lettre du 18 mars au même Edouard, le pape fait allusion au zèle manifesté pour la croisade par de nombreux fidèles (Reg. V., 138, n° 909. Raynaldi, 1345, II).

(2) Reg. 139, n° 132. Raynaldi, 1345, V (lettre du 18 juillet).

(3) *Ist. Pistoia*. (R. I. S. XI, 511.)

peuple qui, partout, éleva la voix : de telle cité, il partait 200 hommes, de telle autre 300 ou 500, et tous allaient s'embarquer à Ancône ou à Venise; on voyait sur les places publiques des rassemblements d'hommes, vêtus d'un manteau blanc, avec une croix rouge. Quand le pape Clément vit qu'une telle multitude se mettait en route, et qu'on ne pouvait la retenir, alors seulement il songea à lui donner un chef (1). — L'auteur de la chronique romaine, évidemment hostile aux papes d'Avignon, insinue que Clément VI était, personnellement, très indifférent à la croisade. Ses lettres nous donnent, nous l'avons vu, une tout autre impression : mais l'expédition d'Humbert s'organisait avec une telle lenteur qu'on pouvait aisément, dans les villes italiennes, s'en prendre au Saint-Siège de ce retard. Bien des croisés de Toscane ou des Abruzzes s'étaient déjà mis en route, quand le pape écrivit au général des Frères Mineurs, et aux chefs des principaux ordres, pour leur donner ses instructions, au sujet de la prédication de la croisade (2).

C'est à ce moment d'effervescence populaire (juillet-août 1345) qu'a dû se répandre en Italie (3) le récit d'une bataille livrée par 200.000 chrétiens à un million de Turcs, le jour de la fête de Saint-Jean (24 juin). Ce combat légendaire qui aurait eu lieu dans la plaine entre Smyrne et Altoluogo (Ephèse), et qui se serait terminé par l'intervention miraculeuse de Saint Jean-Baptiste, a été rattaché, sans raison

(1) *Hist. Rom. fragm.* (Ant. Ital. III, 369), cf. Villani (R. I. S., XIII, 918).

(2) *Reg.* 139, n<sup>o</sup> 173 176. Raynaldi 1345, VIII (lettres du 28 et du 30 juillet). Le pape contie également la prédication de la croisade aux deux archevêques latins, nouvellement nommés, de Smyrne et de Mitylène, qui devaient bientôt s'embarquer pour l'Orient.

(3) *Ist. Pisto.* XI, 512.

sérieuse, à la campagne d'Humbert autour de Smyrne (1). Mais le texte des *istorie pistolesi*, où est insérée la légende, semble bien prouver qu'elle a été connue, en Italie, avant le départ des Dauphinois. Si elle a été répandue vers cette époque, c'est précisément pour exciter le zèle des premiers croisés ; elle n'a trouvé si promptement créance que dans des imaginations déjà fortement émues par les nouvelles précises, venues de Smyrne. Elle a dû servir de thème aux exhortations des prédicateurs populaires, pareils à ce Venturinus de Bergame, moine dominicain, qui, dès le mois de mai, à Avignon, échauffait, par ses discours, l'enthousiasme des pauvres clercs et moines errants, vivant des aumônes de la curie (2).

Cet ensemble de faits nous aide à mieux comprendre le long séjour d'Humbert en Italie, et les difficultés de la tâche que lui a confiée le Saint-Siège. Il n'est pas certain que les 400 croisés de Florence, les 350 de Sienne, tous ceux des autres villes de Toscane et de Lombardie (3), aient reconnu Humbert pour leur chef ; et il est probable que beaucoup

(1) De la Ville le Roux, *l. c.* p. 107, Jorga, *l. c.* p. 52. La légende a été répandue sous la forme d'une lettre apocryphe du roi de Chypre à la reine de Sicile (cf. Michelet *Hist. de Fr.*, (1<sup>re</sup> éd.), t. III, p. 190) ; de Pétigny, *bibl. Ec. des Ch.*, *l. c.*, p. 263 ; Jorga, *Revue O. L.*, t. III, p. 29). Si l'exemplaire français publié par Michelet donne la date 1347, il faut remarquer que le texte latin et la chronique de Pistoie portent 1345.

(2) *Pilati memorab.* (Preuves hist. du Dauph. II, 623). Venturinus de Bergame avait eu de grands succès dans le nord de l'Italie, comme prédicateur populaire, au temps de Benoît XII. Les Romains, au contraire, l'avaient accueilli avec un certain scepticisme : il est vrai qu'il arriva chez eux, vers 1335, escorté de plusieurs milliers de pèlerins et de vagabonds, vêtus d'un costume bizarre. Il avait fini par devenir suspect à Benoît XII, qui lui interdit la prédication. Il était rentré en grâce auprès de Clément VI (Quetif-Echard, *Script. ord. Pred.*, I, 630 ; *Hist. Rom. fragm.*, [*Ant. It.* III, 273]). Cet enthousiasme populaire en faveur de la croisade provoqua, d'autre part, dans certaines villes d'Italie, un mouvement de résistance et de protestation. Cf. la lettre apocryphe de l'émir Omour-beg au pape Clément VI (appendice).

(3) Villani. (R. I. S., XIII, 918-919).

d'entre eux s'embarquèrent à Venise, avant le dauphin de Viennois. On sait cependant qu'à Bologne, où il a passé plusieurs jours, Humbert est reçu en grande solennité, et qu'il arme chevaliers plusieurs habitants de la ville. Après son départ, et durant tout l'hiver 1345-1346, d'autres bandes de Bolonais se mettent en route pour l'Orient (1). C'est à Venise surtout qu'Humbert et sa suite prolongent leur séjour (octobre 1345). Le 15 novembre, le pape, répondant à une requête du dauphin, l'autorise à n'être à Négrepont qu'à la Noël (2). Avant de quitter Venise, le « capitaine général » envoie encore à Avignon l'archevêque récemment nommé de Mitylène, chargé par le pape de prêcher la croisade, pour régler avec Clément VI certains détails de la campagne, et demander l'envoi de nouvelles galées (3). Tandis qu'Humbert, enfin parti vers le sud, va rejoindre près des îles Ioniennes une partie de ses compagnons d'armes, auxquels par avance il a donné rendez-vous (4), le pape prend de nouvelles mesures, pour assurer la durée de la croisade. L'impôt extraordinaire ou décime sur les biens ecclésiastiques sera exigible pendant cinq ans, au lieu de trois (5). Malgré le départ des troupes, fournies par diverses communes italien-

(1) *Cron. di Bologna* (id. XVIII, 393-399).

(2) Valbonnais a publié un acte du doge de Venise, qui reçoit Humbert au nombre des « nobles citoyens et fidèles de la ville ». (*Mém. pour l'hist. du D.*, n° 221). La date du 14 septembre n'est pas très sûre : au reste Humbert a pu être reçu citoyen de Venise, avant son arrivée dans la ville. Les chroniques italiennes, précédemment citées, prouvent qu'Humbert n'est pas à Venise avant le mois d'octobre. La lettre de Clément VI (15 novembre) se trouve au Reg. 170, fol. 2. Humbert, au moment de s'embarquer, écrivit aux habitants de Zara, révoltés contre Venise, pour les inviter à se soumettre : les Vénitiens furent médiocrement satisfaits de cette tentative de médiation, faite à leur insu. (*Monum. Slav. merid.*, II, p. 327).

(3) Reg. 139, n° 909. Cf. *Preuves de l'histoire du Dauphiné*, II, 528.

(4) Ul. Chevalier. *Choix de doc. hist. ined. sur le Dauphiné*, p. 99.

(5) Reg. 169, fol. 2<sup>vo</sup> et 170, fol. 4<sup>vo</sup>.

nes. Clément VI juge que les secours envoyés ne sont pas suffisants : et il réitère ses instances aux gens de Gênes, de Pise, d'Ancône, en cherchant à les convaincre que la puissance d'Humbert et l'importance de son expédition rendent le succès très probable (1).

Mais si les Gênois, entr'autres, se montrent peu disposés à faire cause commune avec les Vénitiens et les gens de Chypre, c'est que, pour eux, les adversaires musulmans les plus dangereux sont les Tartares de Crimée, et non les Turcs d'Asie Mineure. Précisément la ville de Caffa avait été récemment occupée par les Tartares, qui en avaient chassé les marchands latins, en grande majorité Gênois. Le bruit en était venu à la cour d'Avignon, à peu près vers l'époque où Humbert quittait Venise. Aussitôt Clément VI envoie un courrier à Humbert, et l'engage, en termes d'ailleurs assez vagues, à diriger ses forces du côté de Caffa, si ses moyens le lui permettent (2). On voit, par ce simple avis, quelles illusions se faisait la cour d'Avignon sur la puissance du dauphin.

Le pape ne fut informé que le 30 avril 1346 de l'arrivée du dauphin à Négrepont (3). Quelques semaines plus tard, il renvoyait en Orient l'ambassadeur d'Humbert, le chanoine Barthélemy « de Thomariis » avec plusieurs lettres importantes, adressées à Humbert, au vice-légat François de Crète, au roi de Chypre, au grand-maitre des Hospitaliers, à l'impératrice de Byzance (4).

(1) Reg. 139, n° 928 et suiv. Lettre à la commune de Pise du 15 février 1346. (*Documenti... delle città toscane*, éd. Müller, p. 114 : la date donnée par l'éditeur (1345) est inexacte).

(2) Reg. 169, fol. 2.

(3) Reg. 140, n° 123. Cf. Valbonnais, *Mém.*, etc., n° 229. Raynaldi, 1346, LXIV et s.

(4) Reg. 140, n° 123-125 et s. (Lettres du 15 juin 1346). Barthélemy est chanoine de l'église de Smyrne et vicaire de l'archevêque François de Crète.

La conclusion principale, qui résulte de ces divers documents, c'est que le « capitaine général » de la croisade, une fois dans l'Archipel, avait passé le plus clair de son temps à entamer toutes sortes de négociations <sup>(1)</sup>. Il entrait en pourparlers avec les Catalans d'Attique, qui s'engageaient à fournir un certain nombre de cavaliers et de piétons : et il suppliait le pape de lever enfin les sentences d'excommunication qui, depuis tant d'années, pesaient sur les rivaux heureux de Gantier de Brienne. D'autre part le chef des galères vénitiennes de la ligue, Nicolas Pisano, accompagné de Pierre de la Palu, était allé à Byzance, et avait eu avec la régente Anne un important entretien sur l'affaire de l'union des églises. Humbert espérait profiter des bonnes dispositions de la cour byzantine, pour se faire céder temporairement l'île de Chio, dont il prétendait faire une base d'opérations <sup>(2)</sup>.

En faisant part à Clément VI de ce projet, il affirmait avoir déjà obtenu de la régente une réponse favorable, mais il demandait au pape d'intervenir à son tour, pour appuyer sa requête. Il s'engageait à ne pas garder l'île plus de trois ans, et à reconnaître expressément la souveraineté byzantine. Aussitôt Clément VI se fait l'auxiliaire docile des plans de son « capitaine général. » Il écrit à la régente Anne, pour la rassurer sur les intentions du dauphin. Il recommande à ses agents en Orient, le vice-légat de Crète, les archevêques latins de Patras et de Thèbes, de veiller à faire respecter les

(1) On doit signaler cependant une bataille navale sur les côtes de l'île de Lesbos, en février 1346 : 26 navires turcs auraient été brûlés par les Latins, aux ordres d'Humbert. (*Isl. Pistol.*, R. I. S., XI, 514).

(2) *Reg.* 140, n° 125 (à l'impératrice de Byzance) ; n° 137-138 (à Nicolas Pisano et à Pierre de la Palu). Sur les pourparlers du dauphin avec les Catalans, cf. Gregorovius, *Geschichte der Stadt Athen*, t. II, p. 91, 133. Un oncle du dauphin, Guy de la Tour, avait offert ses services aux Catalans, en 1314).



droits de Byzance (1) : il ne faut pas qu'Humbert suive l'exemple des Zaccaria ; l'occupation de Chio, consentie par la cour byzantine, sera tout-à-fait provisoire ! On devine les dessous de cette affaire, et il n'est pas téméraire d'apercevoir, derrière le dauphin, ambitieux, vaniteux et indécis, l'influence de ses conseillers vénitiens : les Latins de Smyrne, harcelés sans cesse par les Turcs, enfermés dans un étroit espace, veulent exploiter la faiblesse des Byzantins et la faveur momentanée du parti de la cour, pour s'installer dans l'île fertile et riche d'où leurs rivaux Gênois ont été chassés, quelques années avant la guerre civile ; et le port de Smyrne, où sont venus s'établir plusieurs marchands ou colons des possessions vénitiennes (2), ne pourra être mis en valeur que si l'on occupe, en même temps, dans le voisinage, les anciennes possessions gènoises.

Mais les Gênois étaient sur leurs gardes ; tandis qu'Humbert perdait un temps précieux à négocier avec la cour byzantine, à échanger des lettres avec la cour d'Avignon, une grande expédition se préparait à Gênes. Le 3 mai 1346, une flotte de 30 vaisseaux, commandée par Simon Vignosi, quittait la ville, et se dirigeait vers l'Orient (3). Il s'agissait avant tout, disait-on, de reprendre Caffa aux Tartares, et de défendre les intérêts des chrétiens dans la mer Noire. La flotte de Vignosi arrive à Négrepont dans les premiers jours de juin : elle rencontre celle d'Humbert, compo-

(1) *L. c.*, n° 129-130. Le légat devra recourir, au besoin, à toutes les peines et sentences, tant spirituelles que temporelles, contre quiconque « ipsam imperatricem, officiales, procuratores, gentes ac ministros ac subditos suos impedirent, molestarent vel vexarent. »

(2) Cf. supra, p. 41. *Hist. Rom. frag. (Ant. It., III. 353)* : les gens qui arrivent à Smyrne après l'occupation des Latins, viennent de Modon, de Coron, de Malvoisie.

(3) *Ann. Gen.* (R. I. S., XVII, 1087).

sée de 26 navires, et prête à cingler vers Smyrne. Les Gênois apprennent vite — peut-être les soupçonnaient-ils déjà — les projets d'Humbert sur Chio. Le dauphin, se voyant découvert, cherche à corrompre Vignosi, en lui promettant un fort subside, s'il veut bien joindre ses galères à celles de la ligue. Le Gênois dédaigne ces offres, tandis que certains de ses compagnons, vrais pirates, dépouillent le malheureux Humbert « d'une partie de ses chevaux, bijoux, harnais et autres biens » (1). Après cet exploit, la flotte gènoise se dirige en toute hâte vers Chio ; et l'ironie du destin fait arriver Vignosi en vue de l'île qu'il va reprendre aux Grecs, le jour même où le pape écrit à la régente de Byzance pour la prier de faire bon accueil à la requête d'Humbert (2).

D'ailleurs les Gênois, voulant ménager la population grecque de l'île, affectent, eux aussi, le plus grand respect pour les droits de l'Empire. Ils se présentent comme les défenseurs de la suprématie byzantine, menacée par les perfides desseins du dauphin. L'état de guerre où se trouve l'Archipel risque de faire tomber l'île entre des mains étrangères, aussi odieuses aux Grecs qu'aux Gênois eux-mêmes — allusion peu déguisée aux Vénitiens (3). Si les gens de Chio veulent bien accepter pour défenseurs un petit nombre de marins gènois, ceux-ci se feront fort d'arrêter Humbert. Mais ces offres fallacieuses n'ayant aucun succès, Vignosi se décide

(1) de Pétigny. Art. cité, p. 284.

(2) Le 15 juin. *Ann. Gen.*, l. c., 1088. (Cf. supra, p. 69, n. 4).

(3) Cf. l'acte du 26 février 1347 sur l'organisation de la « Mahone » ou compagnie commerciale des Gênois de Chio « invenerunt quod propter conditiones guerrarum in dictis partibus vigencium cum inimicis fidei christiane et maxime insulanti Syi devenire debere in extraneas nationes Januensibus et Januensium nationi et Romeorum seu Grecorum odiosas. » (*Liber jurium resp. Gen. Hist. Patr. Mon.* t. VII, 558).

à attaquer la capitale de l'île ; il faut croire que les Grecs indigènes redoutaient fort de retomber sous le joug gènois : car ils se défendirent, pendant plus de deux mois, avec une singulière énergie, alors que la cour byzantine, n'ayant plus ni vaisseaux ni argent, était incapable de leur porter secours. Une fois maître de Chio, Vignosi attaque la nouvelle Phocée, et malgré la présence d'auxiliaires turcs, appelés par une partie des Grecs, il réussit à occuper la ville (1).

Qu'étaient devenus, pendant ce temps, les vaisseaux de la ligue et le « capitaine général » de l'armée chrétienne ? Il semble que les Vénitiens aient tenté d'abord, avant l'arrivée des croisés, de négocier avec Omour-beg, qui avait transporté sa résidence à Altoluogo. Ils voulaient se faire céder le château fort, qui dominait la ville de Smyrne (2). Omour-Beg, raconte le chroniqueur romain, redoutait fort peu la prochaine arrivée d'Humbert, que lui annonçaient les ambassadeurs vénitiens. « Parmi les chrétiens eux-mêmes, je compte, lui fait dire l'auteur italien, deux précieux amis : le guelfe et le gibelin ». Nous savons, en effet, que l'armée d'Humbert fut d'un médiocre secours aux Smyrniotes. Entre les croisés et les Turcs, il y eut sans doute, aux environs de Smyrne, plusieurs combats, auxquels fait allusion Philippe de Mézières, dans sa chevalerie de la Passion (3). Pilati, secrétaire du dauphin, raconte qu'en septembre 1346 on reçut à Grenoble des nouvelles d'Humbert : il avait battu les Turcs, et en avait

(1) *Lib. jurium, l. c. Ann. Gen. l. c.*, 1088. Nic. Greg., XV, 6, p. 765. Cantac., III, 93, p. 568.

(2) *Hist. Rom. fragm., l. c.*, 371.

(3) Ms. 2251 (bibl. de l'Arsenal), fol. 12<sup>v</sup>-13. Philippe de Mézières ne parle pas d'une victoire de Smyrne que gagna le dauphin (comme le dit M. Jorga, *l. c.*, p. 55), mais il fait une allusion très vague à deux batailles livrées aux environs « le dauphin lors estant a Smirne ».

tué un grand nombre ; mais plusieurs des chevaliers dauphinois qui l'entouraient avaient péri <sup>(1)</sup>. Nous voyons par ce texte que les vaisseaux d'Humbert, partis de Négrepont, ont suivi d'assez près ceux de Vignosi ; ils arrivent à Smyrne au moment où les Gênois commencent le siège de Chio. En tous cas, les batailles livrées par Humbert aux environs de Smyrne n'ont eu aucun résultat : et la preuve, c'est que la forteresse de l'ancienne acropole reste occupée par les Turcs et que le dauphin, quelques semaines plus tard, se retire à Rhodes, malade et découragé. Il est impossible de savoir à quel chiffre s'élevait, dans cet été de 1346, l'armée latine, réunie à Smyrne. Il en était venu, au dire d'un chroniqueur, non seulement de France et d'Italie, mais aussi d'Allemagne et de Picardie ; toutes ces bandes diverses, jointes aux hommes d'armes dauphinois, ont pu former 15.000 hommes <sup>(2)</sup>. Mais cette petite armée, obligée de combattre en plein été, souffre terriblement de la chaleur et de la sécheresse ; elle est bientôt décimée par la maladie, et les soldats meurent « comme des moutons. » La ligue navale est déjà menacée de dissolution par la rivalité des Vénitiens et des Hospitaliers <sup>(3)</sup>. Plusieurs croisés latins ont repris la route du retour : ainsi les gens de Pérouse sont rentrés dans leur ville dès le mois de septembre 1346 <sup>(4)</sup>.

Cependant le dauphin, à peine remis de sa maladie, écrit à Clément VI que les Turcs proposent une trêve honorable, et

(1) Pilati *Memor* (Valbonnais, *Preuves de l'hist. du Dauph.*, t. II, p. 624).

(2) *Hist. Rom. fragm. l. c.*, 371.

(3) Le grand maître de l'Hôpital s'opposait à l'entrée de navires vénitiens dans le port. (*Hist. Rom. fragm.*, id.)

(4) Cf. extraits d'une chronique de Pérouse dans *Archivio Stor. Ital.* (1850), t. XVI, 1<sup>re</sup> p., p. 142. Cf. l'impression pessimiste d'un autre chroniqueur italien : *breviarium Ital. hist.* (R. I. S., XVI, 283).

qu'il y aurait intérêt à négocier avec eux : sa lettre a dû arriver à Avignon dans les premiers jours de novembre (1). Le pape répond à Humbert (28 novembre) qu'il devra s'entendre avec l'archevêque de Crète, le grand maître des Hospitaliers, ainsi qu'avec les capitaines de galères vénitiennes et chypriotes, pour fixer les conditions de la trêve, et les faire connaître immédiatement au Saint-Siège, sans l'approbation duquel aucun traité ne peut être conclu. Au reste, le pape se résignait à l'idée de faire la paix, au moins provisoirement ; la difficulté de trouver de l'argent rendait fort difficile, il l'avouait, la continuation de la ligue (2).

A la cour d'Avignon, on était aussi découragé qu'à Smyrne ou à Rhodes. Le pape se plaignait des Vénitiens, qui entraient, par des vexations arbitraires, l'embarquement de nouveaux croisés (3). Quelques-uns des seigneurs, qui avaient annoncé leur départ un an plus tôt, n'avaient pas quitté l'Italie. Au mois de juillet 1345, un des seigneurs les plus puissants du royaume de Naples, Robert de San Severino, comte de Corigliano, était sur le point de s'embarquer pour l'Orient, avec 10 galères. En novembre 1346, il bataillait encore dans l'Italie méridionale contre les Hongrois (4). Le pape n'avait plus aucune nouvelle de deux nobles Allemands, qui, ayant promis de se croiser, avaient reçu du Saint-Siège

(1) Ou dans le courant d'octobre. Le pape recommande au roi de France, par une lettre du 11 novembre, les deux ambassadeurs d'Humbert « Lancelinus Aynardi et Johannes de Gayo milites ». (Reg. 140, n° 731).

(2) Reg. 140, n° 758, 761. (Le pape écrit également au grand maître des Hospitaliers, Déodat de Goson).

(3) Reg. 140, n° 758, 763. Beaucoup d'aventuriers, qui venaient s'embarquer à Venise, sous prétexte de pèlerinage ou de croisade, étaient la cause de troubles continus. (Reg. V., 138, n° 1025, cf. appendice II).

(4) Reg. 139, n° 156 et s., et 140, n° 758.

plusieurs privilèges. Comme Humbert s'inquiétait de ne pas voir venir les auxiliaires attendus, le pape lui répondait qu'il était impossible de les contraindre (1). Ce n'était pas seulement entre Anglais et Français que sévissait une guerre implacable ; quand on se battait partout en Occident, qui songeait encore à poursuivre contre les Turcs une campagne interminable ?

S'agissait-il d'armer à ses frais deux ou trois nouvelles galères, pour compléter la flotte de la ligue, le pape se heurtait déjà à toutes sortes de difficultés. Obligé de s'adresser à des armateurs de Nice ou de la Rivière ligure, il se trouvait aussi, dans une certaine mesure, à la merci du gouvernement génois, auquel il fallait demander un sauf-conduit. Le 1<sup>er</sup> juillet 1346, le pape annonce le prochain départ de 4 galères, 2 armées aux frais du Saint-Siège, les autres aux frais des Hospitaliers ; il les recommande à la commune de Gênes : le 18 août, les galères pontificales ne sont point encore parties ! (2) ; un mois plus tard, le pape apprend que les dites galères sont beaucoup trop petites, et mal préparées à un séjour en Orient ; il écrit à ses nonces en Sicile et à

(1) « De illis autem duobus Theutonicis qui velle transfretare dixerunt, scire te volumus quod concessis per nos gratis a nobis occasione hujusmodi postulatis postea non audivimus quid fecerunt et cum obligationem aliam nequaquam super his fecerint ad id non possunt rationabiliter coherceri et idem de illis de Sicilia respondemus. » (*l. c.*, n° 758). On sait, d'autre part, que les collecteurs des décimes pour la croisade n'arrivaient point à faire exécuter les ordres du pape : l'évêque de Bâle et les suffragants de l'archevêque de Trèves refusèrent l'impôt demandé (Kirsch : *Die päpstlichen Kollektorien*, p. 183).

(2) Reg. 140, n° 187, 327, 496. L'année précédente, le pape s'était plaint à la commune de Savone de l'arrestation d'un clerc de Nice, Raimond Marquesani, qui devait emmener en Orient plusieurs des galères, armées sur la Rivière ligure (lettre du 5 mai 1345. Reg. 138, n° 1026). D'autre part, il accusait Martin Zaccaria et les patrons des 4 galères, envoyées en Orient, d'avoir manqué, sur plusieurs points, à leurs engagements (lettre au grand maître des Hospitaliers, 12 mai 1345. Reg. 138, n° 1059, v. appendice II).

l'archevêque de Crète, pour qu'ils obligent les deux armateurs à remplir leurs engagements (1).

Si loin d'Avignon, les ordres du Saint-Siège sont souvent mal suivis : ses agents n'arrivent pas toujours à payer régulièrement la solde promise aux patrons des galères. Le dauphin Humbert se plaint, par exemple, d'avoir dû leur avancer une somme considérable ; et comme lui-même a sans cesse besoin d'argent, il demande à être défrayé le plus tôt possible (2). Nous verrons qu'en dépit de toutes ces difficultés, la flotte latine continue sa croisière dans l'Archipel, après le départ d'Humbert. La ligue navale, se bornant à un rôle défensif, rend de réels services aux chrétiens de l'Archipel : mais le fastueux concours du « capitaine général » dauphinois lui a été, peut-être, plus nuisible qu'utile. L'incapable Humbert n'est bon qu'à embarrasser ses alliés. Durant l'hiver 1346-47, les hostilités sont suspendues entre Latins et Turcs. Ceux-ci sont de plus en plus attirés vers Byzance par les progrès de Cantacuzène. Les historiens byzantins nous apprennent qu'Omour-beg a fait une expédition en Thrace, dans le courant de l'année 1346, et qu'il encourage l'alliance étroite, conclue par son ami Cantacuzène avec le chef des Ottomans, Orkhan, qui devient, vers la même époque, le gendre du basileus usurpateur (3). Pendant ce temps, les chefs latins passent l'hiver à Rhodes, auprès du dauphin : le 29 janvier, Humbert fait son testament, en présence du légat pontifical, du grand-maître des Hospitaliers, et de l'amiral vénitien, Pancrace Giustiniani (4) ; quelques semaines plus

(1) Reg. 140, n° 579 (lettre du 24 septembre).

(2) Reg. 140, n° 738, 760.

(3) Cantac., III, 95, p. 586. Nic. Greg. XV, 5, p. 763.

(4) Valbonnais. *Mémoires pour l'hist. du Dauph.*, n° 236.

plusieurs privilèges. Comme Humbert s'inquiétait de ne pas voir venir les auxiliaires attendus, le pape lui répondait qu'il était impossible de les contraindre (1). Ce n'était pas seulement entre Anglais et Français que sévissait une guerre implacable ; quand on se battait partout en Occident, qui songeait encore à poursuivre contre les Turcs une campagne interminable ?

S'agissait-il d'armer à ses frais deux ou trois nouvelles galères, pour compléter la flotte de la ligue, le pape se heurtait déjà à toutes sortes de difficultés. Obligé de s'adresser à des armateurs de Nice ou de la Rivière ligure, il se trouvait aussi, dans une certaine mesure, à la merci du gouvernement génois, auquel il fallait demander un sauf-conduit. Le 1<sup>er</sup> juillet 1346, le pape annonce le prochain départ de 4 galères, 2 armées aux frais du Saint-Siège, les autres aux frais des Hospitaliers ; il les recommande à la commune de Gènes : le 18 août, les galères pontificales ne sont point encore parties ! (2) ; un mois plus tard, le pape apprend que les dites galères sont beaucoup trop petites, et mal préparées à un séjour en Orient ; il écrit à ses nonces en Sicile et à

(1) « De illis autem duobus Theutonicis qui velle transfretare dixerunt, scrire te volumus quod concessis per nos gratias a nobis occasione hujusmodi postulatis postea non audivimus quid fecerunt et cum obligationem illam nequaquam super his fecerint ad id non possunt rationabiliter coherceri et idem de illis de Sicilia respondemus. » (l. c., n° 758). On sait, d'autre part, que les collecteurs des décimes pour la croisade n'arrivaient point à faire exécuter les ordres du pape : l'évêque de Bâle et les suffragants de l'archevêque de Trèves refusèrent l'impôt demandé (Kirsch : *Die päpstlichen Kollektorien*, p. 183).

(2) Reg. 140, n° 187, 327, 496. L'année précédente, le pape s'était plaint à la commune de Savone de l'arrestation d'un clerc de Nice, Raimond Marquesani, qui devait emmener en Orient plusieurs des galères, armées sur la Rivière ligure (lettre du 5 mai 1345, Reg. 138, n° 1026). D'autre part, il accusait Martin Zaccaria et les patrons des 4 galères, envoyées en Orient, d'avoir manqué, sur plusieurs points, à leurs engagements (lettre au grand maître des Hospitaliers, 12 mai 1345, Reg. 138, n° 1059, v. appendice II).



l'archevêque de Crète, pour qu'ils obligent les deux armateurs à remplir leurs engagements (1).

Si loin d'Avignon, les ordres du Saint-Siège sont souvent mal suivis : ses agents n'arrivent pas toujours à payer régulièrement la solde promise aux patrons des galères. Le dauphin Humbert se plaint, par exemple, d'avoir dû leur avancer une somme considérable ; et comme lui-même a sans cesse besoin d'argent, il demande à être défrayé le plus tôt possible (2). Nous verrons qu'en dépit de toutes ces difficultés, la flotte latine continue sa croisière dans l'Archipel, après le départ d'Humbert. La ligue navale, se bornant à un rôle défensif, rend de réels services aux chrétiens de l'Archipel : mais le fastueux concours du « capitaine général » dauphinois lui a été, peut-être, plus nuisible qu'utile. L'incapable Humbert n'est bon qu'à embarrasser ses alliés. Durant l'hiver 1346-47, les hostilités sont suspendues entre Latins et Turcs. Ceux-ci sont de plus en plus attirés vers Byzance par les progrès de Cantacuzène. Les historiens byzantins nous apprennent qu'Omour-beg a fait une expédition en Thrace, dans le courant de l'année 1346, et qu'il encourage l'alliance étroite, conclue par son ami Cantacuzène avec le chef des Ottomans, Orkhan, qui devient, vers la même époque, le gendre du basileus usurpateur (3). Pendant ce temps, les chefs latins passent l'hiver à Rhodes, auprès du dauphin : le 29 janvier, Humbert fait son testament, en présence du légat pontifical, du grand-maitre des Hospitaliers, et de l'amiral vénitien, Pancrace Giustiniani (4) ; quelques semaines plus

(1) Reg. 140, n° 579 (lettre du 24 septembre).

(2) Reg. 140, n° 758, 760.

(3) Cantac., III, 95, p. 586. Nic. Greg. XV, 5, p. 763.

(4) Valbonnais. *Mémoires pour l'hist. du Dauph.*, n° 236.

tard, ayant vu mourir sa femme, Marie de Baux, il se prépare à rentrer en France<sup>(1)</sup>.

Dès le 19 mars le pape lui avait envoyé, sur sa demande, toutes les dispenses nécessaires<sup>(2)</sup> ; car il devait être délié de la promesse solennelle, qu'il avait faite en partant pour l'Orient, de ne pas revenir avant trois ans. Mais le 15 mai, Clément VI, qui depuis plusieurs semaines avait annoncé aux gens de Venise, d'Ancône, de Milan, le prochain retour du « capitaine général de la croisade » se demandait encore si le dauphin était en route<sup>(3)</sup> : les bruits les plus contraires circulaient à ce sujet. Enfin Humbert arrivait à Venise, dans le courant de juin<sup>(4)</sup>. Comme s'il prétendait, toujours et partout, jouer un rôle politique au-dessus de ses forces, il s'attardait plus de deux mois dans l'Italie du Nord : le 16 août, il conclut à Milan une alliance avec les Visconti, et malgré les instances du pape, il ne se rend à Avignon qu'après être rentré d'abord en Dauphiné, ayant franchi les Alpes entre Saluces et Briançon<sup>(5)</sup>.

Quelques jours après avoir appris le retour d'Humbert à Venise, le pape était informé que les vaisseaux de la ligue latine, montés surtout par les Hospitaliers, venaient de remporter une brillante victoire au nord de l'Archipel ; on avait

(1) C'est le 1<sup>er</sup> mai 1347 qu'on sut à Grenoble la mort de la dauphine. (Valbonnais. *Mémoires*, etc., p. 603). Cf. la lettre de Clément VI, du 15 mai. (Reg. V., 140, n° 1287).

(2) Reg. V., 140, n° 1070.

(3) Reg. V., 140, n° 1073-82, 1287.

(4) Lettre du 21 juin (Reg. V., 141, n° 64).

(5) Lettre du 16 septembre. (Reg. V., 141, n° 350). De Pétigny, *art. cité*. *Bibl. Ec. des Ch.*, 1839-40, p. 263. Le bruit se répandit à Avignon, vers la même époque, que le dauphin menaçait le comté de Provence, possession de la reine de Naples. Ul. Chevalier a publié l'itinéraire d'Humbert II ; mais il y aurait plusieurs rectifications à faire, sur le séjour du dauphin en Orient. (*Docum. hist. inéd.*)

pris aux Turcs plus de 100 bateaux sur les côtes de l'île d'Imbros (1). Rien ne prouve mieux le rôle inutile et néfaste, joué par Humbert en Orient. La victoire d'Imbros, postérieure au départ d'Humbert, est le plus important succès de la ligue, dont les lettres pontificales fassent mention, entre 1345 et 1347 (2).

Ayant échoué dans toutes ses entreprises, le dévot Humbert II finit par abdiquer (16 juillet 1349). Il se fait moine, en entrant dans l'ordre des Frères Prêcheurs (3). Puis, aidé de l'amitié complaisante de Clément VI, il cherche encore le moyen de satisfaire sa passion pour les titres et les honneurs : le pape le nomme patriarche latin d'Alexandrie, administrateur de l'église archiépiscopale de Reims. Il meurt en 1355, âgé de 43 ans (4). Le dauphin de Viennois, au moment d'abdiquer, avait voulu donner un témoignage de sa dévotion pour l'ordre des Frères Prêcheurs et de son zèle pour la conversion des Orientaux, en augmentant le nombre des novices dominicains, envoyés à l'Université de Paris : parmi les étudiants en théologie, qui venaient de toutes les provinces de l'ordre, il demandait qu'il y en eût plusieurs des provinces « de Grèce et de la Terre Sainte », sachant le grec, — et quelques-uns de ceux-ci, — 4 sur 16, — assez habiles

(1) Lettre du 24 juin. (Reg. V., 141, n° 74. Raynaldi, 1347, XXVII), cf. le jugement de Matteo Villani sur Humbert « Uomo molle e di poca virtu e fermezza... dove poteva acquistare onore e pregio tornò con poca buona fama. » (R. I. S., XIV, 31).

(2) Le 20 mai 1347, le grand-maitre, ayant appris la victoire des chrétiens, qui ont assiégé et enveloppé les Turcs dans l'île d'Imbros, leur envoie de nouveaux renforts (Reg. bull. mag., n° 2, fol. 221, Archives de Malte, communiqué par M. De la Ville Le Roux).

(3) Quétil-Echard. *Script. ord. Pred.*, I, 642. Il n'est pas certain qu'il soit resté dans l'ordre. (Cf. la note du P. Denille *Chartul. Univ. Paris.*, t. II, p. 535.)

(4) Mas-Latrie : *Patriarches latins d'Alexandrie* (Rev. Orient Latin. 1896, p. 2-3).

pour devenir des mattres de grec (1). Mais il ne semble pas qu'aucune suite ait été donnée à ce projet du dauphin, resté comme tant d'autres, à l'état de rêve.

On voit comment Humbert, en se chargeant de la direction de la croisade, avait assumé un rôle au-dessus de ses forces. Caractère irrésolu et faible, incapable de toute initiative, il ne pouvait agir, sans consulter à chaque instant le pape. Il faut dire aussi que Clément VI, très préoccupé d'empêcher toute déviation de la croisade, ne laisse guère à son « capitaine général » les moyens de conduire les affaires. A côté du dauphin se trouvent ses conseillers : l'archevêque de Crète, vice-légat du Saint-Siège, le grand-mattre des Hospitaliers, le capitaine des galères vénitiennes, avec lesquels il doit s'entendre ; tous sont en relations directes avec le pape, qui prétend diriger la ligue latine, de manière que les intérêts particuliers de chacun des alliés restent subordonnés à l'intérêt général de l'Église. La méfiance, plus ou moins avouée de Clément VI à l'égard des chefs militaires de l'expédition l'amène à exercer sur eux, par l'intermédiaire de ses agents ecclésiastiques, ou des frères Hospitaliers, plus directement rattachés au Saint-Siège, un contrôle incessant. Si utile qu'il soit ce contrôle, pour maintenir l'union primitive, et ne pas faire servir la croisade au triomphe des ambitions particulières, il peut être parfois une entrave.

---

(1) Quéatif-Echard. *Script. ord. Pred.*, 1, 642.

## CHAPITRE IV

### LES RELATIONS PACIFIQUES DES LATINS AVEC LES MUSULMANS D'ÉGYPTE ET D'ASIE MINEURE. NÉGOCIATIONS DE 1348-49 AVEC L'ÉMIR D'ÉPHÈSE.

Les chefs de la ligue latine, aussitôt après le départ d'Humbert et la victoire d'Imbros, reprirent avec les Turcs les négociations entamées pendant le séjour du dauphin dans l'île de Rhodes. Du moment qu'on avait abattu dans l'Archipel la puissance navale des émirs, et qu'on avait de trop faibles ressources pour continuer la campagne autour de Smyrne, il fallait se contenter, provisoirement, du résultat obtenu. Malgré les illusions qu'on pouvait se faire à la cour d'Avignon, par l'effet de la distance et le défaut d'informations, le pape Clément VI voyait plus clairement, après le retour des croisés, à quels obstacles se heurtaient ses projets trop grandioses ; et peu à peu, plus modeste dans ses exigences, il se résignait aux compromis inévitables. Ainsi le rêve initial et toujours présent, la délivrance de la Terre Sainte, s'effaçait de nouveau dans un lointain inaccessible : on avait oublié la Palestine, pour ne combattre que les émirs d'Asie Mineure, et conquérir Smyrne et Chio. Pour garder les positions acquises, on allait traiter avec ces émirs. Mais il ne s'agissait plus de tourner toutes les forces de la chrétienté contre le sultan Mameluk, maître de la Syrie. Au contraire, un nouveau

régime de relations pacifiques venait de s'établir entre les Latins et l'Égypte ; et le pape Clément VI, pressé par les Vénitiens, avait dû le ratifier. Avant de suivre l'histoire des négociations entre Latins et Turcs d'Asie Mineure, il est utile de rappeler comment le Saint-Siège, se relâchant de ses anciennes rigueurs, laissa les Vénitiens conclure un traité de commerce avec le soudan d'Égypte, au moment même où ceux-ci prenaient une part active à la formation de la ligue latine dans l'Archipel.

En dépit de ses appels à la croisade, Clément VI, au début de son pontificat, ne pouvait considérer les souverains d'Égypte comme des adversaires impitoyables du nom chrétien. Au contraire, le sultan Mohamed el Nasir, mort en 1341, avait plusieurs fois protégé les chrétiens contre le fanatisme de ses propres sujets, et la diplomatie pontificale avait pu agir d'une manière efficace à la cour du Caire, avec le concours, également pacifique, du roi de France et du roi de Naples (1). Tout récemment encore, le roi Robert de Naples le grand protecteur des disciples de Saint-François, venait d'obtenir, en leur faveur, de très importantes concessions que Clément VI rappelait au général des Frères Mineurs quelques mois après son avènement (2). Le soudan des Mameluks permettait aux Mineurs de demeurer, d'une manière permanente, dans l'église du Saint-Sépulcre et d'y célébrer la messe. Il consentait aussi à reconnaître la fondation, par la reine Sanche, femme de Robert, d'un monastère latin des

(1) Weil. *Gesch. der Chalifen.*, t. IV, p. 354-356.

(2) Lettre du 30 novembre 1342 Raynaldi, 1342, XXIII. Wadding: *Annales ordinis min.*, t. VII, p. 263. Le moine suisse Jean de Winterthur, après avoir mentionné dans sa chronique, les persécutions des chrétiens en Perse, dit du souverain d'Égypte « soldanus catholicos amans. » (Job. Vitodur., p. 172-173).

Mineurs sur la montagne de Sion. Telle est l'origine des privilèges, qui ont été souvent renouvelés, après la disparition des Mameluks, et qui assurent, encore aujourd'hui, aux Franciscains de Palestine, une situation spéciale. Cependant les Latins n'avaient pas obtenu du Saint-Siège le droit de commercer librement avec les musulmans de Syrie et d'Égypte. — Heyd a démontré que les décrets prohibitifs des papes avaient fini par triompher de la résistance des Vénitiens, plus de vingt ans avant l'avènement de Clément VI (1). Tandis que les Génois, à l'occasion, n'hésitaient point à traiter en ennemies les flottes des Hospitaliers et de Chypre, chargées par le Saint-Siège de poursuivre les « mali christiani », le Sénat de Venise, redoutant davantage les inconvénients d'une rupture avec la curie, avait fini par interdire aux citoyens vénitiens toutes relations commerciales avec l'Égypte. D'après le témoignage du soudan lui-même, la République n'aurait plus envoyé un seul navire dans les eaux d'Alexandrie, entre 1323 et 1345.

Mais vers 1343, la guerre de l'Archipel, les dissensions des marchands d'Italie avec les Tartares de Crimée, rendirent presque impraticable la route commerciale de la mer Noire. C'est alors que les Vénitiens songèrent à reprendre l'ancienne route de la Méditerranée orientale (2). Dès le mois d'avril 1344, sur la demande de deux ambassadeurs vénitiens, le pape autorise la République à envoyer dans le port d'Alexandrie et autres terres soumises au soudan de Babylonie, une fois tous les cinq ans, « quatre naves et six galées » (3). Aus-

(1) Heyd. *Hist. du comm. du Levant*, t. II, p. 32.

(2) Heyd, *l. c.*, t. II, p. 42-45.

(3) *Diplom. Ven. Levantinum*, t. I, p. 277, n° 144.

sitôt le doge et le Sénat s'empres- sent de désigner un ambas- sadeur pour le Caire : ils chargent Nicolas Zeno de négocier un traité de commerce. Le sultan Ismail s'engage à garantir la sécurité et la libre circulation de tous les marchands francs dans ses Etats (1). Pour mieux profiter de ses bonnes dispositions, les Vénitiens adressent au Saint-Siège une nou- velle requête, en vue d'étendre le privilège obtenu l'année précédente. Ils prétendent qu'il y aurait toutes sortes d'incon- vénients à voyager en Orient avec des « naves », gros navires ronds, plus lents et plus difficiles à défendre que les « galées » et ils demandent l'autorisation de transformer les « naves » en « galées », en calculant que la charge d'une « nave » repré- sente celle de 8 ou 10 « galées » (2). Clément VI cède à leurs instances, tout en cherchant à maintenir le privilège dans les plus strictes limites : il permet aux Vénitiens d'armer 7 galées pour une « nave », mais à condition de ne pas faire naviguer ensemble plus de 6 galées. Il est bien entendu, d'ailleurs, que le privilège concernant les 4 « naves » ne sera pas renouvelé.

Ce que le pape venait d'accorder aux Vénitiens, il était difficile de le refuser à d'autres. Dès le 22 mai 1344, il auto- risait deux marchands de Barcelone à faire le commerce avec un navire, dans les mêmes conditions que les Vénitiens (3). Un prieur des Hospitaliers, un autre marchand du Midi de la France, obtenaient, un peu plus tard, le même privilège (4). Enfin le dauphin de Viennois, Humbert, sur le point de ren-

(1) *Diplom. V. L.*, n° 153-155. *Vite de' duchi di Ven.* (R. I. S., XXII, col. 611).

(2) Reg. V., 139, n° 190 (réponse du pape, 15 août 1345). *Diplom. V. L.*, n° 162. Pour la différence entre les *naves*, bateaux de transport, et les *galées*, bâtiments de guerre, longs et minces, cf. la marine des croisades (De la Roncière : *Histoire de la Marine française*, t. I, p. 244).

(3) Reg. V., 138, n° 14 (22 mai 1344).

(4) Reg. V., 138, n° 1024 (3 mai 1345), 139, n° 211 (4 août 1345).



trier en Occident, sollicitait du Saint-Siège, pour quelques-uns de ses fidèles, la permission d'envoyer 2 naves et 12 galées dans les terres soumises au soudan de Babylone (1).

Ces relations nouvelles fortifiaient l'influence vénitienne à la cour du Caire, et vers la même époque, le roi d'Arménie croyait cette influence assez forte pour obtenir du soudan la restitution du port de Lajazzo, récemment occupé par les Mameluks. Il semble d'ailleurs qu'il se soit fait illusion, ou que les Vénitiens n'aient pas voulu intervenir en sa faveur, malgré la demande de Clément VI (2). Au reste, l'impuissance des soudans, successeurs de Nasir, à maintenir leur autorité, les troubles et les révolutions sanglantes, qui éclatent presque chaque année, entre 1341 et 1351, menacent de rendre fort précaires les concessions accordées aux Latins, et d'une manière générale, la sécurité des chrétiens en Egypte et en Syrie (3). Aussi voit-on reparaitre, vers 1348, dans les lettres de Clément VI, les anciens projets de croisade contre les Mameluks. On se demande, à la cour d'Avignon, si l'anarchie permanente, dont la ville du Caire donne le spectacle, ne fournirait pas aux croisés l'occasion de tenter une campagne, avec de grandes chances de succès, contre les Musulmans d'Egypte. Le pape recommande à tous les fidèles d'Occident un archevêque latin, qui vient de passer vingt-cinq ans en terre infidèle, et un seigneur qui s'est longtemps battu en Egypte et en Syrie : tous deux ont apporté de précieuses informations sur la faiblesse actuelle des Mameluks, et

(1) Reg. V., 140, n° 1072 (19 mars 1347).

(2) Reg. V., 141, n° 406 (25 septembre 1347). Cf., *Diplom. V. L.*, I, n° 166.

(3) Weil, *Gesch. der Chalifen.*, t. IV, p. 418 et s.

d'après leur opinion, les circonstances seraient favorables à une croisade (1).

Ce n'est là qu'une proposition très vague. En Occident même, au moment où éclate dans toutes les villes d'Italie et de France, et plus loin encore, la terrible peste de 1348, qui pourrait songer à une campagne quelconque en Orient ? L'affaire principale qui occupe à ce moment le Saint-Siège, c'est la conclusion du traité avec les deux émirs d'Asie-Mineure, Omour-beg et son frère Khidr-beg, maîtres de la forteresse supérieure de Smyrne, et de la ville d'Ephèse, — alors appelée Altoluogo (2). Dès le mois de janvier 1348, le chanoine de Smyrne, Barthélemy « de Thomariis », vicaire du légat François de Crète, et le prieur des Hospitaliers, représentant du grand-maître, venaient soumettre à l'approbation du Saint-Siège un traité préliminaire, récemment signé avec les deux émirs, et d'après lequel les Latins, pour obtenir certains privilèges commerciaux, s'engageaient à raser les murs de la forteresse de Smyrne (3). Que les chefs de la ligue latine aient pu accepter une concession aussi grave, cela nous montre combien la position de Smyrne était difficile à garder : les Turcs restant les maîtres de toutes les collines environnantes, y compris l'ancienne Acropole, la place ne pouvait être ravitaillée que par mer, et l'entretien d'une garnison suffisante exigeait des dépenses trop fortes pour les ressources

(1) Reg. V., 141, n° 1191 (17 mars 1348). Raynaldi, 1348, XXIX. En août 1347, le grand-maître, avec la permission du pape, envoie un espion en Syrie (Reg. bull. mag. n° 2, fol. 224. Archives de Malte).

(2) Heyd, *l. c.*, t. I, p. 541.

(3) Reg. V., 141, n° 1019 (26 janvier 1348), n° 1091 (5 février). Le traité avait été conclu par le chanoine Barthélemy lui-même, et par « Dragonetus de Gaudioso » frère de l'Hôpital, « cum Zalabi Altloco et Marbasano Smirnarum superiorum detentoribus, Turkorum ducibus ».

ou la bonne volonté des alliés. D'autre part, si l'on continuait à faire de Smyrne une place de guerre, en relations hostiles avec ses voisins turcs, comment pouvait-on soutenir la concurrence commerciale des Gènois, de nouveau établis à Chio et à Phocée ? Smyrne ne pouvait être à la fois une place de guerre et un port de commerce : pour lui rendre sa valeur commerciale, il fallait rassurer ses voisins turcs et conclure avec eux une entente durable, — comme il est probable que les Gènois, de leur côté, cherchaient à le faire. Précisément, c'est un marchand gènois, depuis longtemps fixé sur le littoral, Octavien Zaccaria, — fils ou neveu de Martin Zaccaria, l'ancien dynaste de Chio, — qui sert de médiateur entre les émirs et les chefs de la ligue (1).

Clément VI reconnaissait lui-même, sur les rapports nombreux qu'il avait reçus, que la forteresse en question rendait peu de services, et que dès le début de l'occupation latine, il aurait peut-être mieux valu la démolir (2). Mais d'autre part il ne pouvait admettre que les Latins avouassent ainsi leur faiblesse : s'appuyant sur l'avis formel des anciens chefs militaires de la croisade, le dauphin Humbert et le comte Edouard de Beaujeu, il refusa de signer un traité, qui était une injure pour la chrétienté. Au reste, le doge de Venise,

(1) La lettre du 26 janvier 1348, citée à la note précédente, est adressée à Octavien Zaccaria « domicellus Januensis. » Ce Zaccaria ne fait point partie de la nouvelle colonie gènoise, installée à Chio par Vignosi en 1346 : au contraire, dans la constitution de la société commerciale ou « Mahone » de Chio, il était entendu qu'aucun membre de la famille des Zaccaria ne garderait dans l'île une propriété quelconque (V. Hopf, *les Giustiniani* (trad. Vlasto). Une bulle du Grand-Maitre, datée du 4 octobre 1347, nous apprend qu'Octavien Zaccaria prête de l'argent à Dragonet de Gaudioso. Cf. note précédente. [Document des archives de Malte, Reg. bull. Mag n° 2, fol. 7].

(2) « Licet a principio cum dictum castrum habitum fuit, expedivisset forstian quod castrum ipsum pro eo quod modice ut'ltatis est dirutum extitisset, ad presens tamen id non posset fieri sine christianitatis opprobrio ». (L. c., n° 1091).

André Dandolo, n'avait point caché sa désapprobation contre l'attitude trop conciliante des Hospitaliers (1).

Le refus du pape empêcha les négociations d'aboutir ; l'émir Omour-beg, qui se préparait à passer en Europe pour combattre les adversaires du basileus Jean Cantacuzène (maître de Byzance depuis 1347), résolut d'abord d'en finir avec les Latins de Smyrne, en cherchant à enlever de force la citadelle (2). Mais dès le début du siège, dans une tentative d'assaut contre les murailles de la ville, Omour-beg est frappé mortellement, et les Turcs, privés de leur chef, battent en retraite. Il est curieux d'observer que les chroniques italiennes, si abondantes en détails sur l'occupation de Smyrne, et sur les premiers rapports entre les Latins et l'émir « Morbassanus », semblent ignorer sa mort : et ceci nous montre combien, en quelques mois, l'opinion occidentale était devenue indifférente au sort des chrétiens de l'Archipel. Clément VI fut informé de la mort de l'émir et de la victoire des chrétiens d'abord par le grand maître des Hospitaliers, puis par l'archevêque de Smyrne et le capitaine de la ville, Barnabé Gherardi de Parme, arrivé récemment pour prendre le commandement de la garnison (3). Délivrés de leur plus redoutable adversaire, les Latins ne pouvaient plus songer à détruire les murailles de leur citadelle : ils n'avaient plus

(1) « Nos et fratres nostri... cardinales et dilecti filii commune Veneciarum demolicioni dicti castri assentire nulla ratione possemus » *l. c.*, n° 1019. Le grand-maître avait interdit à ses lieutenants, et notamment au prieur de Catalogne, « Petrus Arnaudus de parietibus tortis », capitaine général des galées de l'Ordre, de prendre à leur charge la garde du château de Smyrne (Bulle du 17 avril 1347. Reg. n° 2, fol. 220 v°. Archives de Malte).

(2) Nic. Greg., XVI, 7, p. 835. Cantacuzène, qui parle si souvent de son allié Omour-beg, ne dit pas un mot de sa mort. D'après Ducas (p. 29), les Turcs transportèrent le cadavre de l'émir dans la forteresse supérieure, au-dessus de Smyrne.

(3) Reg. V., 142, n° 199. Raynaldi, 1348, XXVIII.

en face d'eux que l'émir d'Altoluogo, frère d'Omour-beg ; et les négociations, aussitôt reprises, s'engageaient dans des conditions beaucoup plus favorables. Le Saint-Siège trouvait ainsi un nouvel argument pour garder intacte la place de Smyrne.

Le 17 août 1348, le pape répondait à l'archevêque de Smyrne, et à Barnabé de Parme, en leur recommandant de n'abandonner sous aucun prétexte la citadelle, dont l'Eglise leur confiait la garde. Un mois plus tard, il recevait de nouveau à Avignon le chanoine Barthélemy « de Thomariis » qui lui annonçait la reprise des négociations, et la prochaine arrivée des ambassadeurs, chargés de lui présenter le traité, avec une lettre de l'émir Khidr-beg ; l'envoyé de l'émir, que les textes Latins appellent « Essedin Balaban », était accompagné par Octavien Zaccaria (1). Tous deux restèrent plusieurs mois les hôtes de la curie, car le pape et les cardinaux prétendaient remanier à loisir le projet qui leur était apporté, ajoutant de nombreux articles, en retranchant d'autres. Au mois de juillet 1349, — six mois, au moins, après l'arrivée des ambassadeurs, — Clément VI répondait enfin à l'émir, mais sans vouloir conclure encore une paix définitive (2). Il était nécessaire, disait-il, d'avoir le consentement du doge et du roi de Chypre, membres de la ligue latine, pour ratifier les propositions qui lui étaient soumises. Il allait leur écrire et les

(1) Reg. V., 142, n° 360 (lettre au roi de Chypre, 26 septembre 1348).

(2) Reg. V., 143, fol. 37 (lettre du 1<sup>er</sup> juillet 1349 « nobili viri Chalabi domino Alliloci ») Raynaldi, 1349, XXX. Cf. la lettre au doge (5 octobre, Reg. 143, fol. 88. *Dipl. V. L.*, I, n° 172) « multa eis addidimus et multa detraximus ». Le 10 octobre 1349 (*Dipl. V. L.*, I, n° 173), l'évêque d'Ostie, écrivant aux Vénitiens, dit que les ambassadeurs turcs sont à Avignon « mensibus jam elapsis quam pluribus ». Une lettre du 1<sup>er</sup> août 1350 au trésorier du Saint-Siège nous apprend que les ambassadeurs turcs ont reçu 1466 florins « pro vestibus et expensis eorum ». (Reg. V., 144, fol. 65).

prier d'envoyer des ambassadeurs à la curie, avant le mois de mai 1350. En attendant, le pape accordait une suspension d'armes, ou trêve provisoire, valable jusqu'au 25 décembre 1350. Mais il mettait une singulière lenteur à prévenir les intéressés : la lettre adressée au roi de Chypre, pour le prier de faire observer la trêve et d'envoyer des plénipotentiaires à Avignon, n'est datée que du 13 septembre 1349 (1). Visiblement, le Saint-Siège cherchait à gagner du temps, hésitant d'une part à ratifier les concessions demandées par les Hospitaliers, et ne voyant, d'autre part, aucun moyen de continuer la lutte.

Il est probable qu'en fait les hostilités avaient cessé entre les Latins et l'émir d'Altoluogo, depuis la mort d'Omour-beg. Les archives de Venise ont gardé une copie latine du traité signé entre le représentant des Hospitaliers et l'émir, le 18 août 1348 : le notaire des Hospitaliers, Georges « Calloquirus », en avait rédigé un double exemplaire, en grec et en latin. Le texte vénitien comprend un certain nombre d'articles additionnels, qui représentent les promesses faites à l'émir par le Sénat de Venise et le doge (2). Mais il n'est pas resté trace des changements proposés par le Saint-Siège. Le traité que nous avons sous les yeux n'est donc pas celui que Clément VI a fini par accepter, sous réserve de l'adhésion de Venise et de Chypre. Il représente, du moins, le projet primitif, adopté par les Hospitaliers et le légat pontifical en Orient, d'accord avec l'émir. Le seul intérêt de ce texte est

(1) Reg. V., fol. 58. Cf. lettre au grand maître des Hospitaliers, 29 septembre (id. fol. 86) au doge de Venise, 5 octobre (id. fol. 88).

(2) *Dipl. Ven. Lev.*, I, nos 168 et 169. Mus. Latrie : *Commerce et expéditions de la France et de Venise au moyen-âge* (Mélanges historiques, t. III, p. 112.)

de nous montrer comment les Latins de Rhodes et du port de Smyrne concevaient leurs rapports avec les Turcs d'Ephèse (1).

L'émir consentait à céder au légat du Saint-Siège et au grand maître des Hospitaliers la moitié des droits de douane à percevoir dans le port d'Altoluogo, et dans les ports voisins, soumis à son autorité. Il s'engageait à traiter amicalement les chrétiens de Smyrne. Les navires turcs, qui se trouvaient sur le littoral, devaient être tirés à terre, dans un délai d'un mois ; « et si le Saint-Père veut qu'ils soient brûlés, nous sommes prêts à le faire ». Aucun des sujets de l'émir ne devait s'engager au service des émirs voisins, ni faire la course contre les chrétiens. Toutes les galères turques, ou celles des pirates chrétiens « mali christiani » qui, poursuivies par les vaisseaux de la ligue, viendraient échouer sur les terres de l'émir, devaient être livrées à la ligue. L'émir promettait de ne donner ni faveur ni appui à aucun souverain turc, en guerre avec la ligue latine, ni à aucun chrétien, rebelle à l'Eglise Romaine.

Les membres de la ligue, Chypriotes, Vénitiens et Hospitalien, pourraient avoir des consuls, ayant juridiction sur leurs nationaux : en cas de conflit avec les Turcs, le consul latin devait s'entendre avec un magistrat turc, pour prononcer la sentence.

Les archevêques de Smyrne et d'Ephèse posséderont en toute propriété les églises du pays, et y prêcheront librement la foi du Christ ; l'émir leur donnera des soldats turcs pour les protéger.

De leur côté, les Vénitiens et sans doute aussi les Hospita-

(1) Heyd a analysé le traité (*l. c.*, p. 543). Mais il se trompe, en disant que le pape l'a ratifié.

liers, promettaient de ne faire tort, d'aucune manière, aux sujets de l'émir, de laisser les Turcs d'Ephèse aller et venir librement dans toutes les terres, soumises à la ligue. Si d'autres chrétiens voulaient attaquer l'émir, les Latins de la ligue s'engageaient à faire leur possible pour les en détourner, et s'ils échouaient, ils promettaient d'en aviser au plus tôt leur allié turc.

Ainsi les négociateurs avaient voulu établir entre Latins et Turcs une paix durable sur tout le littoral, autrefois soumis à l'émir d'Aidin, père d'Omour-beg et de Khidr-beg : aucune limite de temps n'était indiquée, malgré les instructions antérieures, données par Clément VI, qui avait prescrit au dauphin Humbert, s'il concluait une trêve avec les Turcs, de ne pas s'engager pour plus de dix ans (1). Telle est sans doute la principale raison, pour laquelle le pape, retardant le plus possible l'approbation du traité, jugea nécessaire de le remanier. Le Saint-Siège, soit qu'il n'ait qu'une médiocre confiance dans la sincérité des promesses échangées, soit qu'il entende réserver l'avenir, s'oppose, en principe, à tout accord étroit entre chrétiens et musulmans. Mais il entrave ainsi le développement pacifique des relations commerciales, et risque de faire annuler les concessions obtenues au lendemain de la mort d'Omour-beg. A vrai dire, du moment que nous ignorons en quel sens le traité fut remanié, il est impossible de porter un jugement précis sur l'attitude de Clément VI en cette affaire. Au reste, malgré son hésitation à signer la paix, le pape était moins disposé que jamais à supporter les frais d'une nouvelle campagne. Il prévenait le doge de Venise

(1) Reg. V., 140, n<sup>os</sup> 759, 761 (lettre du 28 novembre 1346).



et le roi de Chypre que, s'ils refusaient leur adhésion au traité, ils devaient faire savoir à la curie de quelles ressources ils pourraient disposer, pour reprendre la lutte, à l'expiration de la trêve : car le trésor pontifical était trop obéré pour leur venir en aide (1). Comme le pape l'avait demandé, les ambassadeurs de Chypre et de Venise arrivèrent à Avignon, dans le courant de l'année 1350, pour s'entendre avec la curie sur la conduite à tenir vis-à-vis des Turcs : mais avant de montrer le résultat de ces conférences, il est utile de rappeler quels sont, vers la même époque, et depuis le triomphe du basileus Jean Cantacuzène, les rapports de Clément VI et des Latins avec Byzance.

(1) Reg. V., 143, fol. 88, 88.

---

## CHAPITRE V

### CLÉMENT VI ET CANTACUZÈNE

Tandis que le dauphin Humbert, découragé, renonçait à la croisade, et se préparait à quitter l'Orient, le ministre grec usurpateur entrait triomphalement à Byzance, au début de février 1347. Cantacuzène se réconciliait avec le jeune basileus Jean V, et lui donnait sa fille en mariage : lui-même gardait le titre de basileus, comme associé de son gendre, sous le nom de Jean VI.

Au début de la guerre civile, les Latins de l'union, qui recherchaient l'alliance de la cour, avaient observé naturellement, vis-à-vis de l'usurpateur, la plus grande réserve. N'était-il pas, plus encore que l'allié, l'ami et le protecteur de cet émir Omour-beg, contre lequel l'union dirigeait alors son principal effort ? Cependant à mesure que les chances de succès devenaient plus sérieuses pour le parti de Cantacuzène, les chefs latins pouvaient se demander si leur intérêt n'était pas de ménager le puissant ministre, au cas où il triompherait de la régente, et de négocier avec lui, pour le détacher des Turcs. Le dauphin Humbert, toujours plus préoccupé de diplomatie que de batailles, semble avoir cherché, dans le courant de l'année 1346, à servir de médiateur entre les deux partis byzantins. Dès l'origine, on l'a vu, il négocie avec la régente, et bien qu'il cherche surtout à se

faire céder l'île de Chio, Clément VI compte sur lui, pour travailler, d'accord avec le Vénitien Pisano et le Savoyard Pierre de la Palu, à l'union des églises (1). Mais, d'autre part, le pape lui recommande de ne pas traiter avec Cantacuzène ; et comme s'il craignait d'être mal obéi, il revient, quelques mois plus tard, plus nettement encore sur la même recommandation : le capitaine-général de la croisade ne doit sous aucun prétexte intervenir dans la guerre qui divise les Grecs (2). Cependant, lorsque Cantacuzène entre à Byzance, il trouve dans la ville un ambassadeur latin, récemment envoyé par le dauphin à la régente (3) : cet ambassadeur est le chanoine Barthélemy « de Thomariis », vicaire du légat pontifical, qui vient de rapporter au dauphin, quelques semaines plus tôt, les instructions de Clément VI. Barthélemy, dont il est souvent question dans les lettres du pape, est, en quelque sorte, le diplomate en titre de la curie ; on le voit constamment en route, entre Avignon et l'Archipel, pendant la croisade d'Humbert, et plus tard, lors des négociations avec les Turcs (4). S'il vient trouver la régente Anne, en janvier ou février 1347, ayant passé par Rhodes, à son retour d'Avignon, c'est surtout pour traiter, semble-t-il, l'affaire de

(1) Cf., supra, p. 70. Reg. 140, n° 137-138.

(2) « Tractare autem cum Catecusino ad presens honori nostro et ecclesie ac tuo propter causas quas refert idem nuntius expediens non videtur » (15 juin 1346, Reg. 140, n° 123, Rayn. 1346, LXIV). « De illo Catecusino et Grecis allis, de quibus faciebant tue littere mentionem, te factis dictis treugis introumittere sicut credimus non oportet. » (28 novembre 1346. Reg. 140 n° 759. Rayn., 1346, LXVI).

(3) Cantac., IV, 2, p. 13.

(4) Cf. supra p. 69, 86. En juin 1346, Barthélemy, envoyé par Humbert, est sur le point de quitter Avignon ; il retourne en Orient, en passant par Venise ; en novembre, il revient à Avignon. (Reg. 140, n° 134 et 753). Quelques mois plus tard, il est à Smyrne, et négocie avec les Turcs : il apporte au pape le premier projet de traité (janvier 1348), retourne en Orient, et apparaît de nouveau à Avignon, en septembre 1348 (Reg. 141, n° 1019, 1091).

l'union des églises, — étroitement mêlée à celle de l'alliance politique entre Byzance et la ligue latine.

Le triomphe de Cantacuzène bouleversait complètement la situation. Mais loin de chasser les Latins, en relations amicales avec le parti de la cour, le nouveau basileus cherche à les gagner à sa cause. Il se vante lui-même d'avoir réussi, par son éloquence insinuante, à se rendre favorable l'ambassadeur du dauphin, qui cependant était arrivé à Byzance plein de préventions contre l'ami des Turcs (1). C'était sur le rapport de Barthélemy que le pape, un an plus tôt, avait déclaré toute tentative d'accord avec Cantacuzène comme contraire à l'honneur des croisés (2). Maintenant, au dire de Cantacuzène, le chanoine latin s'empressait d'écrire au dauphin Humbert et au pape Clément VI, pour leur donner une plus juste idée des mérites et des vertus du nouveau basileus. Par malheur, il n'y a pas d'autre trace de cette correspondance que le texte de l'historien byzantin, et les lettres de Clément VI ne nous donnent pas la moindre indication sur l'effet produit, à la cour d'Avignon, par la nouvelle du triomphe de Cantacuzène. Comme la suite des faits va nous le montrer, il a fallu, en réalité, deux ambassades du nouveau basileus, pour dissiper les méfiances du Saint-Siège. Quelques mois après avoir reçu les premiers ambassadeurs de Cantacuzène, Clément VI félicitait encore les Hospitaliers d'avoir aidé les Gênois de Galata contre les « schismatiques » (3).

(1) Cantac., IV, 2, p. 13 et s.

(2) Cf., le texte cité n. 2, p. 95.

(3) Reg. 142, n° 642 (21 janvier 1349) « Cum, sicut accepimus, Januensibus ipsis in ultramarinis partibus constitutis adversus impugnationes hostiles quibus eos scismatici quidam molestare conati sunt et conantur astiteris favoribus oportunis discretionem tuam prosequimur actionibus gratiarum. ».

Si les lettres du chanoine Barthélemy, telles que les cite l'écrivain byzantin, ne présentent aucune garantie d'authenticité, elles nous montrent du moins combien le basileus, à peine entré à Byzance, cherchait à faire des avances au chef de l'Eglise romaine et aux Occidentaux, envoyés par lui dans l'Archipel. Il voulait qu'on fit ressortir sa clémence, sa générosité, sa modération envers ses ennemis de la veille ; il voulait se faire passer, aux yeux de tous, comme inaugurant une ère nouvelle de concorde et de paix. Cantacuzène fait faire ainsi son portrait par le chanoine latin : « Il écoute avec complaisance quiconque lui parle, il répond avec douceur, il examine avec sagesse, il juge selon l'équité. Son règne rendra à l'Empire une telle puissance qu'il pourra, mieux que personne, protéger les chrétiens contre les Turcs » (1).

Certes, Cantacuzène avait fort à faire pour inspirer quelque confiance aux Latins dans ce rôle, si nouveau, de protecteur de la chrétienté, et ce n'est pas sans raison que ses adversaires byzantins l'accusaient d'avoir contribué, plus que personne, à favoriser le passage en Europe des bandes turques. Contre ces reproches, il avait cherché maintes fois à se défendre, se plaignant d'avoir été contraint par ses ennemis eux-mêmes à se servir d'auxiliaires musulmans (2). A peine vainqueur, on voit combien il se préoccupe de modifier l'opinion des Latins et de leur donner le change.

Quelles sont les raisons qui expliquent cette attitude ? Remarquons d'abord que, bien avant d'entrer à Constantinople, Cantacuzène avait cherché à se concilier la bienveil-

(1) *Cantac.*, IV, 2, p. 17-20.

(2) Cf. ses discours aux envoyés des Latins de Galata (III, 82, p. 506) aux habitants de Byzance (IV, 5, p. 37).

lance des Latins. Déjà, au lendemain de la mort d'Andronic, le ministre entretient les relations les plus amicales avec les Latins d'Achaïe : son influence est assez forte pour amener plusieurs d'entre eux à se détourner de la maison de Tarente, et à reconnaître la suprématie byzantine (1). Il s'efforce de séduire, à force de bienveillance, les Latins de Galata et de Byzance, comme ceux d'Achale. Pendant la guerre civile, les Gênois de Galata, incertains du parti à prendre, et ne sachant que penser de l'usurpateur, porté aux nues par les uns, traité par les autres avec le dernier mépris, envoient deux moines Mineurs au camp de Cantacuzène. Pendant plusieurs jours, les deux moines, dont l'un, nommé Henri, était, paraît-il, un Savoyard, allié à la famille de la régente, restèrent les hôtes de Cantacuzène, et eurent avec lui de longs entretiens. Le ministre lettré les trouva fort instruits de la philosophie des Grecs, et rompus à toutes les difficultés de la doctrine d'Aristote, dont lui-même aimait à se dire le disciple : et pourtant, ajoute-t-il, le moine Henri connaissait fort mal le grec ; ce qui semble indiquer que Cantacuzène savait assez de latin, pour causer avec lui, car il ne dit point qu'il se soit servi d'interprète (2).

Cantacuzène se vante d'avoir réussi à changer complètement, sur son compte, l'opinion du moine Henri, qui, jusqu'alors, partageait les violentes préventions du parti de la cour contre l'usurpateur. Le moine, sur le point de rentrer en Occident, aurait même promis de plaider sa cause. Cependant, en dépit des efforts de Cantacuzène, la plupart des

(1) Nic. Grég., XII, 7, p. 596. Cantac., III, 11, p. 75.

(2) Cantac., III, 82-85, p. 502-523 « ὁ δὲ διαλέκτου τε τῆς Ἑλληνικῆς καὶ γραμμάτων ὧν ἄπειρος παντοίας » (p. 520). Peut-être aussi le compagnon du moine Henri a-t-il servi d'interprète.

Latins se trouvaient du côté de ses adversaires. Les Gênois de Galata, qui avaient profité de la guerre civile pour reprendre Chio et Phocée, s'efforcèrent, par tous les moyens, de prolonger une situation, si favorable à leurs intérêts. Si ce fut un Gênois, Fazzolati, qui ouvrit les portes de Byzance à Cantacuzène, il fallut bientôt le protéger contre la fureur de ses compatriotes (1). Inquiets de l'ambition du basileus, qui prétendait, tout en relevant Byzance de sa détresse financière et économique, lui refaire une marine, les gens de Galata ne tardèrent point à se brouiller avec lui. En revanche, leurs rivaux, les Vénitiens, s'étaient empressés de faire bon accueil au nouveau basileus : dès le mois de juillet 1347, le Sénat de Venise recommandait aux ambassadeurs, qu'il envoyait en Crimée, de s'arrêter à Byzance et d'offrir à Cantacuzène les hommages de la République (2). Les Vénitiens tenaient d'autant plus à mettre le basileus dans leur jeu, que les relations entre les deux républiques étaient sur le point de se rompre. Gênes entendait garder sa prépondérance sur les côtes de la mer Noire, et réduire Venise, aussi bien que les Grecs, à n'y jouer qu'un rôle accessoire (3).

Pour lutter plus efficacement contre les Gênois de Galata, il importait fort au basileus de les isoler des autres Latins. Il ne suffisait point d'être en bons termes avec les Vénitiens, dont malgré tout les Byzantins se méfiaient. Il fallait s'assurer la neutralité de la ligue latine, et des chefs ecclésiastiques,

(1) Nic. Grég., XV, 8, p. 775.

(2) *Diplom. Ven. Lev.*, I, n° 165. Cf. *Reg. V.*, 141, n° 1287 (lettre du 26 avril 1348 au doge de Venise) « *Ambassiatores Johannis Cantachuseni et Johannis Paleologi imperatorum Grecorum. . . multos retulerunt sibi per te subditosque tuos favores collatos* ».

(3) Nic. Grég. XVII, I, p. 842.

auxquels obéissaient les gens de Smyrne ; il était nécessaire de rompre tout accord entre les adversaires vaincus de Cantacuzène et les Occidentaux ; il fallait se faire reconnaître le pape comme souverain légitime de Byzance.

Cantacuzène avait un autre motif de ménager les Latins. Parmi tous les seigneurs d'Occident qui venaient batailler sur les côtes de l'Archipel, n'y avait-il pas à craindre l'un ou l'autre profitât des troubles de Byzance pour tailler, aux dépens des Grecs, quelque nouvel Etat ? Byzance même, ne pouvait-on pas redouter les prétentions de certains seigneurs français ou italiens, proches parents de la famille impériale ? Toutes ces étrangères qui étaient venues, à différentes époques, de Hongrie, de Montferrat de Savoie, s'asseoir sur le trône de Byzance, avaient des parents à placer, des ambitions à satisfaire. C'est ainsi que l'impératrice Irène de Montferrat, seconde femme de Basile le Jeune, jalouse de son beau-fils, qui devait seul hériter du pouvoir impérial, aurait voulu, par un mariage, faire partager le territoire de l'Empire entre ses propres fils, « selon la mode latine » (1). Furieuse de les voir écartés du trône, elle avait cherché à leur assurer d'autres couronnes. Le despote Démétrius, dont il a été question précédemment, avait failli devenir prince héritier de Serbie. Son frère aîné Théodore était retourné en Italie, pour recueillir la succession de son grand-père, le marquis de Montferrat. Puis, ayant appris qu'on se battait « en Romanie », il était accouru au secours de son père, Andronic l'ancien. Revenu en Montferrat, il avait fait, de nouveau, le voyage

(1) Nic. Grég., VII, 5, p. 234.

(2) Cf. supra, p. 51. Nic. Grég., VII, 6, p. 244.



Byzance, pour disputer la couronne à Andronic le jeune (1).

Vers la fin de la guerre civile entre Cantacuzène et le parti de la régente, comme le dauphin Humbert et d'autres Occidentaux étaient venus dans l'Archipel, le bruit se répandit à Byzance que le marquis Jean de Montferrat, fils de Théodore, et neveu du despote Démétrius, songeait à revendiquer ses droits à la couronne, et qu'à l'instigation de son beau-frère, le cardinal de Comminges, il préparait une expédition en Orient (2). Cantacuzène prétend que les projets du marquis de Montferrat étaient encouragés par le pape et les princes italiens. Mais les lettres du chanoine Barthélemy, informant le Saint-Siège du triomphe du Cantacuzène et contenant le plus vif éloge du basileus, auraient modifié complètement les dispositions de la curie ; et Jean de Montferrat, ne voyant aucune chance de succès, aurait renoncé à son entreprise.

Aucune trace n'est restée, ni dans les chroniques italiennes, ni dans les lettres pontificales, de ces prétendus projets du marquis de Montferrat. Celui-ci songeait surtout, semble-t-il, à lutter contre ses rivaux en Piémont, le prince d'Achale, Jacques de Savoie, et les Guelfes d'Asti. Quant à Clément VI, loin de songer à susciter un prétendant au trône de Byzance, il recommandait aux croisés de la ligue latine de ne pas se mêler à la guerre civile, qui partageait les Grecs en deux factions (3). Mais on a vu combien cet avis était

(1) Cron. di Monf. (*Mon. Hist. Patriæ*, III, col. 1176). Benv. Chron. (id., col. 1325). Nic. Grég., IX, p. 396. Cantac., I, 51, p. 256.

(2) Cant., IV, 2, p. 20. La chronique de Montferrat (*l. c.*, col. 1215) nous apprend que Jean de Montferrat, ayant succédé à son père en 1338, épousa en premières noces la sœur du cardinal de Comminges.

(3) Reg. V., 140, n° 759. (Cf. supra, p. 95.)

difficile à observer, et l'on comprend qu'aux yeux des Grecs, le désintéressement des seigneurs latins, arrivant dans les environs de Byzance, avec de nombreux hommes d'armes, restait toujours suspect. Telles sont les raisons politiques qui amenèrent Jean Cantacuzène à se rapprocher du Saint-Siège, et à rechercher son alliance. Vers la fin de l'année 1347, comme il vient de parcourir rapidement la Thrace, avec son gendre, Jean Paléologue, pour montrer à tous l'accord étroit des deux empereurs, il rentre à Byzance et s'empresse d'envoyer au pape une ambassade solennelle : deux hauts fonctionnaires du Palais, le « protovestiarite » Georges Spanopoulos, et le grand interprète Nicolas Sigeros, « préteur du peuple », partent pour Avignon accompagnés d'un seigneur français, depuis longtemps au service de la cour byzantine, François « de Pertuxo », du diocèse de Saint-Flour (1).

Pour gagner le pape, il fallait lui persuader que, loin de faire cause commune avec les Turcs, le basileus était prêt à les combattre. Mais les actes de Cantacuzène donnaient un violent démenti à ses paroles : ne venait-il pas de confirmer, par les fêtes solennelles, célébrées à Scutari au printemps de 1347, l'accord étroit qu'il avait conclu l'année précédente avec Orkhan, en lui donnant sa fille ? n'avait-on pas vu de nouveau une petite armée ottomane, appelée par Cantacuzène, ravager une partie de la Macédoine ? (2). Cependant il est très possible que le basileus, inquiet de la puissance grandissante de ses dangereux auxiliaires, ait songé, dès cette

(1) Cantac. IV, 9, p. 54. Reg. V., 141, n° 1284 (lettre du 22 avril 1348 adressée à tous les patriarches, archevêques et évêques, abbés, ducs, princes, etc., « de securo conductu »).

(2) Cantac., IV, 4, p. 28-32, 16, p. 110.

époque, à se ménager d'autres alliances. Cantacuzène, maître du pouvoir, n'avait plus le même intérêt à se servir des musulmans que Cantacuzène rebelle. D'ailleurs les Latins se souciaient fort peu d'Orkhan et des Ottomans, qui n'étaient pas leurs adversaires directs : ils connaissaient surtout les émirs turcomans de la côte, dont ils venaient de ruiner la puissance navale. Or ceux-ci, privés de leurs vaisseaux, ne pouvaient plus rendre que de médiocres services, à leur ancien allié, devenu basileus.

Il semble que la victoire, remportée sur les côtes d'Imbros par les Latins de Smyrne et de Rhodes, peu de temps après l'entrée de Cantacuzène à Byzance (1), lui ait donné trop bonne opinion des forces de la ligue. On dirait qu'il a vu, dans l'expédition du dauphin Humbert, non le plus grand effort dont fût capable, à cette époque, l'Occident féodal, mais l'avant-garde de la véritable croisade. Ayant appris que beaucoup de chrétiens s'étaient embarqués à Venise ou à Ancône, et que le pape cherchait à diriger contre les Turcs tous les croisés qui offraient leurs services, le basileus a cru, semble-t-il, qu'une nouvelle flotte, chargée de nombreux combattants, allait apparaître dans l'Archipel. Il voulait être assuré que cette flotte n'entraverait point ses propres desseins, qu'elle ne ferait pas cause commune avec les Gênois de Galata et n'empêcherait point les Byzantins de rétablir leur influence à Lesbos et à Phocée. Voilà pourquoi Cantacuzène, par l'intermédiaire de ses ambassadeurs, demandait au pape que le chef de la nouvelle croisade vint à Byzance pour s'entendre avec lui, et voulût bien accepter ses conseils. Voilà pourquoi, usant

(1) Cf. *supra*, p. 79.

de tous les artifices pour faire oublier son passé, il se déclare prêt à donner aux croisés le concours le plus actif : jamais aucun de ses adversaires n'a manifesté avec tant de zèle et d'éloquence son désir de défendre la chrétienté contre les Turcs ! (1)

Quoiqu'en dise Cantacuzène, on voit bien que ses ambassadeurs ne réussirent pas à dissiper la méfiance de Clément VI : celui-ci, en les renvoyant quelques semaines plus tard, ne répondit au basileus que dans les termes les plus vagues ; il se bornait à le remercier, en promettant d'examiner plus à loisir les propositions qui lui étaient faites et de faire savoir à Cantacuzène, par une nouvelle ambassade, les résolutions qu'il aurait prises, d'accord avec les cardinaux (2). Vers la fin d'avril 1348, le pape recommandait à tous les fidèles, et spécialement au doge de Venise, les trois ambassadeurs byzantins, sur le point de reprendre la route de l'Orient (3). Plusieurs mois se passèrent, sans que Cantacuzène reçût la réponse promise : il fallut une nouvelle lettre du basileus, pour faire sortir le pape de son silence. Le 31 mai 1349, Clément VI écrivait à Cantacuzène, en s'excusant de n'avoir pu encore prendre les mesures nécessaires pour l'envoi d'une ambassade à Byzance ; certains personnages, auxquels il destinait cette mission de confiance, venaient de mourir ; les affaires diverses, qui de toutes les parties du monde arrivaient à la

(1) Cantac., IV, 9, p. 54.

(2) Reg. 141, n° 1346 (15 avril 1348, à Jean Cantacuzène) « magnitudinis tue litteras aurea bulla bullatas... benigne recepimus et que dicti nuncii pro parte tua nobis prudenter et provide reserarunt intelleximus diligenter, super quibus habita cum fratribus nostris Sancte Romane ecclesie cardinalibus deliberatione matura proponimus per nuncios nostros ad te propterea transmittendos prestante Domino respondere. »

(3) Reg. 141, n° 1284, 1287 (22 et 26 avril 1348).

curie, ne lui laissaient aucun loisir (1). Il promettait de désigner, le plus tôt possible, de nouveaux ambassadeurs : mais ceux-ci ne quittèrent point Avignon avant le mois de février 1350 (2).

Or, pendant que Clément VI ajournait ainsi sa réponse aux offres d'alliance du basileus, il s'occupait fort activement des affaires de l'Archipel, et des rapports avec les Turcs; il avait pu s'entretenir avec le chanoine de Smyrne, Barthélemy, qui se trouvait à Byzance, lors de l'entrée de Cantacuzène, et que le basileus se vantait d'avoir converti à sa cause. C'est donc très volontairement et de propos délibéré que la cour d'Avignon tient les Byzantins en dehors des négociations engagées. Vers la même époque, avec les émirs d'Asie Mineure. Au moment où les Latins cherchent à imposer leurs conditions à Omour-beg et à son frère, il ne faut pas donner le moindre prétexte à l'intervention de Cantacuzène. D'ailleurs la réponse à faire aux propositions byzantines dépend, dans une large mesure, des rapports nouveaux qui vont s'établir entre Latins et Turcs.

La mort d'Omour-beg (juin 1348), qui était un triomphe pour les Latins, privait Cantacuzène d'un ami fidèle (3); d'autre part, elle l'exposait davantage aux attaques des autres émirs. Dans cette même année 1348, plus de 20.000 cavaliers turcs, ramassés de pillards, venus de toutes les régions d'Asie Mineure, passaient l'Hellespont pour ravager la Thrace : et cette fois, les deux Cantacuzène, le père et le fils, étaient obligés

(1) Reg. 143, fol. 7<sup>r</sup>.

(2) Reg. 143, fol. 149.

(3) Nous avons déjà remarqué que Cantacuzène n'en dit pas un mot. (Cf. supra. p. 88). Mais Nicéphore Grégoras observe que cette mort causa au basileus un vif chagrin (XVI, 7, p. 836).

d'opposer aux envahisseurs une vigoureuse résistance (1). Ainsi l'alliance avec les Latins, rendue plus facile par la disparition d'Omour-beg, devenait, pour le basileus, une nécessité politique plus pressante. En même temps, comme le conflit avec les Gênois de Galata aboutissait à une rupture ouverte, l'attitude des autres Latins devenait fort inquiétante pour la cour byzantine. Les Gênois obtenaient sans peine l'alliance des Hospitaliers de Rhodes, assez mal disposés, nous l'avons vu, à l'égard des Vénitiens (2). Deux galères latines du port de Smyrne, venaient donner leur appui aux Gênois de Chio contre les Grecs (3). Malgré l'ambassade de Sigeros, Clément VI — loin de recommander aux Hospitaliers de rester neutres, — comme il l'avait fait en d'autres temps, louait leur conduite ; dans une lettre de janvier 1349, il félicite le grand maître d'avoir aidé les Gênois contre les « schismatiques » (4). C'est précisément cette attitude des Hospitaliers et du Saint-Siège qui explique l'insistance de Cantacuzène à demander l'alliance de Clément VI, et à se faire passer pour l'adversaire zélé de l'Islam. Engagé dans une guerre navale, dont l'issue reste incertaine, on comprend combien il lui importe de modifier à son égard les dispositions de l'Église Romaine, souveraine de Smyrne et directrice de la ligue latine. Il cherche aussi à négocier directement avec la République de Gênes, pour obtenir qu'elle désavoue les gens de Galata et de Chio, sur lesquels il rejette naturellement tous les torts de la rupture (5).

(1) Cantac., IV, 10, p. 65. Nic. Grég. XVI, 7, p. 838.

(2) Cf. supra, p. 74. Nic. Grég. XVII, 4, p. 856.

(3) Cantac., IV, 12, p. 84.

(4) Cf. supra, p. 96, n. 3.

(5) Cantac., IV, 12, p. 81. L'ambassade byzantine à Gênes a spécialement pour objet la restitution de l'île de Chio. Quant au conflit avec les gens de Galata, il faut remarquer que les Gênois avaient refusé d'intervenir. (Nic. Grég., XVII, 4, p. 856).

C'est au début de l'année 1350 que le pape se décide enfin à répondre aux avances du basileus, autrement que par de vagues paroles. Deux évêques partent pour Constantinople : en faisant connaître à Cantacuzène les projets du Saint-Siège au sujet de la croisade, ils doivent reprendre l'affaire de l'union des églises (1). Remarquons le moment que choisit Clément VI pour négocier avec Byzance : les Latins de l'Archipel sont provisoirement en paix avec l'émir d'Ephèse, jusqu'au 25 décembre 1350. Les cardinaux vont délibérer avec les ambassadeurs de Venise et de Chypre, pour savoir si le traité, signé par les Hospitaliers, doit être accepté définitivement, ou si, au contraire, à l'expiration de la trêve, on reprendra la lutte contre les Turcs (2). Si l'empereur byzantin se montre favorable à l'union des églises, peut-être sera-t-il possible de le faire entrer dans une nouvelle ligue, comme plusieurs fois déjà le Saint-Siège l'a tenté, à l'instigation des Vénitiens. La mission, dont s'étaient chargés, quelques années plus tôt, Nicolas Pisano et Pierre de la Palu, d'accord avec le dauphin Humbert, est confiée, cette fois, à deux représentants directs du pape, munis de pleins pouvoirs pour préparer l'union.

Cantacuzène nous renseigne lui-même, avec une assez grande précision, sur la politique pontificale : mais il laisse entendre que ses ambassadeurs, revenant à Byzance, étaient accompagnés des deux évêques latins, et que Clément VI montra le plus grand empressement à lui répondre, — ce qui est, nous l'avons vu, une grave erreur. S'il est vrai que les

(1) Reg. 143, fol. 139<sup>v</sup>, 149, Rayn. 1350, XXX (lettres du 13 février). Les deux ambassadeurs sont le frère Mineur Guillaume, évêque de Kisamos (Crète) et le frère Prêcheur Gasbert, évêque de Ceneda (Venétie). Cf. Cantac. IV, 9, p. 54.

(2) Cf. *supra*, p. 90.

deux nonces aient parlé à Cantacuzène, au nom du pape, des grands préparatifs qu'on faisait en Italie, pour aller délivrer les chrétiens des « barbares » (1), ce langage diplomatique s'éloignait singulièrement de la réalité. L'enthousiasme qui avait paru, un instant, réveiller l'Occident, en 1345 et 1346, était bien tombé, quatre ans plus tard, lors de l'arrivée à Byzance des évêques latins. Dans la plupart des villes d'Italie et de France, on était encore, sans nul doute, sous le coup de l'épouvante, produite par la grande peste, apportée d'Orient. Il est bien possible que Cantacuzène, en faisant allusion dans ce passage aux projets des Occidentaux, confonde les époques. Mais d'autre part, même en 1350, il fallait bien, pour gagner les Grecs à la cause de l'union, leur donner une haute idée de la puissance et des ressources des Latins. Le Saint-Siège ne voulait pas, surtout à Byzance, avouer son découragement ; le seul moyen de maintenir en Orient le prestige de la ligue latine et de l'Eglise Romaine, c'était de montrer toujours le rêve de la croisade, comme à la veille de se réaliser. Ainsi les envoyés de Clément VI répétaient au basileus les mêmes paroles, par lesquelles Rome avait cru, tant de fois, attirer les Grecs : Faites l'union des églises, reconnaissez la primauté du successeur de Pierre, et le pape pourra mettre à votre service les forces latines. La volonté du basileus ne suffirait-elle pas à décider la soumission des évêques ? Si les partisans de l'union, dont la curie s'exagérait l'influence (2), entraînaient Cantacuzène lui-même, comment les schismatiques irréductibles pourraient-ils résister à un mouvement, si conforme aux intérêts de l'Empire ? A vrai dire,

(1) Cantac., IV, 9, p. 56.

(2) Cf. supra, p. 50.



plusieurs de ces partisans de l'union avaient quitté Byzance, depuis le triomphe de Cantacuzène ; quelques-uns des Savoyards, qui formaient l'entourage de la régente, étaient rentrés dans leur pays (1). Mais il restait assez de Latins dans la ville, pour aider de leurs conseils et de leur expérience les deux représentants du Saint-Siège (2) : et ceux-ci pouvaient agir en toute liberté, puisque la bienveillance du basileus leur semblait acquise. Le pape recommandait aussi la cause de l'union à d'autres personnages de la cour byzantine, proches parents de Cantacuzène, Andronic Asan et ses deux fils (3).

Dans le courant de l'année 1350, de nouvelles ambassades sont échangées entre Avignon et Byzance : au mois de janvier, le pape vient de recevoir un Latin d'Ancône, habitant de Constantinople, qui lui apporte une lettre de Cantacuzène. L'archevêque de Gaëte et l'évêque de Coron, chargés d'une mission en Arménie, doivent à leur retour s'arrêter à Byzance et s'entretenir avec le basileus (4). Malheureusement les lettres de Clément VI nous font connaître les allées et venues de ces différents personnages, sans nous donner aucun détail sur ce qu'ils doivent dire. C'est encore Cantacuzène, qui nous renseigne le mieux sur le dialogue engagé entre la Curie et Byzance : mais il est si

(1) *Cantac.*, IV, 9, p. 54. Nicolas Sigeros et ses deux compagnons, envoyés à Avignon, vers la fin de l'année 1347, s'étonnent de voir le pape si bien au courant des affaires byzantines. Il leur répond qu'il tient ses informations d'Isabelle (de la Rochelle), qui, après le triomphe de Cantacuzène, est revenue dans son pays, en passant par Avignon.

(2) *Reg.* 143, fol. 149<sup>vo</sup> (lettre du 13 février 1350 à François « de Pertuxo », un des compagnons de Nicolas Sigeros, rentré à Byzance après son ambassade de 1347-48.)

(3) *Reg.* 145, n<sup>os</sup> 218-219 (lettres du 28 juin 1350). Le pape s'adresse aussi à Mathieu Cantacuzène, fils du basileus. Andronic Asan est le beau-père de Cantacuzène (*Nic. Grég.*, p. 362, 394, 626, 797).

(4) *Reg.* 144, n<sup>o</sup> 217.

habile à présenter les faits dans leur jour le plus favorable, qu'on ne sait trop quelle confiance lui accorder ; pourtant son témoignage mérite d'être retenu, quand il nous apprend en quels termes il avait accueilli les propositions du Saint-Siège, au sujet de l'union des églises.

Cette union, nul, à l'entendre, ne la désirait plus ardemment que lui ; et Cantacuzène, pour manifester son zèle, use des formules les plus emphatiques. « S'il devait, pour arriver à l'union, se faire égorger, volontiers il tendrait le glaive ; s'il était assuré, en mourant sur un bûcher, d'obtenir cette paix tant souhaitée, le premier il y mettrait le feu ». Mais, ajoutait-il, une affaire aussi importante ne pouvait être traitée à la légère : il serait étrange qu'on appliquât tous ses soins à ne pas se tromper pour des choses terrestres et insignifiantes, et que, pour les choses divines, on agit inconsidérément, avec une trop grande confiance en soi. Cette présomption n'était-elle pas la cause principale du désaccord ? Le basileus, faisant allusion au passé, rejetait naturellement sur les Latins la responsabilité principale du schisme.

Si les premiers, disait-il, qui ont enseigné les dogmes de l'Église romaine, n'avaient pas péché par excès de confiance en eux-mêmes et par mépris des autres, s'ils avaient consenti à discuter avec les autres chefs d'églises, on n'aurait pas eu la guerre. Michel Paléologue a tenté de faire l'union, mais l'échec de son entreprise n'a fait qu'aggraver le désaccord. Seul un synode vraiment œcuménique pourra définir la foi. « Je lui obéirai, concluait Cantacuzène, et j'obligerai les autres à lui obéir ». L'accord des évêques peut seul réaliser l'union : si on cherche à les contraindre, ils

fermeront les oreilles et s'obstineront dans leurs anciennes idées. Et quelle confiance mériterait celui qui abandonnerait ainsi par force les enseignements de ses ancêtres ? Comme il est impossible qu'un synode œcuménique se tienne à Byzance, il faudrait choisir une ville intermédiaire, en quelque sorte, entre l'Occident et l'Orient, une ville placée sur le bord de la mer et d'un accès facile (1). Si le pape y consent, qu'il envoie au plus vite une ambassade au basileus, pour indiquer le lieu et le moment convenables, car il faudra un long délai, pour convoquer en temps utile le patriarche et les autres évêques d'Orient.

A plusieurs reprises, ce projet de concile avait été proposé au Saint-Siège par des Grecs politiques, cherchant un terrain de conciliation entre Latins et Orientaux (2). Mais on se demandera si, de la part de Cantacuzène, une telle proposition était bien sérieuse : n'était-ce pas simplement un moyen habile d'éluider la demande de Clément VI, sans avoir l'air de lui opposer un refus formel ? Doit-on compter Cantacuzène au nombre de ces *politiques*, résolus sincèrement à favoriser l'union des églises, en ménageant le plus possible les prétentions traditionnelles de l'orthodoxie byzantine ? Si l'on observe l'attitude de l'empereur dans les querelles, qui occupent alors les théologiens de Byzance, n'est-il pas au contraire du côté des Orientaux irréductibles, intransigeants, les plus hostiles aux doctrines latines ?

Cantacuzène, dans l'opposition, a pour amis et partisans

(1) *Cantac.*, IV, 9, 59-60. « Εἰ καὶ τῷ πατρὶ συνδόξειε πίπτει, πρὸς τι τῶν παραλίων ἐπιτόμιστα χωρίων ἐκ συνθήματος, ὃ μέσως ἂν σχοίη ἑκατέροις πρὸς ἀπόστασιν τῶν οἰκοί. »

(2) Cf., au début de l'Empire latin, les propositions des Grecs de Constantinople. (Norden : *Das Papsttum und Byzanz*, p. 226).

les moines de l'Athos, et le plus célèbre d'entre eux, Palamas, dont les doctrines sont vivement attaquées par plusieurs amis des Latins « Λατινόφρονες » (1). La régente Anne, le patriarche et le parti de la cour se sont montrés d'abord très favorables aux adversaires de Palamas : un synode réuni à Byzance, en pleine guerre civile (1344), a même condamné le quietisme mystique des « Hésychastes » et de leur chef. Mais à peine Cantacuzène s'est-il emparé du pouvoir qu'il se prononce nettement pour les moines de l'Athos, et pour les doctrines de son ami Palamas (2). Certainement, ce qui faisait la force des « Palamistes », plus que leurs doctrines étranges et subtiles sur la nature de la lumière divine, c'est qu'ils s'appuyaient sur le sentiment national grec, sur les sympathies populaires, sur l'hostilité instinctive des moines et de la foule contre l'influence toujours très grande des Latins. Cette influence, remarquons-le, se manifestait alors dans le domaine intellectuel, aussi bien que dans l'ordre des faits politiques ou économiques. La scolastique occidentale réagissait sur les Grecs, et fournissait des armes aux théologiens raisonniers, on dirait volontiers rationalistes, qui attaquaient les excès du mysticisme monacal. Les premières attaques contre Palamas et les moines de l'Athos étaient venues du Calabrais Barlaam, auquel les purs Byzantins, comme Nicéphore Grégoras, reprochaient de ne connaître Aristote que

(1) Cf. Ehrhard dans Krumbacher. *Gesch. der byz. Lit.*, p. 100, id., p. 44. Grégoire Palamas cherche à donner un fondement dogmatique à la mystique des « Hésychastes » (id., p. 103). Il serait trop long et trop délicat d'exposer ici, d'une manière exacte, les idées des Hésychastes. Il suffit de rappeler que le débat portait sur la contemplation de Dieu dans la prière « περί ήσυχίας » et sur la nature de la lumière du Thabor. Cf. Cantac., II, 39, p. 543; et la sentence du synode de 1344 contre Barlaam. (Patr. Gr., t. CLI, col. 679). Parisot, *l. c.*, p. 147.

(2) Miklosich et Müller. *Acta et dipl. gr. medii ævi*, I, p. 241-243. Cantac., III, 98, p. 604; IV, 23, p. 166 et s.

par ses interprètes latins (1). Barlaam, vaincu dans un premier débat (en 1341, avant la mort d'Andronic), s'était enfui en Italie, et depuis cette époque, on le regardait, à Byzance, comme un hérétique latin, qui avait réussi, durant quelques années, à tromper les Grecs, mais dont personne, maintenant, ne pouvait être dupe. D'autre part, Barlaam avait laissé à Byzance des disciples, qui, après lui, reprirent la polémique contre Palamas : ainsi le soupçon de *latinisme* ne suffisait nullement à compromettre, aux yeux de tous les Byzantins, les doctrines du moine Calabrais. Enfin, à y regarder de près, ce serait une erreur de croire que tous les adversaires de Palamas et des moines de l' Athos fussent des « Λατινόφρονες ». Parmi les anti-palamistes ou anti-mystiques, il y avait aussi de purs Byzantins, très dédaigneux de la culture latine, et moins disposés que personne à rien sacrifier de l'antique orthodoxie byzantine. Le plus illustre de tous est précisément l'historien Nicéphore Grégoras, savant professeur, astronome, philosophe et rhéteur, qui se prétend disciple de Platon, et combat avec verve les syllogismes des disciples d'Aristote (2).

Si Nicéphore Grégoras est hostile à la mystique des moines, c'est par l'étendue de sa culture profane : il représente un groupe d'esprits très cultivés, très infatués de leur science, et pleins de mépris pour les divagations des pauvres ascètes qui suivent Palamas. Mais il est aussi l'irréductible adversaire des Latins : il les combat à la fois comme Latins

(1) Cf. le dialogue inédit de Nic. Greg. publié par Parisot. *l. c.*, app. p. 328.

(2) Ehrhard-Krumbacher. *l. c.*, p. 101. L'auteur représente Nicéphore Grégoras comme favorable à l'union des églises. Plusieurs passages de son histoire donnent nettement l'impression contraire. Sur ce personnage, cf. l'article de Dräseke *Byz. Zeitschrift*, 1901, p. 107.

et comme disciples d'Aristote ; il leur reproche l'abus du syllogisme, et, en même temps, une connaissance très superficielle et très incomplète de leur maître (1). Nicéphore Grégoras combat les tentatives d'entente et de conciliation avec les Latins. Quand deux évêques latins viennent à Byzance, envoyés par Jean XXII, pour préparer l'union des églises, Nicéphore Grégoras, consulté par le patriarche, déclare qu'il juge toute discussion inutile, aucun arbitre ne pouvant se prononcer entre les deux partis (2). Sans doute, une fois engagé dans la polémique anti-palamiste, il est accusé de faire cause commune avec les amis des Latins ; et lui-même déclare très franchement qu'il n'a contre les Latins aucune hostilité de race (3). Mais il se défend avec soin du soupçon de partager les opinions de Barlaam. Il se vante au contraire de n'avoir jamais été dupe de ce Calabrais bavard, disputeur et présomptueux. Il prétend l'avoir convaincu, dès l'origine, d'ignorance et de légèreté, alors que Barlaam était encore le protégé du basileus Andronic et du ministre Cantacuzène (4).

Il est vrai que Cantacuzène avait accueilli d'abord le Calabrais avec une grande faveur ; au reste, il ne partageait nullement contre les disciples occidentaux d'Aristote les préventions de Nicéphore Grégoras (5). Plus tard, sans doute, il s'était séparé de Barlaam, quand il crut que celui-ci, en attaquant les moines de l'Athos, s'écartait de l'orthodoxie

(1) Nic. Grég. XI, 10, p. 555, XVIII, 7-8, p. 904-906, XIX, 1, p. 924.

(2) Nic. Grég., X, 8, p. 502-508.

(3) Nic. Grég. XIX, 1, p. 925, « οὐ γὰρ ὅτι Λατίνοι τοῦ γένους ἀπιστάμεθα, ἀλλ' ἐνίων χάριν ἐγκλημάτων ».

(4) Nic. Grég., XIX, 1, p. 918, 919, 922, 924.

(5) Cf. ses relations avec le moine franciscain Henri. III, 82, p. 502. Cf. supra, p. 98.

byzantine. Mais si Cantacuzène s'est fait le défenseur de la théologie palamiste, il ne s'en suit nullement qu'il partage, contre les Latins, les violentes préventions des partisans de Palamas (!).

Cantacuzène est avant tout un politique : il a toujours fait bon accueil aux Latins qui se trouvent en rapports avec lui ; il s'est efforcé, plus d'une fois, de les attirer par sa modération insinuante et ses belles paroles. Envers tous les étrangers, d'ailleurs, qu'il s'agisse des Turcs ou des Latins, il affecte la plus grande bienveillance. Très attaché aux traditions religieuses et dogmatiques de Byzance, ayant l'ambition de fortifier l'Empire et de restaurer son influence, il n'a rien cependant de cette étroitesse intellectuelle, de cette morgue pédante, qu'on observe chez d'autres Byzantins, très cultivés, comme Nicéphore Grégoras. C'est par politique qu'il cherche l'union avec Rome, et s'il est nécessaire, pour arriver à ce but, de reprendre les tentatives de conciliation entre les deux églises, il est prêt à le faire.

Les moyens qu'il propose, en 1350, pour préparer l'union, sont précisément les mêmes dont le moine Barlaam, son ancien ami, avait parlé au pape Benoît XII, lors de l'ambassade de 1339. Entre les propositions faites par Cantacuzène aux évêques latins, délégués de Clément VI, et le discours prononcé par Barlaam, onze ans auparavant, en présence des cardinaux, le rapprochement est instructif (2). Barlaam établissait d'abord que l'union par force n'ayant aucune chance

(1) La régente Anne de Savoie, quelques mois avant l'entrée de Cantacuzène à Constantinople, s'était brouillée avec le patriarche, pour se rapprocher des Palamistes (Nic. Grég., XV, 7, p. 767). Elle espérait s'en faire un instrument pour garder le pouvoir ; ce changement d'attitude n'avait évidemment qu'un sens politique.

(2) Rayn., 1339, XIX.

d'être sincère et durable, il fallait obtenir l'union volontaire. On pouvait y arriver de deux manières, par un accord avec les sages, c'est-à-dire avec les hommes les plus instruits de l'église byzantine, ou par un accord avec le peuple : si on ne s'entend qu'avec les sages, le peuple refusera de les suivre, et se laissera entraîner par d'autres. Seul un concile général, représentant toute la chrétienté, pourrait aboutir. Si on objecte que ce concile a eu lieu, au temps de Michel Paléologue et de Grégoire X, il faut bien qu'on le sache : nul ne pourra décider les Grecs à le reconnaître, attendu que ceux qui sont venus à Lyon n'étaient délégués ni par les patriarches orientaux ni par le peuple de Byzance, mais seulement par l'Empereur. Pour que le concile ait quelque valeur, il est nécessaire que les quatre patriarches d'Orient y soient représentés.

Le collège des cardinaux avait combattu comme chimérique la proposition de Barlaam : il n'admettait point, d'ailleurs, qu'on pût remettre en question les doctrines de l'Eglise romaine. En tout cas, ce projet de concile général devait avoir pour partisans, en dehors de Barlaam, beaucoup de Grecs, très attachés à l'orthodoxie byzantine, très préoccupés, en même temps, de mettre un terme aux vieilles querelles qui divisaient les chrétiens, et dont les funestes effets devenaient d'autant plus sensibles, qu'une complication croissante d'intérêts et des rapports unissait, malgré eux, Latins et Grecs. On doit se rappeler que le Calabrais Barlaam, lors de son premier voyage, est encore en relations étroites avec Cantacuzène et les Byzantins orthodoxes (1). Ce

(1) Barlaam n'a commencé ses attaques contre Palamas et les moines de l'Athos qu'en 1340. Après qu'il s'est enfui en Italie, il reste en relations avec plusieurs de



n'est pas encore à Byzance qu'il est suspect, c'est plutôt à Avignon. Cependant Barlaam, en 1339, n'avait pu exposer son projet qu'en son nom personnel, et sans mission officielle du basileus Andronic. Cantacuzène, en reprenant la même proposition, lui donnait une valeur et une autorité singulières ; il n'est pas certain qu'il la crût irréalisable.

Si, vers la même époque, il continue à favoriser Palamas et ses partisans, c'est moins par sympathie pour les moines de l'Athos, que pour ménager sa popularité dans le peuple et le clergé byzantin. S'il réunit un nouveau synode en 1351, c'est pour en finir avec une querelle déjà jugée, et que seule l'humeur batailleuse de Nicéphore Grégoras cherche à réveiller. Mais le basileus se défend de toute hostilité préconçue contre les adversaires de Palamas et déclare qu'il se borne à faire ratifier les décisions antérieures des synodes de 1341 et de 1347 (1). S'il réussissait à rétablir, dans le clergé byzantin, la paix et l'unité, peut-être pensait-il l'amener plus aisément à préparer, d'accord avec le Saint-Siège, un synode œcuménique.

Les propositions du basileus trouvèrent à Avignon un

ses amis byzantins : entr'autres Démétrius (Kydones) de Thessalonique, et Alexis Calochète. Or ceux-ci sont très étonnés d'apprendre que Barlaam s'est rallié aux doctrines romaines sur la procession du Saint-Esprit. (Patr. gr. CLI, col. 1284). Sa conversion est donc postérieure à son retour en Italie. Une lettre de Clément VI à la reine Jeanne (Arch. Stor. Nap., XXI, p. 262), du 8 août 1345, nous apprend que Barlaam, nommé par le pape évêque de Gerace, en Calabre, se prépare à retourner en Orient. La lettre déjà citée, de Démétrius Kydones, fait aussi allusion à ce voyage : nous ignorons ce qu'est devenu, ensuite, Barlaam. Pétrarque fait allusion à sa mort dans une lettre de 1354 à Sigeros (*lett. famil.* XVIII, 2).

(1) Cantac., IV, 24, p. 171-182. Pour compléter ces observations, on peut noter que Cantacuzène est resté lié, d'une amitié très étroite, avec Démétrius Kydones, un des lettrés byzantins de cette époque les moins rebelles aux idées latines, et les plus favorables à l'union : c'est Démétrius Kydones qui traduit en grec les œuvres de S. Thomas d'Aquin. (Ehrhard-Krumbacher, *Byz. Lit.*, 100, P. Gr. CLI, col. 1283. CLI, col. 981. Cf. Cantac., IV, 16-39, p. 107, 285).

accueil favorable : deux fois Clément VI, répondant à Cantacuzène, se déclare prêt à seconder ses projets (1). Cependant, il lui est impossible de fixer une date précise, pour la convocation du concile général. La même cause, qui fait échouer la croisade, empêche la réunion d'une assemblée, où seraient représentés tous les évêques de la chrétienté. Les guerres qui désolent l'Italie et l'Occident, qui mettent aux prises les principales puissances, terrestres ou maritimes, les rois d'Angleterre et de France, les républiques de Venise et de Gênes, paralysent le Saint-Siège. Avant de songer au concile, la tâche urgente, qui s'impose au pape, c'est le rétablissement de la concorde entre les Latins d'Occident. — En réponse à Clément VI, Cantacuzène lui envoie un moine latin, du couvent des Prêcheurs de Galata, pour ne pas laisser s'interrompre les relations. Mais bientôt la mort du pape vient couper court à tous les projets de concile.

---

(1) Cantac., IV, 9, p. 61. Cf. lettre du 28 juin 1360. (Reg. V., 144, fol. 39<sup>vo</sup>).

## CHAPITRE VI

### FIN DE LA LIGUE LATINE. RELATIONS ORDINAIRES DU SAINT-SIÈGE AVEC LES HOSPITALIERS ET LE ROYAUME DE CHYPRE.

Nous avons vu que Clément VI attendait les ambassadeurs de Venise et de Chypre au printemps de 1350, pour délibérer avec eux sur la conduite à tenir vis-à-vis des Turcs. Il ne semble pas qu'aucun des alliés fût disposé à ratifier sans réserve le traité conclu avec l'émir d'Ephèse. Toute la question était de savoir dans quelles conditions on allait renouveler l'ancienne entente, une fois la trêve expirée. Le 1<sup>er</sup> mai 1350, les ambassadeurs vénitiens étaient arrivés à Avignon, munis de pleins pouvoirs « *de unione facienda vel instauranda contra Turchos* ». Le pape écrivait au gouverneur de Gênes, en le priant de collaborer aussi, pour sa part, à cette union éventuelle, et d'envoyer des ambassadeurs (1). Mais à ce moment, Gênes était, depuis quelques mois, en rupture ouverte avec Venise : vainement le pape s'était efforcé, dès 1347, de prévenir un conflit déjà menaçant (2); vainement, en novembre 1349, avait-il adressé un avertissement au doge de Venise et au gouverneur de Gênes, leur

(1) Reg. V., 143, fol. 198<sup>vo</sup>.

(2) Reg. V., 141, n<sup>os</sup> 306 et 307 (lettres du 30 août 1347 à Jean de Murta, gouverneur de Gênes, et au doge André Dandolo).

montrant le tort que faisaient leurs discordes non-seulement à chacune des deux républiques, mais aussi à la chrétienté tout entière, et surtout aux fidèles d'Orient (1). La violence des intérêts et des passions rivales l'avait emporté ; c'est au printemps de l'année 1350 qu'une flotte vénitienne de 32 navires va surprendre et enlever 14 galères génoises, aux environs de Négrepont ; puis, un peu plus tard, les Génois prendront leur revanche en s'emparant de la ville même de Négrepont et en ravageant les côtes voisines (2).

L'appel adressé par Clément VI au gouverneur de Gênes n'était donc qu'un moyen de lui rappeler les avertissements antérieurs du Saint-Siège. Du moment que Venise se montrait disposée à renouveler la ligue contre les Turcs, c'était une raison pour que Gênes, une fois de plus, se tint à l'écart. Pendant que les vaisseaux des deux grandes marines italiennes se faisaient la chasse dans l'Archipel, les négociateurs vénitiens concluaient un traité, contre les Turcs, avec les ambassadeurs de Chypre et le représentant des Hospitaliers, réunis à Villeneuve, près d'Avignon, en présence de deux cardinaux (11 août) (3). L'union latine était renouvelée, pour une période de dix ans, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1351, pour « la défense des chrétiens et de leurs domaines et pour la destruction des Turcs et autres infidèles se trouvant en Turquie. » Le doge et le grand maître de l'Hôpital devaient fournir chacun 3 galées, le roi de Chypre 2 ; cette petite escadre de

(1) Reg. V., 143, fol. 104. Rayn. 1349, X.

(2) Nic. Grég., XVIII, 2, p. 877 ; XXV, 18. *Ann. Gen.* (R. I. S., t. XVII, col. 1090).

(3) Le roi de Chypre est représenté par ses ambassadeurs : frère Simon, évêque de Laodicée, et Simon Le Petit ; le grand maître par frère Raymond de Bérenger, précepteur de l'ordre en Roussillon ; Venise par Nicolas Pisano, Pancrace Georgio et Jean Steno. (Mas. Latrle, *Hist. de Chypre*, t. II, p. 217. *Commém.* t. IV, n<sup>os</sup> 352-354).

8 navires serait aux ordres du légat apostolique ou du capitaine général nommé par lui ; le rendez-vous était fixé à Négrepont, pour le mois de janvier 1351. Ainsi l'union de 1343 ne se renouvelait qu'avec des moyens fort modestes : le pape, comme il l'avait laissé prévoir, dans les négociations préliminaires avec Venise et Chypre, ne voulait plus fournir de navires pour son propre compte ; il s'engageait seulement à contribuer, pour un quart, aux frais de l'occupation de Smyrne, évalués à 12.000 florins par an <sup>(1)</sup>.

L'archevêque François de Crète, vice-légat du Saint-Siège en Orient, étant mort sur ces entrefaites, le pape, quelques mois auparavant (mai 1350), avait renouvelé la mission, autrefois confiée à l'évêque de Téroane, Raymond <sup>(2)</sup>. Cette fois, le roi de France ne faisant plus, à ce qu'il semble, aucune opposition à son départ, l'évêque chargé de représenter le Saint-Siège « dans le royaume de Chypre, les archevêchés de Crète, Patras, Athènes, Thèbes, Corinthe, Corfou, Durazzo, Naupacte et Neopatras » put s'embarquer pour Négrepont. Pour subvenir aux dépenses de la nouvelle ligue, le pape ordonnait la levée d'un décime sur les biens ecclésiastiques, dans tous les diocèses latins d'Orient ; il renonçait à demander à l'Occident des subsides extraordinaires.

Cependant les ambassadeurs vénitiens, tout en signant le traité d'alliance, déclaraient qu'il était impossible au gouvernement de Venise, dans les circonstances présentes, de contribuer, pour sa part, à la garde de Smyrne ; de leur côté

(1) Reg. V. 144, fol. 84. Rayn. 1350, XXXIII.

(2) Cf. supra, p. 59. Reg. V., 144, fol. 38. Rayn. 1350, XXXIV. C'est un fait remarquable que, depuis la mort du patriarche Henri d'Asti (Cf. supra, p. 56), le pape cesse d'attribuer un rôle politique aux patriarches latins de Constantinople. Le désir de ménager les Byzantins n'est sans doute pas étranger à cette attitude.

les ambassadeurs chypriotes refusaient de s'engager (1). En somme, Venise et Chypre voulaient bien fournir quelques vaisseaux, le moins possible : quant à garder la citadelle de Smyrne, c'était l'affaire des Hospitaliers et du Saint-Siège.

Clément VI, déjà peu satisfait du langage des envoyés Vénitiens, dut bientôt constater que le doge lui-même montrait encore moins de zèle. Vers la fin de l'année 1350, il écrit au pape qu'il est impossible à Venise de fournir les trois galées promises, parce qu'elles courent le risque d'être confisquées par les Génois (2). Ceux-ci d'ailleurs étaient dans les meilleurs termes avec l'émir d'Ephèse, qui s'appuyait sur eux pour reprendre l'offensive contre les autres chrétiens (3). André Dandolo l'avouait lui-même dans une lettre à la commune de Pérouse ; l'émir, avec ses deux frères survivants, maître de la côte depuis Milet jusqu'à Ephèse, préparait une nouvelle armée pour attaquer Smyrne et venger la mort d'Omour-beg (4). Mais pas un navire vénitien ne devait être détourné de la lutte directe contre Gènes.

Le pape, fort irrité de l'abstention de Venise, ne peut dissimuler son impuissance. Le 1<sup>er</sup> février 1351, il écrit au légat, récemment parti pour l'Orient, qu'il le laisse libre de

(1) *Commen.* l. IV, n° 354, lettre du pape au roi de Chypre (19 août 1350) : « sed dicti ambassatores et nuntii tui ordinationi nostre hujusmodi quantum ad eisdem civitatis pro eodem anno primo custodiam consentire minime voluerunt, dicentes se ab excellentia tua mandatum super hoc aliquod non habere. » (Reg. 144, fol. 84).

(2) Réponse du pape au doge (13 janvier 1351). Reg. 144, fol. 196<sup>v</sup>. *Dipl. Ven. Lev.*, t. II, n° 1.

(3) Cf. Les instructions données aux ambassadeurs Génois en Roumanie, le 26 mai 1351 (*Atti. Soc. Lig.* t. XXVIII, p. 550 « dominus Jhalabi... exhibuit optimam voluntatem erga omnes Januenses et multum curialiter scripsit nobis per suas litteras, se offerendo ad omnia que possit pro nobis »).

(4) lettre du 7 octobre 1350 (*Arch. Stor. Ital.*, t. XVI, 2<sup>e</sup> p., p. 536.)

revenir ou de rester <sup>(1)</sup>. Il hésite à croire qu'avec des forces aussi réduites, la ligue latine puisse faire œuvre utile ; que l'évêque Raymond voie lui-même ce qu'il convient de faire ; le pape attend ses informations pour se prononcer. Mais tous les Latins d'Orient, qu'ils le veuillent ou non, sont entraînés dans la grande guerre entre Venise et Gênes. Le duc de l'Archipel, malgré le soin qu'il prend de rester neutre, est attaqué par les Génois et fait prisonnier <sup>(2)</sup>. Les Hospitaliers, depuis longtemps mal disposés à l'égard de Venise, prennent parti pour ses rivaux ; et le grand-maître répond aux reproches du pape que la neutralité, recommandée par le Saint-Siège, est impossible à observer : au reste, si beaucoup d'Hospitaliers font cause commune avec les Génois, il y en a quelques-uns, aussi, du côté de Venise <sup>(3)</sup>. Chacun se mêle à la guerre, au hasard de ses intérêts : l'ordre des Hospitaliers, en dépit de l'apparente discipline qui unit ses membres, est désorganisé par l'anarchie, où se dissolvent et se consomment toutes les forces de la chrétienté orientale.

Au mois de juillet 1351, Clément VI offre inutilement sa médiation aux deux gouvernements de Venise et de Gênes <sup>(4)</sup>. Deux mois plus tard, il écrit au grand maître que la ligue navale est dissoute, et qu'il le dispense de la promesse d'entretenir contre les Turcs un certain nombre de galées <sup>(5)</sup>. La guerre navale ne fait que s'étendre davantage, par l'alliance des Byzantins et des Catalans avec Venise. Jean Cantacuzène, après s'être efforcé de rester neutre le plus

(1) Reg. V. 144, fol. 218<sup>v</sup>.

(2) Lettre du 10 avril 1351. (Reg. V. 144, fol. 271).

(3) Reg. V. 144, fol. 276<sup>v</sup>. Bosio, *Dell' ist. della rel. di S. Giov. Ger.*, II, 51.

(4) Reg. V. 145, fol. 26, 40.

(5) Reg. V., 145, fol. 55.

longtemps possible, répond aux provocations des gens de Galata, en promettant aux Vénitiens son concours. Il est vrai qu'il les abandonne, quelques mois plus tard, étant menacé à Byzance même d'une nouvelle guerre civile. Mais les navires catalans, au nombre de 25 à 30, arrivent dans l'Archipel, et joints à ceux de Venise, forment une flotte de près de 70 galées (1).

Clément VI cherche à intervenir auprès du roi d'Aragon, pour que celui-ci se fasse le promoteur de la réconciliation ; comme le doge de Venise et le gouverneur de Gênes restent sourds à ses instances, il ordonne au patriarche de Grado, à l'archevêque de Gênes, d'agir à leur tour et de proposer la médiation du Saint-Siège : il faut que les ambassadeurs des parties belligérantes viennent à Avignon, avant le 8 septembre 1352 (2). Mais le pape meurt quelques mois plus tard ; et cette guerre acharnée se prolonge encore pendant plus de deux ans.

Ainsi la fin du pontificat de Clément VI nous fait assister à ce spectacle étrange : les grandes puissances maritimes de la Méditerranée latine arment facilement, les unes contre les autres, des flottes de trente à quarante galères, tandis que la ligue navale, formée par le Saint-Siège, après avoir eu, à grand'peine, vingt-cinq navires, est tombée rapidement à un chiffre dérisoire. Les marines latines, comme les armées féodales, excellentes pour une offensive hardie et vigoureuse se prêtaient mal aux longues croisières. Seul l'intérêt du

(1) Cantac., IV, 25-26, p. 190-196 ; 30, p. 219. Nic. Grég., XXVI, 22 (t. III, p. 88). *Ann. Gen., l. c.* XVII, col. 1091.

(2) Lettres du 26 février, du 21 mars, du 11 avril 1352 ; du 13 et du 15 juillet. (Reg. V, 145, fol. 197<sup>vs</sup>, 205, 218 ; 146, fol. 32<sup>vs</sup>. Rayn. 1351, XXIII-IV, 1352, XII, XIII, XIV.



**moment pouvait provoquer des alliances efficaces, en vue d'une attaque immédiate et rapide contre un commun adversaire. Quant à prétendre maintenir pendant plusieurs années une fédération de forces navales, réduite à une tâche défensive, l'entreprise était manifestement impossible.**

**La rivalité de Gènes et de Venise, alors même qu'elle n'eût pas entraîné la guerre, était le principal obstacle à l'organisation d'une ligue navale latine ou latino-byzantine (1). L'action du Saint-Siège dans l'Archipel ne pouvait aboutir à un résultat appréciable que par l'alliance de l'une ou l'autre des deux grandes marines italiennes. Mais s'allier trop étroitement à l'une, c'était fatalement éveiller la méfiance de l'autre. Clément VI ayant fondé sa politique orientale sur l'entente avec Venise et Byzance, c'était une raison pour que les Gênois fussent médiocrement disposés, en cas de conflit, à reconnaître l'arbitrage du Saint-Siège.**

**L'impuissance du pape à se faire obéir des Hospitaliers nous montre mieux encore les difficultés presque insurmontables de l'œuvre poursuivie par la curie : car si Venise n'est qu'une alliée, assez forte, pour suivre, au gré de ses intérêts personnels, une politique indépendante, il n'en est pas ainsi des moines-soldats, établis à Rhodes. Leur domaine représente d'abord, avec les royaumes de Chypre et de Petite-Arménie, le groupe des Etats Latins, placés aux confins de la chrétienté, clients et vassaux du Saint-Siège, trop faibles par eux-mêmes pour pouvoir se passer de sa protection. Mais en outre ils restent unis à l'Eglise par un lien plus étroit : si solides que soient leurs positions à Rhodes et dans les îles**

(1) Cf. *supra*, p. 64-69.

voisines, ils forment avant tout une milice internationale, répandue dans toute l'Europe, et tenue de rester au service du pape. Le grand-maître a besoin de s'appuyer sur le Saint-Siège pour maintenir son autorité sur les maisons les plus éloignées de l'ordre. Ce n'est pas sans peine qu'on peut obtenir des Hospitaliers du Nord de l'Europe un concours actif aux entreprises orientales. Quand Déodat de Goson, peu après son élection (1347), s'adresse aux prieurs de l'ordre en « Dacie, Norvège, Suède » pour réclamer l'argent qu'ils doivent au trésor commun, on devine qu'ils ont cessé, depuis bien des années, d'acquitter leurs contributions régulières (1).

Dans les Etats, plus directement soumis à l'influence de la cour d'Avignon, il est probable que les « visiteurs », envoyés de Rhodes en Occident, exercent une action plus efficace. Ces visiteurs sont à la fois les agents du grand maître et ceux du pape, pour tout ce qui touche les projets de croisade ou les intérêts politiques du Saint-Siège dans l'Archipel (2). Au reste, parmi les chevaliers de Rhodes, comme à la cour d'Avignon, les Français du Midi jouent, à cette époque, un rôle prépondérant. Des deux grands maîtres qui gouvernent l'ordre, au temps de Clément VI, le premier, Hélion de Villeneuve, est un Provençal, élu en 1319, à Avignon, par les prieurs des maisons de France, Navarre, Castille et Italie; son successeur, Déodat de Goson, élu en 1346, à Rhodes, est un Languedocien (3). Vers la même

(1) Paoli. *Codice diplom. del sacro militare ord. Gerosol.*, II, 90. Bosio, *l. c.*, II, p. 48.

(2) Reg. V, 140, nos 403, 405, 411 (lettres du 19 août 1346).

(3) Paoli. *Cod. dipl.*, II, 400, 463, 464.

époque, un important chapitre se tient à Arles, sur l'initiative du Saint-Siège, pour la réforme de l'Ordre : on a vu que, dès le début de son pontificat, Clément VI s'en était occupé (1).

C'est à des prieurs de l'Hôpital que le pape confie l'argent de la croisade : les patrons des galées pontificales, les hommes d'armes au service du Saint-Siège, recevront leur solde du grand maître de Rhodes. En même temps, ces prieurs sont chargés d'une mission diplomatique ou militaire. Garin de Châteauneuf, prieur de Navarre, fait plusieurs fois le trajet d'Avignon à Rhodes, soit qu'il apporte au grand maître les sommes d'argent, que lui ont remis les trésoriers de la Chambre apostolique, soit qu'il retourne auprès du pape, pour lui soumettre le traité préliminaire conclu avec les Turcs (2). Isnard de Albarn, prieur de Capoue, se trouve à Rhodes en janvier 1346 : au nom du pape et du grand maître, c'est lui qui paie les patrons des galées pontificales. Un peu plus tard, il vient à Avignon, et le pape le consulte sur les « affaires de Romanie ». Puis il le charge de conduire en Orient deux nouvelles galées, qui doivent rejoindre l'escadre d'Humbert de Viennois ; Isnard de Albarn s'occupe aussi des négociations avec les Turcs (3). Envoyé

(1) Bosio, *J. c.*, II, p. 44 et s. Cf. supra, p. 35.

(2) Reg. V. 137, n° 277, (éd. Deprez, fasc. 1, col. 150), 139, n° 129, 822 ; 140, n° 765 ; 141, n° 1091. Quelques semaines après la prise de Smyrne, le pape demandait au grand maître d'avancer les sommes nécessaires à l'entretien de la flotte, en attendant qu'il trouvât des marchands assez sûrs pour lui servir d'intermédiaires. (Reg. V. 138 n° 720.) Garin de Châteauneuf devient ensuite prieur de Barletta, en Pouille. (Bulles d'avril et octobre 1347. Reg. n° 2 fol. 190-198. Archives de Malte).

(3) Reg. V. 137, n° 822 ; 140, n° 405, 411, 579, 761, 762 ; v. en particulier le n° 405 (lettre du 19 août 1346, où Clément VI recommande au prieur de revenir personnellement à Avignon) : « quedam tibi non parum ardua tam circa negocium Romanie quo ad presens in favorem ac defensionem fidelium agitur contra Turchos quam alia tu illis et cismarinis partibus incumbencia fiducialiter duximus imponenda. »

ensuite à la cour de Chypre, il retourne une seconde fois à la cour d'Avignon : la sénéchaussée de Provence étant vacante, Clément VI demande à la reine de Naples de la confier au prieur de Capoue (1). Au reste, c'est à des frères de l'Hôpital que le pape confie, de préférence, le gouvernement de certaines provinces de l'Etat pontifical (2).

Si, pour toutes ces raisons, il y a un échange continu de lettres et d'ambassades entre Avignon et Rhodes, les relations ordinaires du Saint-Siège avec la cour de Chypre ne sont guère moins actives : et pourtant l'Etat de Chypre, depuis longtemps constitué en monarchie héréditaire, jouit naturellement, vis-à-vis de la curie, d'une indépendance plus grande que les Hospitaliers. Mais la dynastie des Lusignan, quelle que soit sa puissance, a de fréquentes occasions de s'adresser au pape, comme à son tuteur et à son protecteur naturel. Ces liens sont resserrés encore par les relations de famille qui unissent les Lusignan et leur cour à la noblesse de France. Le grand souci du roi Hugues IV, c'est de maintenir, autour de son trône, l'appui nécessaire de la noblesse latine, en empêchant l'émigration des seigneurs, d'origine française, trop facilement attirés hors de l'île par leurs intérêts de famille ou leur goût des aventures. Pour que le royaume ne soit pas privé de ses défenseurs, peut-être aussi pour que la classe militaire garde sur les marchands sa prépondérance, il importe beaucoup que les nobles de Chypre puissent se marier entre eux ; mais comme ils sont tous plus ou moins cousins, il faut recourir au pape pour obtenir les

(1) Lettre du 6 septembre 1347 (Arch. Stor. Nap. t. XXI, p. 671).

(2) Le duché de Spolète, la marche d'Ancône, la Campanie et Maritime (Bosio, l. c., t. II, p. 51).

dispenses nécessaires. Plusieurs des lettres de Clément VI, adressées au roi Hugues ou aux évêques de l'île, ont pour objet une dispense de ce genre (1).

Une autre affaire amena le roi Hugues à invoquer les bons offices du pape : dans le courant de l'année 1348, au moment où les chrétiens de la ligue latine négociaient la paix avec l'émir d'Ephèse, un événement inouï frappa de stupeur le roi et sa cour : ses deux fils, le comte de Tripoli et le prince d'Antioche, poussés par le besoin de sortir de leur île, s'étaient enfuis secrètement dans une direction inconnue (2). Deux galères partent à leur recherche, sur les côtes d'Asie Mineure ; à Chio, à Smyrne, on ne trouve personne. Hugues IV envoie une ambassade spéciale au Saint-Siège, et réclame l'intervention de Clément VI. Une bulle pontificale est adressée à tous les princes chrétiens, leur interdisant, sous les peines les plus sévères, de retenir les fils du roi. Est-ce l'intervention du pape ou l'argent dépensé par les ambassadeurs chypriotes qui firent aboutir les recherches ? Nous savons qu'en 1351 les deux princes sont rentrés dans l'île, et que l'aîné, le futur roi Pierre, passe quelques mois en prison. Il est mis en liberté, un peu plus tard, sur les instances de Clément VI (3).

(1) Lettres du 19 juin 1347. (Reg. V, 141, n° 55), du 25 août (Id., n° 288) ; du 8 novembre 1352 (Reg. 146, fol. 78).

(2) *Chron.* de Macheras, éd. Miller, p. 44-47. D'après Guillaume de Machaut (éd. Mas. Latrie, p. 17 et s.). Pierre de Lusignan et son frère voulaient gagner le royaume de France, et y faire de la propagande pour le « saint passage ». Le jeune prince trouvait son père trop pacifique.

(3) Reg. V, 143, fol. 61 (lettre du 13 septembre 1349 : le roi s'étant plaint de la disparition de ses enfants, le pape lui écrit qu'il compatit à sa douleur, et si ceux-ci viennent à la cour d'Avignon, promet de les renvoyer sans retard). Reg. 145, fol. 141, (lettre du 2 septembre 1351 ; le pape remercie le roi d'avoir mis en liberté, sur sa demande, le prince Pierre). Guillaume de Machaut dit qu'ils furent trouvés en mer. (*l. c.* p. 18).

Les évêques latins de l'île jouent dans la politique orientale du Saint-Siège un rôle analogue à celui des Hospitaliers. L'évêque de Pafos, qui communique directement avec Avignon, sans l'intermédiaire de son métropolitain, a le titre de nonce apostolique pour la levée des décimes de la croisade dans le royaume. Il remet le produit de cet impôt à un marchand de Narbonne qui, ayant converti les « bizants » de Chypre en florins, se charge de les faire parvenir à la Chambre apostolique (1). C'est l'évêque de Pafos, qui tient sous séquestre, au nom du Saint-Siège, les biens du défunt patriarche de Jérusalem (2). C'est lui qui doit remettre aux Arméniens de Cilicie un secours de 6.000 florins, envoyé par le pape (3). Le haut clergé latin chypriote, par sa position même, est l'auxiliaire naturel des légats pontificaux en Arménie (4). Mais il arrive que les évêques chypriotes, comme les seigneurs laïcs, attirés hors de l'île, par des intérêts étrangers au royaume, prolongent leur absence au point d'inquiéter le roi et de provoquer des réclamations. En 1347 l'archevêque de Nicosie et l'évêque de Famagouste séjournent à Avignon ; Hugues IV se plaint vivement qu'ils restent si longtemps loin de leur diocèse ; Clément VI est prêt à laisser partir l'archevêque ; quant à l'évêque de Famagouste, frère d'un cardinal alors gravement malade, le pape ne songe qu'à lui fournir des excuses (5).

(1) R. 143, fol. 83 (lettre du 19 septembre 1349), 144, fol. 75 (10 août 1350).

(2) R. 143, fol. 143 (17 janvier 1350).

(3) R. 145, fol. 70<sup>vo</sup> (22 septembre 1351).

(4) R. 140, n<sup>os</sup> 469, 495 (3 septembre 1346). L'évêque de Pafos doit remettre aux légats pontificaux, pour le donner aux Arméniens, certains recueils de décrétales romaines. Cf. R. 141, n<sup>o</sup> 402 (24 septembre 1347), 145, fol. 70<sup>vo</sup>.

(5) R. 141, n<sup>o</sup> 288 (25 août 1347). L'archevêque Philippe de Chamberlhac, originaire du Périgord, désigné pour le siège de Nicosie, dès le mois de septembre 1342,

De même que le roi de Chypre s'efforce de garder autour de lui ses seigneurs et ses évêques, de même il ne permet pas volontiers que ses troupes ou ses navires aillent combattre longtemps loin de l'île. Il faut qu'un intérêt manifeste le pousse à intervenir dans l'Archipel, pour qu'il prenne part à la croisade de Smyrne : il s'agit en effet de briser une puissance navale qui menace de s'étendre jusqu'au-delà de Rhodes, sur les côtes méridionales de l'Asie Mineure. Mais une fois le danger passé, toutes les forces chypriotes se replient naturellement vers leur centre : la tâche principale, qui s'impose aux Lusignan, c'est de défendre l'indépendance de leur île, et d'en protéger les abords, c'est de sauvegarder, par leur prestige militaire, la libre circulation du commerce latin, à l'extrémité orientale de la Méditerranée, le libre passage des pèlerins qui passent toujours par Chypre, avant de gagner la côte de Syrie. — Au moment où le pape prononce la dissolution de la ligue latine, il écrit à l'archevêque de Nicosie, pour le dispenser de faire prêcher dans l'île la croisade contre les Turcs d'Asie Mineure. Le roi Hugues IV, au mois de juillet 1346, avait obtenu déjà, de la complaisance du Saint-Siège, une faveur semblable (1).

Ainsi, vers la fin du pontificat de Clément VI, les Latins de Rhodes et de Chypre, en relations fréquentes avec la cour d'Avignon, semblent songer surtout à reprendre leur liberté

n'arriva à Chypre qu'en 1350 (Eubel, *Hier. cath.*, I, 382 ; Mas. Latrie, *Archives de l'Orient latin*, II, 270). A son arrivée, il promulgua plusieurs décrets, concernant les mariages mixtes entre Francs et Grecs (Mansi, t. XXVI, col. 380).

(1) Reg. V., 145, fol. 66<sup>vo</sup> (8 septembre 1351) « propter mortalitatis pestem que ipsum regnum sicut nonnullas alias partes orbis inaudita clade vastavit, expedit ipsum regnum... non vacuari bellatoribus. » Pour la concession de 1346, cf. R. 140, n° 299, et supra, p. 74.

d'action. Le péril turc est à leurs yeux fort atténué ; quels que soient les bruits qui courent sur les projets des Mameluks d'Égypte, le roi de Chypre ne s'en alarme point assez pour invoquer un secours de l'Occident.

(1) C'est en juin 1349 que le chevalier Percival « de Regio » apporte au pape une lettre du roi Hugues « super pravo conceptu Soldani Babilonie ». (R. 143, fol. 26-31).

---



## CHAPITRE VII

### LE SAINT-SIÈGE ET LES ARMÉNIENS DE CILICIE.

Les seuls chrétiens d'Orient qui, vers 1350, continuent à se plaindre de leur abandon et de leur faiblesse, ce sont les Arméniens du petit royaume de Cilicie. C'est contre eux, nous l'avons vu, que s'acharne, dès 1338-1340, tout l'effort des Mameluks de Syrie et d'Égypte, aidés souvent par les Turcs d'Asie Mineure (1). Le sultan d'Égypte, qui n'ose rien tenter contre l'indépendance de Chypre, prétend interdire au roi d'Arménie, Léon V, toutes relations avec l'Occident. Mais le malheureux souverain ne voit d'autre salut pour son État que l'appui du Saint-Siège (2). Il compte sur le pape pour émouvoir la chrétienté occidentale. Telle est la destinée fatale du royaume de Cilicie, qu'il ne suffit plus, pour le défendre, d'organiser une croisière navale. Les auxiliaires que réclame le roi d'Arménie, menacé sur toutes ses frontières, ce sont des troupes de terre, assez fortes pour arrêter l'invasion des armées de Syrie. Dès 1343, lorsque Clément VI commence à

(1) Cf. supra, p. 20.

(2) Quelques années avant l'avènement de Clément VI, le roi Léon V, battu par les troupes du sultan, n'avait pu obtenir la paix qu'en jurant de rompre toutes relations avec le S. Siège. A peine délivré de la présence des forces égyptiennes, il s'était empressé d'envoyer une ambassade secrète au pape Benoît XII, qui déclara naturellement que le serment, imposé par la force, n'avait aucune valeur. (Rayn. 1337. XXIV).

organiser la ligue navale contre les Turcs de l'Archipel, il reçoit à Avignon deux ambassadeurs arméniens, le moine Mineur Antoine de Valence, et le chevalier Grégoire de Sarges : il les recommande aux rois de France et d'Angleterre (1). D'autres fois encore, dans les années suivantes, on verra les envoyés arméniens, après un séjour à Avignon, poursuivre leur route vers Paris et Londres, s'obstinant au chimérique espoir d'obtenir un secours des seuls souverains, dont le prestige militaire leur inspire quelque confiance.

Quand la flotte latine, vers 1344, se dirige vers l'Archipel, Clément VI recommande au légat Henri de secourir le roi d'Arménie ; mais cette invitation n'a que la valeur d'un vœu platonique, puisque la flotte de la ligue ne s'aventure pas hors des limites de l'Archipel (2). Quelques mois plus tard, quand de nombreux seigneurs se croisent, quand des bandes enthousiastes quittent les ports d'Italie, la lutte contre les Turcs absorbe tout l'effort des nouveaux croisés. Leur zèle eût été mieux employé, sans doute, à venir batailler dans les défilés de Cilicie contre les ennemis des Arméniens. Mais personne ne songe à diriger leurs forces de ce côté : aussi bien la ligue navale est-elle condamnée, par la médiocrité même de ses ressources, autant que par l'ambition et les intrigues de ses chefs, à ne pas sortir de l'Archipel. Le dauphin de Viennois, installé à Rhodes, tourne le dos aux malheureux chrétiens de Cilicie, pour ne penser qu'à ses mécomptes de Chio et de Smyrne.

Il ne faut pas croire cependant que le Saint-Siège et les Occidentaux ne soient informés de la situation de l'Arménie

(1) Reg. ed. Deprez, fasc. I, fol. 90 (9 juillet 1343).

(2) Reg. 138, n° 265, 266 (8 septembre 1344).

que par de rares ambassades. Au contraire, durant tout le pontificat de Clément VI, les relations sont fréquentes entre la cour de Sis et celle d'Avignon : mais d'autres affaires les occupent, et le Saint-Siège s'inquiète davantage des moyens de conserver l'orthodoxie chez les Arméniens que des secours à leur envoyer. La première tâche est, il est vrai, beaucoup plus facile ; et si, pour obtenir un appui, les ambassadeurs arméniens n'ont qu'un médiocre succès, l'égoïsme de la politique pontificale s'explique avant tout par son impuissance.

Si le Saint-Siège ne peut rien, matériellement, pour les Arméniens, il compte trouver dans leur faiblesse un moyen de les rattacher, plus étroitement, à l'unité Romaine. Or les liens factices et superficiels, qui unissent les Arméniens de Cilicie à l'Église, menacent précisément de se rompre. Il y a, dans le pays, une lutte ardente entre le parti latin, qui s'appuie sur la cour, et le parti national, en relations avec les Arméniens de la Perse et de la Grande Arménie, sujets du khan mongol. Pour comprendre l'origine de cette lutte, cause de troubles continuels, il faut se rappeler dans quelles conditions spéciales s'était formé et avait grandi ce royaume de Petite Arménie, le seul où la nation arménienne ne fût pas sujette de l'Islam (1). Pour se défendre en même temps contre les Byzantins et contre les Turcs Seldjoukides, le roi Léon II, de la dynastie des Roupénides (1185-1219), avait placé son royaume sous la protection de l'Église Romaine et du Saint-Empire. Depuis cette époque, de fréquentes tentatives avaient été faites, pour resserrer ce lien politique par l'union des Églises, tandis que les rois eux-mêmes cherchaient à organiser

(1) Dulaurier, *Hist. armén. des Croisades*, I, introd., p. XXXIV-LIV, p. 689.

leur État sur le modèle des Latins. Mais, ainsi qu'on l'a justement remarqué, « la réunion avec l'Église Romaine, tour à tour sollicitée ou exigée, tour à tour promise et éludée, suscita des déchirements et des troubles intérieurs, qui ébranlèrent le trône des Roupénides et en firent, pour les puissances chrétiennes, plutôt un fardeau à soutenir qu'un moyen de résistance contre les infidèles (1) ». Pourtant, à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, avec le roi Héthoun II (1289-1305), il semble que le parti de l'union ait remporté une victoire décisive. Le chef suprême de l'Église d'Arménie, qui fixe sa résidence à Sis, capitale des rois Roupénides, reconnaît explicitement la primauté de Rome et des successeurs de l'apôtre Pierre. Il prétend exercer sa juridiction sur tous les fidèles arméniens, dispersés en Mésopotamie, en Syrie et en Perse ; mais en fait, un grand nombre lui échappe, dans le pays occupé par les Mongols, et reconnaît d'autres chefs, séparés de Rome, attachés à la doctrine monophysite et aux coutumes spéciales, qui donnent à l'Église Arménienne son caractère original, en face des Latins et des Byzantins orthodoxes (2). Cependant le catholicos de Sis, établi dans la capitale d'un État chrétien, entouré d'un clergé nombreux, soutenu et protégé par un roi, qui partage sa foi, semble avoir une puissance bien supérieure à celle de ses rivaux, dont les fidèles, dispersés en terre musulmane, n'ont qu'une sécurité précaire, surtout depuis que les khans

(1) Dulaurier, *l. c.*, p. LIV.

(2) Dulaurier, *l. c.* p. LXV, 673. Le catholicos de Sis est en conflit d'une part avec le patriarche latin d'Antioche, d'autre part avec les patriarches arméniens, séparés de Rome, dont l'un réside à Etschmiadzin, l'autre à Agthamar (lac de Van). Le premier (catholicos de *Alano* ou *Almacensis*) occupe le siège primitif, fondé par S. Grégoire l'Illuminateur ; le second « *Archamarensis archiepiscopus* » s'est attribué, à une époque plus récente, le titre de catholicos. (Cf. Actes du concile de Sis. Mansi, t. XXV, col. 1223).

**mongols, renonçant à leurs traditions primitives de tolérance; sont devenus d'ardents sectateurs de l'Islam.**

**Or, pour rallier à lui ces Arméniens schismatiques, le catholicos de Ss, sans rompre avec Rome, cherche à maintenir le plus possible le caractère national de son Église; en face des Arméniens de Perse, il observe volontiers l'attitude la plus pacifique, il montre les dispositions les plus conciliantes. Mais il s'attire ainsi les reproches et les accusations des Latins fanatiques, habitués à ne concevoir l'orthodoxie que sous la forme latine. Il y a des missionnaires latins, répandus un peu partout dans l'Asie Occidentale, et qui, pour propager les doctrines et la liturgie de Rome, combattent en bloc les doctrines arméniennes, les rites indigènes, en un mot, tout ce qui, pour les Arméniens, est le fondement essentiel de leur nationalité. Au reste, ces missionnaires trouvent des adeptes chez un certain nombre d'Arméniens « latinisants », préoccupés d'assurer à leur pays le concours et l'alliance des puissances occidentales. Surtout à la cour et dans la capitale, la tendance « latinisante » est favorisée par les relations, qui se développent chaque jour davantage entre le royaume de Cilicie et les Latins de Chypre, de Rhodes, de Gènes, de Venise; le port de Lajazzo, dont la richesse excite les convoitises des Mameluks d'Égypte, est un grand marché international, fréquenté par les Latins de toutes les régions de la Méditerranée (1). Enfin, il faut tenir grand compte à la cour de Ss des alliances de famille qui se forment entre la dynastie indigène des Roupénides et celles des Latins d'Orient. Léon V, qui meurt en 1342, est en réalité le dernier des**

(1) Heyd, *l. c.*, II, 80.

Roupénides, par descendance masculine ; il a pour successeur son cousin Constantin III, fils d'Amaury de Lusignan. L'influence des Latins à la cour a nécessairement une action sur l'Église arménienne, qui dépend étroitement du pouvoir royal : le roi choisit les évêques à sa guise, et les monastères, dont les revenus forment la richesse principale des diocèses, font partie du patrimoine royal. En cas de conflit avec le catholicos, le roi peut aisément l'emporter, par une sentence de déposition, qu'un concile à sa dévotion se charge de ratifier (1).

Mais plus les tendances « latinisantes » se développent, plus le sentiment national réagit contre elles ; et la grande difficulté de la politique des rois de Sts, c'est d'établir entre ces forces contraires un certain équilibre. Les Arméniens avaient trop compté sur la puissance des nations occidentales, pour ne pas leur en vouloir d'être toujours abandonnés, en dépit des plus belles promesses. Comment n'auraient-ils pas éprouvé une violente colère contre ces Latins, qu'on leur disait si forts et dont le secours attendu n'arrivait jamais ? (2) Ne valait-il pas mieux rompre toutes relations avec Rome, puisqu'aussi bien ces relations ne servaient qu'à provoquer les attaques du soudan d'Égypte ? Ainsi la misérable situation du royaume de Cilicie donnait aux conflits religieux une acuité nouvelle ; les luttes de doctrines et de rites, plus violentes et plus tragiques, en quelque sorte, par leurs consé-

(1) Mansi, *l. c.*, col. 1238 et s. « *Episcopi minoris Armenie de voluntate regis eliguntur et constituuntur, et causa ista est, quoniam monasteria cum redditibus suis de patrimonio regis sunt, et dioceses et monasteria mixti sunt simul.* »

(2) Un pèlerin allemand, qui a visité les côtes d'Asie Mineure vers le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, parle de la haine des Arméniens contre les Français, et de la joie qu'ils manifestent, en apprenant les victoires remportées par le roi d'Angleterre (Benfey, *Orient und Occident*, t. I, 464. Cf. Archives de l'Orient latin, II, 318).

quences, que dans n'importe quelle autre partie de l'Orient (1), aggravait encore les difficultés intérieures au milieu desquelles se débattaient les souverains. Les deux successeurs de Léon V, Constantin III et Guy, qui, l'un et l'autre, périrent de mort violente, semblent avoir été victimes de la réaction nationale contre les Latins. Le chroniqueur florentin Villani attribue la mort de Guy à deux causes : il favorisait les barons et les chevaliers latins, s'attirant ainsi la haine des barons arméniens ; d'autre part les promesses du pape et du roi de France, n'étant suivies d'aucun effet, provoquèrent l'indignation nationale (2).

Le conflit religieux entre les « Latinisants » et leurs adversaires se poursuit jusque devant la cour d'Avignon, par les Arméniens, qui viennent implorer le secours des Occidentaux, ou chercher un asile auprès du pape. En Italie, comme en Provence, il y avait, au temps de Clément VI, plusieurs de ces émigrés (3). On se servait de leurs récits et de leurs discours, pour répandre, dans l'entourage du pape, des notions plus ou moins exactes sur les croyances ou les coutumes arméniennes. Un évêque de la Grande Arménie, Nersès d'Ourmiah, fougueux défenseur du latinisme, ayant dû quitter son pays, à la suite de fréquentes querelles avec

(1) Dans le royaume de Chypre, où il y a une grande diversité de rites et d'églises, il semble que les relations réciproques soient beaucoup plus pacifiques. V. les actes du concile de Nicosie (1340), tenu en présence de plusieurs évêques Grecs, Arméniens et Maronites « et aliarum nationum videlicet Nestorianorum et Jacobitarum rectoribus, et aliorum clericorum latinorum et græcorum et dictarum nationum multitudine copiosa. » (Mansi, XXVI, 372).

(2) Villani, L. XII, cap. xxxix (col. 919). Villani prétend à tort que le roi d'Arménie avait épousé la fille du prince de Tarente, petite-fille du roi Robert : il a confondu le roi Guy avec un de ses prédécesseurs, Oschin, qui en 1317 épousa en secondes noces une fille de Philippe de Tarente (Dulaurier, *l. c.*). V. les rubriques de la Chronique d'Arménie, publiées dans les Arch. de l'O. L. II, 5.

(3) Il y avait une colonie arménienne à Bologne (Mansi, XXV, col. 1251).

ses compatriotes, était venu à la cour d'Avignon, à l'époque de Benoit XII<sup>(1)</sup>. C'est sans doute à son instigation que le prédécesseur de Clément VI entreprit de soumettre à une révision sévère les doctrines et les usages des Arméniens. On rédigea un *libellus* en 117 articles, contenant la liste de toutes les opinions suspectes, attribuées aux Arméniens et sur lesquelles ceux-ci devaient s'expliquer ; en même temps, le pape demandait au roi Léon V et au catholicos de réunir un concile, où seraient examinées et condamnées toutes les erreurs, contraires à la foi de l'Église Romaine, et signalées par le *libellus*.

Léon V et le catholicos Mekhitar avaient montré le plus grand empressement à satisfaire le Saint-Siège. Le concile de Sts fut convoqué en réalité par le successeur de Léon V, le roi Constantin. Six archevêques, vingt-deux évêques, plusieurs moines et docteurs arméniens, se réunirent en 1343 dans la capitale du royaume, et entreprirent, sous la présidence du catholicos, l'examen détaillé des articles du *libellus*. Les réponses des Pères et les actes du concile furent apportés à Avignon, dans le courant de l'année 1344, avec une lettre du roi Guy, successeur de Constantin III ; l'ambassade arménienne comprenait, avec le chevalier Grégoire de Sarges, deux évêques et un frère Mineur, lecteur de la cathédrale de Sts, l'Arménien Daniel, qui avait pris une part active aux délibérations du concile<sup>(2)</sup>.

Sans prétendre examiner en détail le débat théologique et liturgique, dont il est ici question, on peut montrer, par

(1) Nersès Balients appartenait à une société dite « les Frères-Unis », fondée par le dominicain Barthélemy de Bologne (Dulaurier, I, 609). V. les lettres de Benoit XII au roi Léon et au catholicos dans Rayn. 1341. XLVI-LIX.

(2) Rayn., 1341. XLVIII. Mansi, XXV, col. 1188. Reg. 138, n° 273 (11 septembre 1344 : réponse au roi Guy).



plusieurs exemples, quels intérêts politiques et nationaux se trouvaient engagés dans cette querelle. Avant tout, les actes du Concile de Sis et les réponses aux 117 articles du *libellus* pontifical nous apparaissent comme une protestation véhémement contre les intrigues de l'évêque exilé Nersès, chef des « Latinisants. » Le catholicos et les évêques se plaignent que leurs doctrines soient dénaturées. Les opinions que leur attribuent certains réfugiés, ce sont des fables et des mensonges « *fabulas et mendacia* (1). » On les accuse, par exemple, de ne pas regarder comme valable le baptême des Latins et des Grecs : pure calomnie. On prétend qu'ils traitent de maudits et d'infidèles ceux qui, les jours de jeûne, mangent du poisson, des œufs, du fromage ou du beurre. « Ce sont là, répondent-ils, des paroles de dispute et de contrariété. Nous ne maudissons pas les gens qui entendent le jeûne autrement que nous. Nous ne croyons pas qu'à cause des aliments, des hommes puissent être séparés du troupeau du Christ : s'il arrive à quelques-uns de le dire, c'est pour se quereller et se disputer, ce n'est pas selon la loi (2) ».

Mais l'auteur responsable de ces récits malveillants et de ces calomnies, n'est autre, selon les Pères du Concile de Sis, que l'exilé Nersès, bien connu pour ses mensonges. Cet homme, qui s'intitule faussement, à la cour d'Avignon, archevêque de Manazguerd, a soulevé, contre lui, à plusieurs reprises, la colère du peuple arménien ; il s'est brouillé successivement avec le catholicos Jacques, naguère déposé

(1) Mansi. l. c., col. 1199. Cf. col. 1226 : « talia verba sunt dicta a malignis et a stultis et sunt valde spernibilia. »

(2) « Non maledicimus, nec dicimus, nec credimus quod propter cibaria separati sint comedentes ab ovili Christi, et si quandoque aliqui dicunt talia verba, propter rixas et controversias dicunt, non secundum legem. » (Id., col. 1230).

par le roi Léon, puis avec le catholicos Mekhitar. Les aventures de ce Nersès, telles que les raconte le rédacteur des actes du concile, sont un curieux épisode des luttes continues qui déchiraient le clergé arménien. Nersès, étant évêque d'Ourmiâh, avait raconté qu'un maître arménien, arrivant dans un village et assistant à la messe d'un prêtre latin, insulta publiquement celui-ci, sous prétexte que c'était un sacrilège de « montrer au peuple le mystère de la foi. » Sur l'ordre du catholicos, une enquête fut faite, on entendit de nombreux témoins, et Nersès fut convaincu d'avoir menti. Sans l'intervention des évêques et des fonctionnaires royaux, chargés de l'enquête, il eût été lapidé par la foule (1).

Nersès et un de ses collègues, nommé Siméon Boch, prétendaient encore que le catholicos leur avait interdit de célébrer la messe en latin. La vérité, dit le rédacteur des actes du concile, c'est qu'eux-mêmes semaient le doute sur l'orthodoxie des Arméniens, disant que leurs messes n'avaient aucune valeur « non veraciter sunt missæ (2) ». Voilà pourquoi le catholicos a dû les avertir. Ils ajoutent que le catholicos leur a défendu de convertir leur peuple aux doctrines et aux coutumes latines, disant « qu'il valait mieux, pour ses fidèles, aller en enfer en restant Arméniens, que de se faire latins, même s'ils devaient tous aller en paradis. » Les pères du concile répondent : « Il va de soi qu'aucun homme doué de raison n'a pu dire une sottise pareille ; et cependant, selon les canons des conciles généraux, nous ne voulons pas que d'autres viennent voler notre peuple et notre diocèse (3). »

(1) Id., col. 1250.

(2) Id., col. 1251.

(3) « . . . . Quia dicebat ille quod melius erat, quod populus suus sicut Armenus

On dit encore que le catholicos ne permet pas d'enseigner aux jeunes Arméniens la langue ou les lettres latines, parce que, quand ils apprennent le latin, ils perdent leur langue naturelle. On ajoute qu'il a consacré plusieurs évêques arméniens et leur a fait jurer de ne pas envoyer les enfants de leur diocèse à l'école latine ; on dit enfin qu'il s'est opposé à la propagande des prédicateurs latins. Les pères du concile de Sis répondent que beaucoup de moines latins, prédicateurs de l'Eglise romaine, jouissent en Arménie de la plus grande liberté.

Nersès et son collègue, obligés, par leurs brouilles avec le catholicos, de quitter l'Arménie, s'étaient d'abord réfugiés à Chypre. Ils répandirent le bruit que le catholicos, d'accord avec le roi, avait fait mettre en prison de nombreux Arméniens, baptisés ou ordonnés prêtres selon les rites de l'Eglise romaine. C'est pour un autre motif, répondent leurs adversaires, qu'ont eu lieu toutes ces arrestations, « comme vous le saurez par les lettres de plusieurs, qui connaissent les intrigues de Nersès (1). »

On devine, par ces différents détails, comment les évêques indigènes et le catholicos ont à lutter contre les excès de zèle de certains missionnaires et du clergé latin, soumis au patriarchat d'Antioche. D'autre part, ils ne veulent pas être confondus avec les Arméniens schismatiques, qu'ils cherchent cependant à ramener vers eux. Ils reconnaissent que

*vadat in infernum quam si fierent Latini et omnes irent in paradisum. — Resp. : hoc... per se patet quia nullus habens rationem hoc diceret... quamvis secundum canones generalium conciliorum populum et diocesim nostram ab aliis rapi volumus (col. 1252).*

(1) Id., col. 1263. Ils ajoutent plus loin « Multi de nobis qui volunt indifferenter et cum magna spe communicantur a Latinis sicut a nobis. » (Col 1254).

certains usages et certaines opinions, peu conformes à l'orthodoxie, sont répandus chez leurs frères séparés de la Grande Arménie et de la Perse (1); mais ils protestent, pour leur compte personnel, de leur fidélité au Saint-Siège et de leur bonne volonté; ils s'efforcent de corriger, dans la mesure du possible, les coutumes blâmables, auxquelles reste attachée une partie de leur clergé. On devine, à les entendre, combien l'union avec Rome, établie un demi-siècle auparavant, est encore fragile, à quelles difficultés se heurtent le clergé officiel et le roi, s'ils veulent maintenir et fortifier cette union. Sous le coup du danger grandissant qui menace l'indépendance du royaume, après les déceptions et les colères causées par les vaines promesses des Latins, le sentiment national se réveille avec une énergie farouche, et c'est une tentative de plus en plus difficile que de chercher à défendre la tradition nationale, sans rompre les liens avec Rome.

Aux Arméniens fugitifs, qui, dans leur zèle de Néo-Latins, font bon marché de cette tradition nationale, il faut en opposer d'autres qui essaieront d'éclairer le Saint-Siège, et qui se chargeront de défendre le clergé arménien-uni; tel est le rôle qu'assument en 1344, à la cour d'Avignon, le moine Daniel et les deux évêques qui l'accompagnent. Mais ils ont affaire à forte partie: dans l'entourage du pape, les récits des « Latinsants » trouvent plus facilement créance que ceux de leurs adversaires. Au reste, Clément VI croit avoir d'autres raisons, pour se méfier de l'orthodoxie arménienne. Aux missionnaires officiels de l'Église Romaine, moines Prêcheurs ou Mineurs,

(1) *Nos in Minori Armenia per omnia facimus sicut et vos .. tamen in Armenia majori in aliquibus locis inventiuntur particulariter... et nos quantum possumus corrigimus.* (Id., col. 1243).

qui répandent leur propagande jusqu'en Perse ou dans la Grande Arménie, se mêlent des « *pseudoreligiosi* », c'est-à-dire des moines rebelles, se rattachant à ces sectes de « fraticelles », que les papes d'Avignon, malgré les châtiments de l'Inquisition, n'arrivent point à extirper (1). Si le pape les dénonce à tous les évêques latins, établis en terre musulmane, c'est qu'il redoute leur action dans un pays, déjà travaillé par tant de doctrines diverses, opposées aux doctrines Romaines. Il importe d'autant plus à ses yeux de veiller à l'intégrité de la foi chez les Arméniens-unis.

Mais comment distinguer les Arméniens monophysites et les Arméniens-unis, quand les uns et les autres parlent la même langue, se servent souvent des mêmes livres, et gardent tant d'usages communs (2)? Clément VI trouva que les réponses du concile de S<sup>ts</sup> étaient loin de porter la lumière sur l'état véritable de la foi arménienne. Il résolut de faire une nouvelle enquête. S'il consentait, en septembre 1345, à renvoyer en Orient le chevalier Grégoire de Sarges, ambassadeur de Guy, il répondait au catholicos et aux évêques arméniens que, malgré le zèle de leurs représentants, il ne pouvait encore se prononcer sur le fond du débat (3).

C'est au mois d'août 1346 que le pape se décide enfin à

(1) Lettre du 29 mai 1344 « archiepiscopis et episcopis, abbatibus... In Armenia majori imperii Persidis et aliis orientalibus ac ultramarinis partibus constitatis fidei catholice professoribus. » (Reg. 62, fol. 32; 138, n° 52. Rayn, 1344. VIII) Au dire de Clément VI, ces « pseudo-religiosi » attaquaient en particulier les papes d'Avignon, Clément V, Jean XXII et Benoît XII, déclarant qu'ils n'étaient pas les vrais pasteurs de l'Église. On sait que les « fraticelles » ont été les chauds partisans de Louis de Bavière contre les papes français.

(2) Parmi les émigrés d'Italie il n'y avait pas seulement des « Latinisants » ; plusieurs étaient au contraire des fanatiques nationaux, regardant tous les Latins comme des hérétiques. Les Arméniens-unis de S<sup>ts</sup> protestaient contre leur attitude : « Ipsi respondeant pro se ipsis. » (Id., col. 1264).

(3) Reg. 139, n° 349 (5 septembre 1345).

répondre aux pères du concile de Sis, en leur faisant connaître ses résolutions. Il loue le clergé arménien de son attachement au Saint-Siège ; mais, ayant pris conseil avec les cardinaux et de nombreux docteurs, il a jugé qu'il restait encore, dans son Église, beaucoup d'opinions « pernicieuses » à extirper. Pour les aider dans cette tâche, il envoie deux légats, qui devront les instruire plus complètement de la doctrine romaine, et qui leur apporteront les livres nécessaires pour les éclairer : les deux légats sont Antoine, archevêque de Gaète, et Jean, évêque élu de Coron (Morée) (1). Quelques semaines auparavant, le pape avait eu de nouveau l'occasion d'écrire à plusieurs évêques latins, établis chez les Arméniens de Perse et du Caucase, l'archevêque de Sultanieh, les évêques de Tiflis et de Tauris (2). Mais ceux-ci, remarquons-le, n'avaient aucun rapport avec le haut clergé arménien du royaume de Cilicie ; et les lettres qui leur étaient adressées leur arrivaient plutôt par les marchands latins de Trébizonde.

Tandis que les débats sur l'orthodoxie arménienne traînaient en longueur, une nouvelle révolution avait éclaté à Sis, et le roi Guy, après un règne de deux ans, tombait, comme son père, sous le poignard des assassins. Le nouveau roi, Constantin IV, était le fils d'un seigneur, d'origine latine. Dès la fin de l'année 1346, il envoyait au pape un ambassadeur : le chevalier Constancius, secrétaire du roi, venait réclamer, une fois de plus, le secours de l'Occident ; car les

(1) R. 140, n° 465 et s. (3 septembre 1346). Les deux légats étaient recommandés au grand-maître des Hospitaliers, qui devait les faire escorter de Rhodes à Chypre. Le roi de Chypre devait leur procurer des interprètes.

(2) R. 140, n° 188, 189, 223. R. 177 de Curia, fol. 2. Raynald. 1346. LXX. L'archevêque latin de Séleucie était accusé d'avoir ajouté un supplément à l'évangile de S. Jean et de l'avoir fait traduire en langue arménienne.

Mameluks avaient profité des troubles du royaume, pour renouveler leurs attaques (1). La nouvelle ambassade arménienne, ayant passé par Avignon, se rendit, comme les précédentes, à Paris et à Londres, munie de lettres de recommandation de Clément VI, pour les deux souverains, qui continuaient à se faire la guerre. A son retour, le chevalier Constancius fut encore retenu assez longtemps auprès du pape. Celui-ci ne voulait pas le laisser partir, sans savoir le résultat de la mission confiée aux deux légats pour les affaires de la foi : l'archevêque de Gaète et l'évêque de Coron l'avaient informé de leur arrivée en Arménie (mars 1347), mais depuis cette époque, il n'en avait plus aucune nouvelle. Cependant, comme un navire allait partir de Provence pour la côte de Cilicie, l'ambassadeur demande au pape la permission de s'embarquer. Clément VI, sans attendre davantage la lettre de ses légats, consentit à ne pas retenir l'ambassadeur, et lui confia sa réponse au roi Constantin IV. Il pressait celui-ci d'en finir, le plus tôt possible, avec toutes les difficultés relatives à la foi, lui laissant entendre que le meilleur moyen d'obtenir les secours demandés, c'était d'assurer le triomphe de l'Église Romaine (2).

Le Saint-Siège ne voulait pas avouer l'impuissance de l'Occident, sa propre impuissance, dans la crainte de voir les Arméniens, déjà si peu dociles, se détacher complètement de l'Église Romaine. Mais il fallait bien cependant ne pas lasser leurs espérances : et ces cris de détresse, sans cesse répétés, exigeaient une autre réponse qu'une vague promesse. Le roi

(1) R. 140, n° 932, 933 (lettres du 21 janvier 1347 aux rois d'Angleterre et de France).

(2) Reg. 141, n° 402 (lettre aux deux légats, du 24 septembre 1347) n° 410 (lettre au roi, 26 septembre 1347).

de Chypre et les chevaliers de Rhodes, plus libres du côté de l'Archipel, avaient fourni quelques vaisseaux pour la défense des côtes de Cilicie, peut-être aussi quelques troupes de terre. Le pape les encourageait à continuer ; il recommandait au légat d'Orient, chef de la ligue latine, François de Crète, de prêter main-forte au roi d'Arménie, si celui-ci sollicitait son appui (1). En même temps, comme nous l'avons vu, il pria le doge de Venise d'user de son influence à la cour du Caire, pour obtenir la restitution du port de Lajazzo, conquis par les Mameluks quelques mois auparavant (2). Le pape se bornait donc, faute de mieux, à exciter le zèle des autres Latins d'Orient en faveur des chrétiens d'Arménie. Il faut bien le reconnaître : la cour pontificale n'était guère en mesure de faire davantage, alors même qu'elle eût montré, en face des Arméniens de foi suspecte, une générosité plus large et plus humaine — sentiment bien étranger à des hommes du xiv<sup>e</sup> siècle (3).

Le secrétaire du roi d'Arménie, parti d'Avignon, vers la fin de septembre ou au commencement d'octobre 1347, y revint une seconde fois vers la fin de l'année 1349 : cette fois encore, on le voit poursuivre sa route au-delà d'Avignon et aller trouver le roi d'Angleterre (4).

Cependant le pape se plaignait toujours de n'avoir encore aucune réponse ferme et précise, au sujet des opinions

(1) Id., n<sup>o</sup> 407-409.

(2) Id. n<sup>o</sup> 406. Raynaldi. 1347. XXVIII. Cf. supra., p. 85.

(3) Pour porter sur Clément VI un jugement équitable, on doit se souvenir qu'en d'autres circonstances, il sut donner à ses contemporains un rare exemple d'humanité ; en 1348, lors de la grande peste, il prit la défense des Juifs, persécutés et massacrés dans plusieurs régions de l'Europe.

(4) Reg. 143. fol. 102 (lettre au roi Constantin, 18 novembre 1349). Raynaldi, 1350. XXXVII. Constancius ne repart pour l'Arménie qu'en octobre 1350 (R. 144, fol. 138 v<sup>o</sup>).



suspectes, dont il attendait la condamnation. Il s'adressait aux dignitaires du clergé latin, les plus voisins de la Cilicie, le patriarche de Jérusalem, l'archevêque de Nicosie, les évêques de Pafos (Baffo) et Limisso, pour savoir enfin à quoi s'en tenir : il les pria d'envoyer à la cour de Sts des hommes de confiance et de bonne doctrine, qui presseraient le roi Constantin de fournir, sans plus tarder, les explications nécessaires. En même temps, le pape chargeait l'évêque de Pafos de remettre au roi la somme de 6.000 florins (1). Il renouvelait au roi de Chypre, au grand maître des Hospitaliers, au capitaine de la place de Smyrne, son précédent appel en faveur des Arméniens (septembre 1351). Enfin il renvoyait en Arménie un chevalier, qui était arrivé de Sts à Avignon, trois ans auparavant, et lui remettait de nouvelles lettres, pour le catholicos et le roi Constantin (2). Nous ne connaissons, malheureusement, aucun document d'origine arménienne, qui nous renseigne sur le voyage des légats pontificaux et sur les sentiments véritables du clergé indigène. Les lettres de Clément VI nous montrent seulement que l'agitation religieuse, loin de se calmer, continuait de plus belle, — et que d'autre part, le parti des « Latinisants » poursuivait ses intrigues à Avignon, en cherchant à discréditer le catholicos Mekhitar. La lettre au catholicos, de septembre 1351, est beaucoup plus sévère que les premières : on répandait le bruit, dans l'entourage du pape, que Mekhitar n'observait pas ses promesses, et qu'il se moquait de l'autorité pontificale (3). Ainsi, vers la fin du règne de Clément VI, les

(1) Reg. 143, fol. 70 v°. Rayn. 1351. XIX.

(2) Reg. 143, fol. 83-84.

(3) Reg. 145 fol. 72-81. Rayn. 1351. II-XVII.

relations n'avaient guère changé, entre le Saint-Siège et le royaume d'Arménie. Il faudrait d'autres documents pour compléter les trop brèves indications que nous donnent les lettres du pape et les actes du concile de Sts. On entrevoit du moins en quelles inextricables difficultés se débattent les Arméniens de Cilicie, et la cour semi-latine de Sts, incapables de se défendre seuls contre la marée montante de l'Islam et ne trouvant plus dans le Saint-Siège, vaincu par l'anarchie occidentale, le point d'appui sur lequel ils avaient si longtemps compté.

---

## CHAPITRE VIII

### AFFAIRES SECONDAIRES

#### RAPPORTS AVEC L'ACHAÏE LATINE ET LA SERBIE

#### DERNIÈRES LETTRES AUX TARTARES

On peut dire qu'en Orient l'attention de Clément VI est attirée surtout sur les rapports des puissances maritimes chrétiennes avec les Turcs d'Asie Mineure ; le problème politique oriental, aux yeux de la cour d'Avignon, est une question d'équilibre entre les forces rivales, qui se disputent la possession de l'Archipel et les côtes occidentales ou méridionales de l'Anatolie. Au contraire, les changements intérieurs, qui transforment si profondément l'état de l'Asie Mineure ou de la péninsule des Balkans, occupent fort peu la curie. D'ailleurs, qui se doute, dans l'Europe occidentale, aussi bien à Venise et à Gênes qu'à Avignon, des progrès menaçants de la puissance ottomane ? Pour les Byzantins eux-mêmes, Orkhan n'est qu'un rival des anciens émirs, dont le voisinage est parfois inquiétant, mais qu'on s'imagine pouvoir aisément contenir, autant par la diplomatie que par les armes. Quant aux changements que provoquent, dans la péninsule des Balkans, les victoires du roi de Serbie, Étienne Douchan, la cour d'Avignon en est, sans doute, mieux informée. Comment se fait-il cependant que les affaires balkaniques tiennent si

peu de place dans les lettres de Clément VI, et que l'action du Saint-Siège, si importante sur les côtes de l'Archipel, apparaisse à peu près insignifiante, depuis la Morée jusqu'au Danube ?

I. — La principauté d'Achaïe, après être restée jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle la plus forte citadelle de l'influence latine dans l'ancienne « Romanie » (1), créée par la 4<sup>e</sup> croisade, était déjà vers la fin du règne d'Andronic III, contemporain de Benoit XII, fortement entamée par les Byzantins (2). Si la guerre civile avait arrêté, pendant quelques années, les progrès du despotat byzantin de Misi-thra, les Latins étaient déjà trop faibles et trop divisés pour que cet effacement momentané de leurs rivaux pût favoriser un relèvement de la puissance angevine. Au contraire, l'anarchie latine, depuis 1341, ne fait que se développer davantage, et la dynastie régnante est de plus en plus méprisée par ses vassaux. Le Saint-Siège remplit, en quelque sorte, un devoir traditionnel, en cherchant à sauver de la ruine cette maison d'Anjou-Tarente, qui n'a plus guère d'autre richesse que ses titres, depuis qu'elle joint l'empire nominal de Constantinople à la principauté d'Achaïe. A la mort de Catherine de Valois (1346), les deux titres passent à son fils Robert, qui, quelques mois plus tard, épouse, avec une dispense spéciale de Clément VI, Marguerite de Bourbon, veuve de Guy de Lusignan, fils aîné du roi de Chypre (3).

(1) Norden, *das Papsttum und Byzanz*, p. 596.

(2) Cf. *supra*, p. 16.

(3) Du Cange, *hist. de l'emp. de Const.* (éd. Buchon), II, 232. Hopf., *l. c.* p. 435-436. Reg. 141, n° 126 (lettre du 4 juillet 1347). Dans une autre lettre, la même princesse est appelée *Marie* de Bourbon (Reg. 139, n° 1130 : 30 avril 1346. Le pape demande au roi de Chypre de laisser rentrer en France sa belle-fille).

Mais le malheureux Robert est si incapable de rien tenter en Achate, qu'il peut à peine soutenir son rang, à la cour de Naples, où il passe une grande partie de sa vie. Déjà, bien avant la mort de Catherine de Valois, Clément VI avait fait appel à la générosité des deux reines de Naples, Sanche et Jeanne, en faveur de ce parent pauvre (1). Aussi voit-on les barons d'Achate, vers la même époque, se tourner vers d'autres suzerains ; deux rivaux, en effet, contestent les droits de Robert de Tarente, comme prince d'Achate, et semblent, au premier abord, mieux disposés à les faire valoir : Jacques de Savoie et Jacques de Majorque qui, l'un et l'autre, peuvent invoquer leur parenté avec les dernières descendantes de la famille des Villehardouin (2). Jacques de Savoie put croire, pendant quelques mois, qu'il aurait, pour une expédition en Morée, l'appui du roi de Hongrie ; mais l'accord, un instant conclu (15 août 1346), ne dura pas longtemps, et Jacques renonça bientôt à ses projets (3). Quant au prétendant de Majorque, il avait reçu, dès 1344, une importante députation des barons latins, qui s'engageaient à le reconnaître pour leur seigneur et maître (4). Nous ignorons s'il y eut vraiment, à la suite de cet appel, une tentative d'expédition.

Cependant une autre disgrâce vint frapper bientôt la maison angevine : au début de l'année 1348, le prince Robert, « empereur de Constantinople », fut fait prisonnier par les

(1) Lettre du 11 novembre 1343. (*Arch. Stor. Nap.*, XXI, 26).

(2) Jacques de Savoie avait reçu le titre de prince d'Achate de son père Philippe, veuf d'Isabelle de Villehardouin. Jacques de Majorque, fils du roi Ferdinand, était le petit-fils, par sa mère, de Marguerite de Villehardouin, sœur d'Isabelle (Du Cange et Hopf. *l. c.*).

(3) Hopf., *l. c.*, p. 435. Du Cange, *l. c.*

(4) Du Cange, *l. c.*, II, 224.

Hongrois, qui occupaient alors le royaume de Naples et emmené en Hongrie, avec d'autres princes de la famille royale. Clément VI intervient alors, soit pour obtenir le plus promptement possible la mise en liberté de Robert, soit pour prévenir, en Achate, les intrigues de tous ceux qui voulaient en finir avec la vaine suprématie du prince angevin. Le 7 mai 1348, le pape écrit à plusieurs barons latins d'Achate, pour leur recommander de rester fidèles à leur suzerain prisonnier, de veiller à la garde de la principauté et de maintenir dans le devoir tous les sujets du prince. Or, parmi les seigneurs, auxquels s'adresse Clément VI, on retrouve quelques-uns des personnages, qui avaient fait appel, quelques années plus tôt, au prétendant de Majorque (1). On ne pouvait ignorer, à la cour d'Avignon, quelles influences rivales minaient, dans l'Achate latine, la domination angevine : c'était une raison pour que la curie redoublât de vigilance, en protégeant la dynastie, qu'elle regardait comme seule légitime. On sait d'ailleurs que, vers la même époque, la protection de la branche aînée, représentée par la reine Jeanne, ne donnait pas au pape moins de soucis.

Le 12 septembre 1348, Clément VI informait la femme du prisonnier, l'« impératrice » Marie, de la tentative qu'il venait de faire, auprès de la cour de Hongrie, pour obtenir la mise en liberté de Robert (2). Mais jusqu'en 1352, le roi de Hongrie ne voulut rien entendre. Venise chercha aussi à intervenir, et prêta de l'argent aux Napolitains, pour payer

(1) Reg. 141, n° 1306 et s. Le même appel est adressé aux châtelains de Naupacte, Corinthe, S. Georges de Cephalonie ; à l'archevêque de Patras, aux évêques et aux chapitres d'Olon, Modon, Coron et Cephalonie. Cf. la liste donnée par Du Cange (*l. c.*, II, 224).

(2) Reg. 142, n° 225.

la rançon du prince, ou l'enlever de force aux Hongrois (1). C'est une lettre du pape, datée du 22 janvier 1352, qui nous apprend la libération de Robert (2). Mais ce n'était pas la bienveillance du pape, ni ses exhortations aux vassaux d'Achale, qui pouvaient rendre quelque prestige à un prince, depuis longtemps réduit à l'impuissance. D'ailleurs, dès 1348, le triomphe de Cantacuzène à Byzance annonçait la restauration de l'influence byzantine en Morée. Le nouveau basileus n'eut qu'à reprendre la politique déjà suivie vers la fin du règne d'Andronic III, et dont il avait été, comme premier ministre, le principal instigateur. Les divisions des seigneurs, les nouvelles attaques des corsaires turcs, favorisées par la guerre entre Venise et Gênes, servirent de prétexte à l'intervention byzantine : Manuel Cantacuzène, l'un des fils du basileus, fut envoyé en Morée, pour y rétablir l'ordre et constituer d'une manière plus solide la province, qu'il devait gouverner avec le titre de *despote*. Les seigneurs latins se rapprochèrent bientôt de Manuel, et durant plusieurs années, vécurent avec lui en bonne intelligence (3). Ces relations pacifiques entre le despote byzantin et les barons latins de Morée commencèrent donc à s'établir dans les dernières années de Clément VI, au moment où Cantacuzène cherchait lui-même à traiter avec la cour d'Avignon. Il est utile de noter, à ce propos, que les efforts de Clément VI pour défendre les droits de Robert de Tarente en Achale étaient dirigés surtout contre ses rivaux latins, les Aragonais de Majorque, plus encore que contre les

(1) *Commem.* 1. IV, n° 370-372 (30 janvier et 16 février 1351).

(2) Reg. 145, fol. 155 (lettre à Robert : le pape écrit qu'il vient de recevoir une ambassade du roi de Hongrie, lui annonçant qu'il va mettre en liberté les prisonniers angevins).

(3) Cantac. IV. 13, p. 85 et s. Parisot, p. 246.

Byzantins. D'ailleurs la suprématie angevine n'étant plus qu'une vaine apparence, c'était, pour le fils de Cantacuzène, une œuvre assez facile que d'attirer à lui, sans violence, les seigneurs latins, et par le prestige de sa force, de faire rentrer peu à peu l'Achate latine dans le despotat byzantin. Quelques années plus tard, on verra les vassaux d'Anjou et le despote s'allier ensemble contre les Catalans du duché d'Athènes (1).

La cour d'Avignon avait longtemps regardé comme des usurpateurs ces Catalans, maîtres de la Béotie et de l'Attique ; en les accablant de ses anathèmes, elle défendait, contre eux, les droits de la maison française de Brienne (2). Mais Gautier de Brienne était moins capable encore que les Angevins de reprendre son duché par la force. Depuis son dernier échec, en 1331 (3), sans renoncer explicitement à ses domaines d'Orient, il cherchait ailleurs, en Italie surtout, des compensations : appelé par les Florentins, qui le nommèrent (mai 1342) conservateur et protecteur de la commune, il demandait, d'autre part, au pape de lui confier le gouvernement de la Romagne (juin 1343) ; chassé bientôt de Florence, il alla batailler en France (4). Clément VI, satisfait d'apprendre que le duc d'Athènes était disposé à s'entendre avec les Cata-

(1) Cantac. IV. 13. p. 89.

(2) Le pape Benoît XII, sur la requête du patriarche latin de Constantinople, se déclarait prêt (en février 1347) à recevoir la soumission des Catalans. Raynaldi. 1341. LXXXII. Reg. 136, fol. 9. mais il fallut que Clément VI reprit l'affaire, et donnât l'ordre au patriarche de conclure la paix.

(3) Cf. supra, p. 22. En 1344, Gautier de Brienne déléguait encore un de ses officiers, pour occuper en son nom Argos et Nauplie : les Vénitiens consentirent à lui fournir des armes, à condition qu'il s'en servit, non contre les Catalans, mais contre les Turcs. (Hopf, *l. c.*, 440).

(4) Reg. éd. Déprez. fasc. I, col. 78. Du Cange, *l. c.*, II. 207. Hopf, *l. c.*, 453. Gautier de Brienne prit une part active aux combats de la guerre franco-anglaise, et périt en 1356 à la bataille de Poitiers.



lans (1), ne paraît point s'être soucié autrement du sort de l'Attique. Il est le premier pape qui reconnaisse, en fait, la domination des Catalans, et comme ceux-ci s'engagent à prendre part à la campagne contre les Turcs (2), il consent à suspendre, contre eux, les sentences de ses prédécesseurs : cette amnistie, d'abord provisoire et conditionnelle, est devenue définitive par la force des choses.

II. — Au reste, les Catalans d'Attique ne jouent plus à ce moment qu'un rôle secondaire et très effacé. Les Byzantins n'ont plus, depuis la Macédoine jusqu'au golfe de Corinthe, qu'un seul rival vraiment redoutable : le roi des Serbes, Etienne Douchan, qui profite de la guerre civile à Byzance, puis de la faiblesse des Latins en Epire et en Thessalie, pour reculer les bornes du royaume serbe, plus loin vers le sud qu'aucun de ses prédécesseurs (3). Du golfe d'Arta au golfe de Volo, il évince à la fois Byzantins et Latins ; en 1346, tandis qu'à Byzance le pouvoir impérial est âprement disputé entre deux factions, tandis qu'à la cour de Naples un obscur descendant de Charles d'Anjou continue de se faire appeler « *imperator Constantinopolitanus* », le roi des Serbes revendique pour lui le titre impérial, et seul donne à ce titre une réalité. Quelle que soit à cette époque la lenteur des communications, par voie de terre, il n'est pas possible que le développement aussi rapide d'une telle puissance soit resté longtemps inconnu de la cour d'Avignon. La nouvelle des victoires

(1) Reg. éd. Deprez, fasc. I, col. 204. Reg. 62, fol. 43.

(2) Cf. supra, p. 70, Rayn. 1346, LXIV. Reg. 140, n° 123-130. Le pape charge les évêques de Patras et de Thèbes de prononcer l'absolution des Catalans. Ces lettres (du 15 juin 1346) semblent indiquer que les négociations engagées, en 1343, par le patriarche Henri n'avaient pas encore abouti.

(3) Heftzberg, *Gesch. der Byz.*, p. 481.

d'Etienne Douchan dut arriver assez vite en Provence, soit par les Vénitiens, soit par la cour de Naples et par les Latins de Patras ou de Lépante. De bonne heure le roi des Serbes avait proposé son alliance aux Vénitiens contre leur rival commun, le roi de Hongrie (1). En avril 1350 « l'empereur de Serbie et Romanie, despote d'Arta et de Vlachie », envoyait une ambassade à Venise ; il offrait à la République de prendre part à la guerre contre Gênes, à condition que les Vénitiens voulussent bien ne pas l'arrêter dans sa marche vers Byzance (2). S'il pouvait entrer à Constantinople et y établir la capitale du nouvel Empire serbo-byzantin, il s'engageait à chasser les Gênois de Péra, au profit de Venise. Mais les Vénitiens étaient gens trop prudents pour se lancer en de telles aventures. Si leurs intérêts en Dalmatie les obligeaient à ménager le roi de Serbie, ils avaient plus d'une raison, pour ne pas rompre avec Cantacuzène. Étienne Douchan lui-même, quelques mois plus tard, renonçait à ses projets contre Byzance, et pour affermir sa domination dans la péninsule balkanique, consentait à faire la paix avec les Grecs (3).

En rappelant les relations du tsar serbe avec Venise, nous sommes conduits à nous demander s'il n'a pas cherché aussi une entente avec la curie. Quand Étienne Douchan, couronné

(1) En 1345, il conclut un traité avec Venise, au sujet de Cattaro, et déclare qu'il aurait volontiers fourni des secours aux Vénitiens contre les rebelles de Zara (*Commem.* I. IV, n° 177. *Monum. spect. hist. Slav. merid.*, II, 278-280).

(2) *Commem.* I. IV, n° 336. *Monum. spect. hist. Slav. merid.*, III, 175. L'ambassadeur serbe propose au doge une entrevue avec son souverain sur le territoire de Raguse. Dès 1346, Etienne Douchan, en faisant savoir aux Vénitiens son couronnement comme empereur, sollicitait leur alliance « pro acquisitione imperii Constantinopolis ». Ils avaient répondu par un refus. (*Monum.*, II, 326).

(3) Hertzberg. *l. c.* Cantac. IV, 21, p. 152. En avril 1349, l'ambassadeur vénitien, envoyé au roi de Serbie, doit lui offrir sa médiation, pour négocier un accord avec Cantacuzène (*Mon. Sl.*, III, 119).

tsar par le patriarche de Serbie, s'efforce d'assurer la soumission des Albanais et des Epirotes, il est très-possible qu'il ait tenté un rapprochement avec le Saint-Siège, pour mieux gagner à sa cause le clergé latin d'Illyrie. Mais de cette tentative éphémère il n'y a qu'un indice assez vague, dans les lettres de Clément VI. Au début de l'année 1347, le pape vient de recevoir un rapport de l'évêque de Scutari, d'après lequel le roi de Serbie manifeste le désir de s'entendre avec la curie, et même de reconnaître l'autorité spirituelle du pontife Romain. Clément VI s'empresse d'adresser une lettre amicale à Étienne Douchan, espérant provoquer ainsi l'envoi d'une ambassade et des promesses plus précises de soumission (1). Il ne semble point que le tsar des Serbes ait répondu à ces avances du Saint-Siège, et l'on peut se demander si l'évêque de Scutari ne s'est pas fait illusion sur les sentiments du souverain. Il est vrai qu'à ce moment même l'entrée triomphale de Cantacuzène à Byzance, mettant fin à la guerre civile, oblige Étienne Douchan à tourner toute son attention vers l'est. Pour lutter plus efficacement contre le basileus, il se présente aux populations grecques de la Macédoine, de la Thessalie et de l'Épire comme le défenseur de la plus rigoureuse orthodoxie (2). Déjà vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, quand la cour des Paléologues, et avec elle, une partie des Grecs de la capitale, penchent vers l'union des églises, c'est dans les provinces montagneuses de l'intérieur, dans les despotats indépendants de Thessalie et d'Épire que l'hellénisme intransigeant trouve

(1) Reg. 140, n<sup>o</sup> 1019 et s. Raynaldi. 1347. XXX (2 mars).

(2) Après s'être proclamé « Βασιλεὺς Ῥωμαίων », dit Nicéphore Grégoras (XV, 1, p. 747), il abandonne les mœurs des barbares, pour adopter celles des Byzantins. Il prend le diadème et les somptueux vêtements, attributs de la puissance impériale. Son attitude religieuse dérive du même principe.

ses plus solides défenseurs (1). C'est assez dire que dans ces régions, quel que soit leur souverain, l'influence du clergé grec orthodoxe, foncièrement hostile à la Rome latine, reste très forte. Tandis que le tsar des Serbes s'appuie sur l'Eglise byzantine, les petits princes slaves, ses voisins, menacés d'être absorbés dans ce nouvel Empire serbo-byzantin, s'efforcent de développer la propagande latine : en 1347, le ban de Bosnie demande au pape, par l'intermédiaire des Vénitiens, l'extension des pouvoirs conférés au vicaire apostolique de Bosnie, un moine Mineur (2). Mais d'autre part, le cardinal Guy d'Auvergne, légat apostolique à Padoue, se plaint que le roi de Serbie oblige les catholiques de ses Etats à recevoir de nouveau le baptême, suivant le rite orthodoxe (3) ; il demande au doge et au roi de Hongrie d'intervenir en leur faveur (1350).

Cependant, à mesure que la conquête serbe s'étend et s'affermi, la propagande du clergé byzantin menace les positions occupées çà et là, sur la côte illyrienne, par le clergé latin. Le 1<sup>er</sup> septembre 1351, le pape s'adresse aux archevêques de Raguse et de Durazzo : il a entendu dire que les doctrines et les usages des Grecs schismatiques se répandent dans certaines régions « de la Serbie, de l'Albanie et de la Sclavonie ». Il se plaint aussi que certains archevêques et évêques agissent à leur guise, dans l'administration des sacrements, sans tenir compte des règles canoniques, et qu'une foule de moines, appartenant pour la plupart aux

(1) Norden, *l. c.*, p. 585.

(2) *Commém.*, I, IV, n° 204. *Mon. Sl.* II, 444. Ce moine Mineur « Peregrinus de Saxonia » est d'origine germanique. Venise cherche vainement à empêcher la guerre entre le roi de Serbie et le ban de Bosnie (*Mon. Sl.* III, 119-189).

(3) *Commém.*, I, IV, n° 339. *Mon. Sl.* III, 186.

ordres mendiants, se disent à tort délégués par le Siège apostolique pour prêcher la foi (1). Dans ces pays de montagnes, où le clergé local est habitué à la plus grande autonomie, l'action centrale du chef de l'Eglise et de ses représentants directs ne s'exerce qu'avec de grandes difficultés ; et cette anarchie ecclésiastique favorise les progrès de l'hellénisme byzantin.

Ainsi le tsar des Serbes se détourne de l'Eglise latine et du Saint-Siège, et les combat ouvertement, à l'époque même où son rival Cantacuzène cherche à obtenir l'alliance de Clément VI. L'empire de Douchan, fondé sur une puissance territoriale et militaire, très supérieure à celle du basileus byzantin, peut se passer, bien plus facilement, du concours des Latins ; il n'a point à redouter, autant que le basileus, l'hostilité de la curie. Cependant les luttes violentes entre les deux églises, soulevées par le conflit des deux propagandes, finissent aussi par affaiblir l'empire serbe : deux ans après la mort de Clément VI, le tsar Étienne Douchan enverra pour la première fois une ambassade officielle à la cour d'Avignon, pour lui promettre d'accorder la tolérance aux catholiques de ses États, et lui demander en échange le titre de capitaine général contre les Turcs (2).

III. — Au temps de Clément VI, la cour d'Avignon ne s'occupe des affaires balkaniques qu'à de rares intervalles. — Quant aux relations avec l'Extrême-Orient, si importantes encore au temps de Jean XXII et de Benoît XII, elles cessent presque entièrement (3). Byzance et la Petite Arménie forment

(1) Raynaldi, 1351, XX-XXI, Reg. 207 (de Curia), fol. 1.

(2) Jorga, *Phil. de Mézières*, p. 133.

(3) Cf. *supra*. p. 30.

les limites extrêmes au-delà desquelles disparaît l'action politique du Saint-Siège. Dès le début du pontificat, il y a rupture diplomatique entre le pape et le seul des souverains tartares, auquel le Saint-Siège envoie des ambassadeurs. Clément VI, en 1343, adresse une lettre à Djani-beg, khan de Crimée, dont il vient d'apprendre l'avènement : il l'invite à montrer pour les chrétiens de ses États la même tolérance que ses prédécesseurs ; il lui demande d'envoyer une ambassade à Avignon (1). Mais on ne voit pas que cette lettre ait reçu de réponse, et l'attitude du khan, dans ses rapports avec les colons génois de Caffa et de l'embouchure du Don (2), prouve ses sentiments hostiles à l'égard des chrétiens. D'autre part les armées tartares menacent de nouveau les royaumes de Hongrie et de Pologne ; Clément VI, à l'exemple de Benoît XII, consent, sur les instances du roi de Pologne, à faire prêcher la guerre sainte contre les Tartares dans les États chrétiens de l'Europe orientale (3).

Chez les Mongols de Perse, la sécurité des chrétiens est gravement menacée, et les moines qui reviennent en Occident, vers 1342-43, annoncent au Saint-Siège le martyre de plusieurs missionnaires ou marchands (4). C'est durant le pontificat de Clément VI que s'accomplit le grand voyage en Asie du moine Florentin Jean de Marignolli. Mais ayant quitté Avignon au temps de Benoît XII, il n'y revient qu'après la mort de son successeur, en 1353 : il avait parcouru, dans l'intervalle, la Chine entière, de Pékin à Canton (5).

(1) Reg. éd. Deprez. fasc. I. col. 108. Raynaldi. 1343. XXI-XXII (24 juillet).

(2) Cf. supra, p. 69.

(3) Raynaldi, 1351. XXXIII.

(4) Johannes Vitod., p. 185. Wadding, *Ann. ord. Min.*, VII, 255-57.

(5) Pietro Amat di S. Filippo, *l. c.*, p. 36.

## CONCLUSION

Avant le pontificat de Clément VI, les papes d'Avignon, dans leur politique orientale, restent étroitement unis aux rois de France ; c'est d'accord avec eux qu'ils préparent des projets de croisade, ou qu'ils négocient avec les Byzantins. Mais l'ouverture de la guerre de Cent ans oblige les Valois à se détourner, pour longtemps, des rêves orientaux ; et la papauté, pour rester fidèle à sa mission de puissance universelle, doit agir en Orient, sans l'appui des Valois. Le conflit des deux tendances apparaît déjà sous Benoît XII : le pape se rend compte, mieux que Philippe VI et avant lui, qu'il est impossible au roi de France de poursuivre une politique orientale. Ne voyant pas les moyens d'agir seul, sans son allié naturel, Benoît XII se réserve et s'abstient. Son successeur Clément VI, aussi dévoué que personne aux Valois, est amené par les circonstances à se passer de leur concours et à reprendre, par d'autres moyens, les grands projets de Jean XXII. Tandis que son influence est diminuée en Occident par la force croissante et la rivalité des dynasties nationales, il trouve en Orient un terrain plus favorable à l'action du Saint-Siège. Les États latins de Chypre et d'Arménie, les débris de l'ancienne « Romanie » du XIII<sup>e</sup> siècle, dispersés au milieu des Grecs et des infidèles, se tournent naturellement vers le pape, dont le prestige est resté, pour eux, plus

grand que pour les fidèles d'Occident. D'autre part, les Vénitiens, qui depuis la chute de l'Empire latin travaillent obstinément à relever leur puissance commerciale et maritime, ont besoin de l'appui du Saint-Siège et le poussent à intervenir, quand ils se voient trop faibles, pour faire face, en même temps, à la piraterie turque, aux ambitions génoises et aux intrigues byzantines. D'accord avec eux, Clément VI, dès le début de son pontificat, poursuit une double tâche : former entre Venise et les Latins d'Orient une fédération maritime assez forte pour mettre un terme aux ravages des corsaires turcs et, s'il se peut, les chasser de l'Archipel ; profiter de la faiblesse des Byzantins et des intérêts communs, qui les unissent aux Latins, clients du Saint-Siège, pour obtenir d'eux, sans modifier le *statu quo* politique, l'abjuration du schisme.

Dans l'histoire de la croisade au xiv<sup>e</sup> siècle (1), on a justement distingué deux périodes : celle des plans théoriques et des projets, qui va jusqu'en 1350, — celle des efforts plus actifs, des grandes expéditions, dans la seconde moitié du siècle. L'époque de Clément VI forme une transition naturelle entre ces deux périodes : ce pape est le premier qui arrive à mettre en pratique les projets de l'ère précédente. Mais les résultats obtenus sont encore bien médiocres, et les espérances des premières années aboutissent à de cruelles déceptions. La croisade du dauphin Humbert n'est qu'une expédition inutile, se terminant par une piteuse retraite. Cependant la ligue navale formée par le Saint-Siège avec Venise, Chypre et les Hospitaliers, a fait œuvre utile, et

(1) De La Ville le Roulx, *La France en Orient au XIV<sup>e</sup> siècle*.



l'efficacité de son action n'est pas contestable. En occupant le port de Smyrne, elle donnait aux Latins, sur le littoral asiatique, un solide point d'appui, qu'ils réussirent à garder jusqu'au début du xv<sup>e</sup> siècle. Sans détruire complètement la piraterie turque, la ligue latine en avait singulièrement diminué la puissance. Plusieurs années après la mort de Clément VI, un écrivain byzantin rappelait aux Grecs quels services leur avait rendus la conquête de Smyrne et combien de captifs chrétiens la flotte des Latins avait pu délivrer. « Dans ce port, se rassemblait autrefois une flotte innombrable de barbares ; et tant que vivait l'émir (Omour-beg), on pouvait s'attendre à tous les maux » (1). Par l'intervention du Saint-Siège et de ses alliés, les chrétiens de l'Archipel et des îles échappaient au péril de la « thalassocratie » tureomane. Mais le triomphe des Latins sur mer fait contraste avec l'impuissance de leurs troupes, dès qu'ils s'éloignent du rivage. Même à Smyrne, ils sont incapables d'occuper autre chose qu'une bande étroite de littoral ; ils concentrent toutes leurs forces dans la défense de la ville basse et du port, protégés par une nouvelle citadelle. Cependant le prestige politique du Saint-Siège est tel, que les Grecs de Philadelphie, la seule ville d'Asie Mineure qui ait réussi à garder son indépendance, veulent être, comme les Smyrniotes, les vassaux de l'Église : vers la fin du pontificat de Clément VI, le clergé et le peuple de Philadelphie envoient une ambassade à Avignon, et offrent au pape de reconnaître sa suprématie temporelle, à condition qu'il leur envoie des secours contre les Turcs (2).

(1) « Οὐ ζῶντος, οὐδὲν τῶν κακῶν ἀνέλπιστον ἦν » (discours de Demetrios Kydones, *Patr. gr.* CLIV. 961).

(2) Lettre d'Innocent VI (successeur de Clément VI) au clergé et au peuple de la ville de Philadelphie (*Reg. Vat.* 235, fol. 26 v°).

Les négociations de Clément VI avec l'Empire byzantin se poursuivent durant tout le pontificat, soit qu'il traite, pendant la guerre civile, avec la régente Anne de Savoie, soit qu'il reprenne ensuite les mêmes projets avec l'empereur Cantacuzène. Les deux partis qui se disputent le pouvoir à Byzance recherchent, l'un après l'autre, l'alliance du Saint-Siège et de ses clients latins. Dès lors Clément VI, se croyant assez fort pour imposer ses conditions, se flatte d'obtenir des Grecs, en échange de son alliance, la reconnaissance de la primauté Romaine, et l'union des églises par la soumission au Siège de Pierre. Il continue ainsi la politique que Jean XXII avait inaugurée avant lui, en renonçant à soutenir les projets de conquête latine, pour s'entendre directement avec l'Empire byzantin. C'est le retour aux tentatives d'union, dont le succès éphémère, à la fin du xiii<sup>e</sup> siècle, avait été suivi d'une nouvelle rupture. Clément VI réussit mieux que Jean XXII, et peut pousser plus loin les négociations : jamais depuis l'échec de l'union, les relations n'ont été aussi étroites et aussi amicales entre le Saint-Siège et la cour byzantine. Tandis que les victoires de la ligue latine ont relevé, aux yeux des Grecs, le prestige du pape d'Avignon, la décadence fatale des Angevins rend l'accord plus facile. Les efforts de Cantacuzène pour relever, dans la péninsule des Balkans et en Grèce, la puissance territoriale de Byzance, ne trouvent plus d'obstacle du côté des Latins. Le rival le plus redoutable du basileus est le roi des Serbes, plus indépendant, vis-à-vis du Saint-Siège et des Latins, que le maître de Constantinople.

Mais si fortes que soient les raisons qui rapprochent Byzance du Saint-Siège, elles ne peuvent triompher des préventions séculaires. La puissance des Latins n'est plus assez

menaçante pour que l'empereur se résigne, afin d'obtenir leur alliance, à reprendre l'essai malheureux de Michel Paléologue ; et l'échec encore trop récent de la politique d'union n'a fait qu'accroître la méfiance du clergé grec, en face des prétentions romaines. Le pape se fait illusion à la fois sur la faiblesse des Grecs et sur les chances de succès des partisans de l'union, des « λατινόφρονες ». Ses tentatives, il est vrai, ne sont pas restées sans résultats, au moins à la cour byzantine. En 1355, l'empereur Jean Paléologue promet à l'archevêque latin de Smyrne, représentant du pape Innocent VI, de se soumettre à l'Église Romaine (1). Plus tard de nouveaux désastres le décideront à se rendre lui-même à Rome, au temps d'Urbain V, et à faire une profession de foi catholique. Mais l'Église byzantine n'est pas à la merci du pouvoir impérial, autant qu'on se l'imagine à la cour d'Avignon, et si l'union échoue à Byzance, au xiv<sup>e</sup> siècle comme au xiii<sup>e</sup>, c'est moins par la mauvaise volonté des empereurs que par leur impuissance à entraîner avec eux le clergé orthodoxe.

Dans son effort pour unir ensemble, contre les Turcs, les Latins de l'Archipel, de Rhodes et de Chypre, le grand obstacle, qui arrête Clément VI, est le conflit de Gènes et de Venise. La « Sainte-Union », qui obéit au légat pontifical, n'est en réalité que la ligue des puissances navales de second ordre, y compris Venise ; et cette ligue se brise d'elle-même, dès que Venise veut employer toutes ses forces à la destruction de la puissance gènoise. Cette guerre violente, qui se poursuit partout, en Orient comme en Occident, sur mer

(1) Theiner et Miklosich, *Monum. spect. ad unionem ecclesiarum*, p. 29.

comme sur terre, condamne à l'impuissance les projets, ébauchés par Cantacuzène, approuvés par Clément VI, en vue de l'union des églises. — D'autre part, c'est le besoin de trouver chez les Latins eux-mêmes un contre-poids à l'ambition génoise qui a poussé Cantacuzène à se rapprocher de la curie. Les discordes entre Latins, contre lesquelles se heurte vainement la volonté pacificatrice du Saint-Siège, sont fort utiles à la politique byzantine. Il reste donc, malgré les apparences, une divergence d'intérêts trop grande entre le Saint-Siège et Byzance, pour que l'accord superficiel des deux souverains puisse aboutir à un résultat efficace. Toutes les protestations d'amitié qu'ils échangent n'empêchent pas qu'ils ne poursuivent, l'un et l'autre, un but très différent : pour réaliser un jour l'union des églises, Cantacuzène veut d'abord un Empire byzantin puissant et respecté ; au contraire, Clément VI ne compte que sur la faiblesse actuelle de cet Empire, pour l'amener à reconnaître, sans retard, la primauté romaine.

En étudiant les relations de Clément VI avec l'Orient byzantin et latin, nous avons vu par quels moyens se conserve, dans l'Archipel et dans la Méditerranée orientale, la puissance religieuse et politique de l'Eglise romaine de nation française, établie à Avignon. Par ses légats et ses missionnaires, par le clergé latin local, autant que par les Hospitaliers de Rhodes, et les Etats de Chypre et de Petite-Arménie, la papauté peut jouer encore, semble-t-il, un rôle de premier ordre. Mais déjà, le lien, qui par elle subsiste entre les colonies latines, débris de la Romanie du XIII<sup>e</sup> siècle, et les derniers Etats latins, fondés par les croisés, menace en bien des points de se rompre ; les mêmes causes, qui ont entraîné

la décadence politique du Saint-Siège en Occident, préparent la dissolution de la chrétienté latine orientale. Quelle que soit l'activité des missionnaires et des diplomates pontificaux, ils ne peuvent plus dissimuler la faiblesse du Saint-Siège. Le royaume des Arméniens de Cilicie commence à se détacher de l'Occident, qui l'abandonne ; et le sentiment national, surexcité par une lutte désespérée contre l'Islam, se retourne avec violence contre la tyrannie des « Latinisants ». On se demandera du moins si la curie, impuissante à susciter une nouvelle croisade, ne peut mettre au service des chrétiens orientaux les réserves de son trésor. En fait les ressources financières de la papauté ne suffisent plus aux tâches multiples que lui imposent à la fois ses traditions et ses abus, les besoins du gouvernement de l'Église et le luxe d'une cour fastueuse. Clément VI est un pape généreux et volontiers prodigue : mais ne sachant rien refuser aux membres de sa famille, au roi de France <sup>(1)</sup>, il dépense tant d'argent autour de lui qu'il devient fort parcimonieux, quand il s'agit d'envoyer des subsides au-delà des mers.

L'histoire de ce pontificat nous montre, par un contraste saisissant, comment se continuent, dans l'Église occidentale, les rêves orientaux, qui font, en quelque sorte, l'âme commune de la chrétienté latine, — et quels obstacles leur opposent les rivalités commerciales, politiques, dynastiques. Dans cette cour brillante d'Avignon, si éloignée des temps héroïques de Grégoire VII et d'Urbain II, le poids toujours croissant des intérêts et des ambitions terrestres ne fait pas disparaître l'idéal traditionnel. Au contraire, le péril de

(1) Sur les prêts de Clément VI au roi de France. V. art. de Faucon (bibl. de l'École des Ch., 1879, t. XL, 370).

l'hégémonie turque dans l'Archipel, s'il fait dévier dans une direction nouvelle l'idée antique de la croisade, la rend, pour ainsi dire, plus *actuelle*, et fait renaitre, en même temps, l'espoir de réconcilier, dans un commun effort, Grecs et Latins. Dans la pensée du Saint-Siège, il y avait toujours eu un lien étroit entre les deux rêves orientaux : la croisade et l'union des Églises ; mais dans la réalité, il n'était guère possible de poursuivre l'un sans abandonner l'autre. Seule une expédition contre le soudan d'Égypte, en faveur des Arméniens de Cilicie, eût été conforme à l'idéal ancien de la croisade ; mais outre ses difficultés particulières d'exécution, elle n'offrait, ni pour les Byzantins, ni pour les Latins de l'Archipel, aucun intérêt immédiat et directement visible ; et les uns comme les autres préféraient, à tous les risques d'une lutte incertaine, les avantages connus des négociations pacifiques.

Vers le milieu du xiv<sup>e</sup> siècle, en Orient comme en Occident, ce sont surtout des conflits économiques ou des conflits de souveraineté, qui, en dissolvant la chrétienté, affaiblissent l'action politico-religieuse du Saint-Siège. Les passions religieuses ou théologiques, bien que toujours violentes, ne jouent en réalité qu'un rôle secondaire ; elles ne prennent une particulière intensité que dans les pays où une nation lutte désespérément pour l'indépendance, comme en Arménie. Sur toutes les côtes de l'Archipel, dans les îles, à Chypre, comme parmi les Hospitaliers de Rhodes, des hommes de toutes nations sont mêlés les uns aux autres. Mais entre les Génois et les Vénitiens, par exemple, règne une hostilité plus grande qu'entre les Italiens de toute origine et les Byzantins. Les préventions séculaires, qui séparent Grecs et Latins,

s'atténuent beaucoup dans tous les pays, où ils sont liés par des rapports multiples. Les mêmes relations de bon voisinage s'établissent, par la force des choses, entre chrétiens (Latins ou Grecs) et musulmans, — en dépit des anathèmes ecclésiastiques. On sait, d'ailleurs, que dès l'origine des croisades, et auparavant, lors de l'établissement des Sarrasins sur les côtes de l'Italie méridionale, le même fait s'observe. Les hommes d'Église, eux aussi, sont amenés, par le jeu de la politique, à des concessions semblables ; et les diplomates pontificaux, depuis longtemps établis en Orient, se montrent d'ordinaire plus conciliants que ne le voudrait le Saint-Siège. Mais quelles que soient les entraves de toute sorte qui rendent presque impossible l'exécution des grands desseins traditionnels, repris par les papes d'Avignon, on ne peut pas dire que pour les hommes du xiv<sup>e</sup> siècle ces rêves orientaux soient des chimères ; les illusions des contemporains sont plus grandes qu'on ne peut l'imaginer, à plusieurs siècles de distance.

---

## APPENDICE

### I

Dans un manuscrit latin de la Bibliothèque Nationale (Lat. 4908, fol. 157<sup>vo</sup>) se trouve la copie d'une prétendue lettre, adressée par l'émir « Morbasianus » au pape Clément VI. Il existe une autre copie, en italien, du même document, dans le ms. 557 du fonds italien (fol. 77). Cette pièce a dû être fabriquée par un adversaire de la croisade et des Vénitiens. On en donne ci-dessous le texte latin, avec des extraits de la copie italienne, pour les passages peu clairs ou les variantes.

(N.-B. Le ms. lat. 4908, qui est du xiv<sup>e</sup> siècle, contient un grand nombre de pièces diverses, entr'autres des extraits du « speculum » de Vincent de Beauvais, par maître Adam, clerc de l'évêque de Clermont. Au fol. 156<sup>vo</sup> se trouve la mention suivante : « Hic liber domini Dyonisii abbatis Sancti Petri Vienne. Finit feliciter »; et au fol. 157 : « Hec sunt octo documenta que ore proprio protulit dominus noster beato Alberto Tholonensi episcopo de Alania ». Le ms. it. 557, du xv<sup>e</sup> siècle, contient différentes œuvres de poésie ou de prose, les « Canzoni morali » de Bindo Bonichi, de Sienne, les *Canzone* de Guido Cavalcanti, des allégories, tirées des métamorphoses d'Ovide, etc.).

Morbasianus hebenesi cum fratribus Cerabi et Inbahit imperatoris Organi collaterales pugilles et in partibus Acaie domini. Magno Sacerdoti Romanorum juxta merita dilectionem.

Nuper auribus nostris intonuit quod in partibus Ytalie ad preces



et postulationem Venetorum in basilicis vestris facitis publice divulgari quod quicumque contra nos et nostros arma sumpserit suorum in hoc seculo remissionem peccatorum eisque beatam vitam promittitis in futurum. Cujus rei veritatem occulata fide didicimus per adventum quorundam cruciferorum virorum qui nuper hic in navigiis eorum transfretarunt propter quod vehementer cogimur admirari. Quia dato quod a summo tonante vobis data esset potestas absolvendi animas vel ligandi tamen ad hec maturius procedere deberetis neque christianos et maxime ytalicos crucis caractere insignitos inducere super nos. Cum secundum quod patres nostri antea dixerunt nobis, populus noster Turcorum innocens fuerit mortis et injurie Christi vestri et terre et loca ubi sanctuaria sunt minime possidentur per nos. Inmo populos Judeorum exosos semper habuimus et habemus. Quia, prout in historiis antiquis et cronicis vestris audivimus <sup>(1)</sup>, ipsi proditorie per invidiam eundem Christum et prophetam Jerosolimis tradiderunt presidi Romanorum quem in crucis patibulo mori fecerunt. Et insuper mirari et dolere compellimur quod surgunt Ytalici contra nos, cum latens amor invitet nos ad dilectionem ipsorum, et quod ipsi et ipsorum natalia a Troianorum sanguine processerunt, quorum auctores sciunt veritatem, Antenorem et Eneam <sup>(2)</sup> de magni Priami sanguine procreatos in cuius locum adepturi sumus imperium in partibus Europe et secundum repromissiones quas a diis nostris patres nostri habuisse noscuntur, Troiam intendimus restaurare et ulcisci sanguinem Hectoris et Ilionis ruinam, nobis potenciam grecorum subjugando, et dee vestre palladis factum punire <sup>(3)</sup> et transgressorum heredes. Insuperque intendimus Cretam et alias magnas insulas quas Venetorum populus extorsit a nobis imperio repromisso vindicare, eosque nostre dominacioni subicere, idcirco prudenciam vestram attente requirimus quathinus epigrammatibus vestris per terras

(1) Nelle storie antiche e croniche *nostre* abbiamo udito.

(2) Con ciò sia cosa che nascoso amore c'inviti ad amarci insieme perciò chessi e loro gran facti dal sangue troiano procedessono de quali sappiamo essere stati principio et autore Antenor et Enea.

(3) Adempiere la profetia della nostra dea Pallas e le loro erede ancora.

missis ad instanciam predicti populi Venetorum silentium imponatis, non provocantes amplius contra nos populum christianum. Cum erga ipsum nullam guerram propter credulitatem divinam habeamus, cum nobis nichil refert si Christum colitis, quia nos eciam Christum reputamus fuisse prophetam, neque vos ex lege prout audivimus potestis aliquem ad credulitatem compellere. Si autem lis aliqua vel discordia orta est inter nos et populum Venetorum, hoc accidit quia ipse indebite et nullo justicie munitus colore sub Cesaris nomine vel alterius monarchie cui non aliqua ex lege temporalitas fuit commissa sed sua superbia et temeritate jamdudum quasdam insulas vicinas et alia loca, que nostro ut supra diximus sunt imperio repromissa, imperio crudeli tyrannide subjugavit, quod tollerare non possumus, cum futurum tempus nostre repromissionis insistit (1). Propter hec et alia poteritis merito ab inceptis desistere, et specialiter cum audiverimus ipsum populum Venetorum esse alienum a vita et moribus Romanorum quia nec secum legibus vivunt nec moribus, sed se solos extimant cunctis circumjacentibus populis meliores, quorum vesaniam et superbiam deorum nostrorum et summi Jovis auxilio (*ici il manque un mot*) (2).

Alioquin si ab inceptis vestra prudentia desistere noluerit ampliare curabimus vires nostras sumpto domini imperatoris Organi auxilio et aliorum orientalium regum et principum qui simulant se dormire, quorum muniti presidio trahemus a finibus armatorum acies copiosas per quas non solum contra vestros cruciferos pedites resistemus. Verum si contra nos Romanicam, Germanicam et Gallicam miliciam provocatis, intendimus hostiliter obviare ac demum favente Neptuno per mare Helesponticum et Dalmaticum cum innumerabili nostro navigio heuri flatibus (3).

(1) Con ciò sia cosa che s'approssimi il tempo della nostra ripromissione.

(2) La quale sciocca superbia con l'aiuto de nostri idli e del sommo Giove a fine ridurremo.

(3) Con innumerabile nostro navilio, con piene vele et artificioso conducto intendiamo passare le settentrionali parti al presente et intorno cirmata (*sic*) et almatia vicitare. Data l'anno di Maometto DCCXLV nell'entrata del mese caldeu.

EXTRAITS DES REGISTRES DU VATICAN.

1<sup>o</sup> Le pape recommande à un laïc Vénitien de prendre les mesures nécessaires pour organiser le départ des nombreux pèlerins, qui s'embarquent à Venise pour l'Orient. — 4 mai 1345 (Reg. 138, n<sup>o</sup> 1025).

*Dilecto filio Bertucio Acontado de Veneciis laico Castellanensis diocesis.*

Expediens ad modum reputamus ut illi qui zelo Dei et fervore accensi fidei contra Turchos persecutores et hostes crudeles nominis christiani ad partes se conferunt transmarinas, vitatis quibusvis dissensionum et rancorum odiis, in pacis et caritatis vinculo persistentes invicem sue peregrinationis salutifere perficiant ceptum iter. Sane cum sicut intelleximus quandoque contingat quod aliqui ex peregrinis eisdem ad partes accedendo predictas et Veneciis Castellanensis diocesis applicantes, hoste illo humani generis procurante qui saluti hominum invidet et callidis fraudibus eis sui laboris conatur auferre mercedem, ad rixas, rancores et odia invicem seu cum aliis provocantur, nos de tue devotionis sinceritate, quam te habere ad talia sedanda dampna et scandala fidedignis assertionibus percepimus, in domino confidentes, ut talium Veneciis existentium rixas, dissensiones et discordias sedare, ipsosque ad concordiam viis et modis honestis et licitis revocare, necnon et ipsos dirigere salubriter ac eis capitaneum eos per terram et mare, donec ad locum sue huiusmodi peregrinationis optatum pervenerint, dirigentem deputare tuasque litteras eis qui nunc president aut presidebunt imposterum in illa unione contra Turchos predictos fidelium pro ipsis peregrinis dirigere valeas oportunas plenam discretioni tue concedimus tenore presentium facultatem.

Datum apud Villamnovam Avinionensis diocesis III Non. Maii anno tertio.

2º Le pape se plaint au grand-maître et au maréchal de l'ordre des Hospitaliers que ses instructions n'aient pas été suivies, pour l'armement des quatre galées, destinées à l'Orient. — 12 mai 1345 (Reg. 138, nº 1059).

*Dilectis filiis Heliono de Villanova magistro et Geraldo de Monteacuto marescallo hospitalis Sancti Johannis Jerosolimitani.*

Nuper ad audientiam nostri apostolatus pervenit quod licet dudum cum nos ordinavisset quatuor galeas in subsidium et defensionem fidelium in Romania et aliis partibus circumvicinis degentium contra Turchos infideles persecutores crudeles nominis christiani armis et hominibus armigeris ac aliis oportunis sufficienter munitas ad partes predictas sumptibus nostris et Romane ecclesie destinandas et per certum tempus una cum galeis hospitalis vestri Sancti Johannis Jerosolimitani et aliorum fidelium tenendas ibidem, et super hiis inter dilectum filium magistrum Johannem de Amelio archidiaconum Foroviliensem clericum nostre camere ad hoc specialiter deputatum ex parte una et quondam Martinum Zacharie capitaneum dictarum quatuor galearum et patronos singularum ipsarum ex altera certe conventiones habite fuerint et facte, sicut in instrumentis publicis inde confectis plenius continetur, tamen prefati Martinus et patroni dictas galeas armatas et munitas armis et hominibus tenere ac servire cum eis, iuxta conventiones predictas minime curaverunt, quinimmo in eisdem galeis ac capitaneo et patronis multi fuisse dicuntur defectus. Volentes igitur nostris et eiusdem ecclesie prefatique negotii providere indemnitatibus in hac parte discretioni vestre, de quo fiduciam in domino gerimus pleniorum, per apostolica scripta committimus et mandamus quatenus vos et quilibet vestrum in solidum per vos vel alium seu alios super predictis et ea quomodo libet tangentibus veritatem diligentius inquirentes iuxta defectus quos contra conventiones predictas fuisse repereritis in galeis et

capitaneo ac patronis predictis, detrahatis rationabiliter et compensatione facta legitima pro mense quolibet de stipendiis eorundem quod inde detraxeritis pro defectibus singularum quatuor galearum ipsarum pro camera nostra, ut in utilitatem supradicti negotii, pro solutione stipendiorum tam illius qui loco dicti Martini super capitaneatu galearum ipsarum deputatus extitit quam pro galeis necessariorum predictis, quantum sufficere poterunt convertantur et dispensentur, utiliter conservetis, prefato autem subrogato capitaneo prout et in quantum nostra pro dictis quatuor galeis interest volumus sicut rationabiliter faciendum fuerit de suis stipendiis pro tempore quo iam servivit et serviet imposterum satisfactionem impendi.

Datum apud Villamnovam Avinionensis diocesis. IIII id. mai anno tertio.



## BIBLIOGRAPHIE

### SOURCES

#### 1° INÉDITES.

- Registres de Clément VI (secrètes et curiales) : Reg. Vat. 437-446; 457, 464, 469, 470, 473, 477, 488, 207.  
Reg. Vat. 62 (de negotiis Tartarorum et aliorum infidelium).  
Reg. Vat. 235 (Registres d'Innocent VI).  
Introitus et Exitus, vol. 215.

#### 2° IMPRIMÉES.

- Lettres de Clément VI dans les recueils suivants :*  
E. DÉPREZ : les Registres de Clément VI. fasc. 1, 1904. 4°.  
RAYNALDI : Annales Ecclesiastici.  
Archivio Storico per le province Napoletane, 1896. t. XXI. (Clément VI et Jeanne 1<sup>ère</sup> de Naples, lettres publiées par Cerasoli).

#### Chroniques italiennes.

- Breviarium Italicæ historiæ a tempore Friderici II usque ad a. 1354.*  
(MURATORI : Rerum Italicarum Scriptores, t. XVI).  
BOLOGNE : *Cronica di B.* (id. R. I. S. t. XVIII).  
FLORENCE : *Chroniques* de Jean et Mathieu Villani. (R. I. S. XIII et XIV).  
GÈNES : Georgii Stellæ *Annales Genuenses*. (R. I. S. XVII).  
MONTFERRAT : *Cronica di Monferrato et Benvenuti chronicon* (Monumenta Historiæ Patriæ, Scriptores, t. III (Turin 1848, f°).  
PADOUE : *Historia Cortusiorum*. (R. I. S. XII).  
PÉROUSE : *Cronaca* del Graziani. (Arch. Stor. Ital. 1880, t. XVI, 1<sup>re</sup> p.).  
PISTOIE : *Istorie Pistoiesi*. (R. I. S. XI).  
ROME : *Historiæ Romanæ fragmenta*. (MURATORI. Antiquitates Italicæ, t. III).  
VENISE : *Addit. ad Chron.* Andreae Danduli. (R. I. S. XII).  
*Vite de' duchi di Venezia*. (id. XXII).  
*Caroli Zeni Vita*. (id. XIX).  
Andreae Naugerii *historia Veneta* (id. XXIII).

#### Sources diverses (occidentales).

- Actes des conciles de Nicoste et de Sis.* (MANSI, t. XXV et XXVI).  
GUILLAUME DE MACHAUT : *La prise d'Alexandrie*. ed. Mas-Latrie. Genève 1877. 8°. (Société de l'O. L.).

- JACQUES DE VÉRONE: *liber peregrinationis*. (Revue de l'Orient Latin, 1895).
- JEAN DE WINTERTHUR (Joannes Vitoduranus): *chronicon a Friderico II. usque ad a. 1348* (Archiv für schweizerische Geschichte, t. XI).
- JOURDAIN DE SÉVERAC (Jordanus Catalani): *Mirabilia* (Recueil de voyages et mémoires publiés par la Société de Géographie, t. IV, 1839).
- Le livre de Cologne* (Ein Bericht vom Niederrhein aus dem Ende des 14. Jahrhunderts, ed. Ennen dans la Revue: *Orient und Occident*, de Benfey, t. I, Göttingen, 1862).
- Lettre apocryphe sur la bataille de Smyrne* (ed. Jorga, Revue de l'Orient latin, 1895).
- LUDOLF LE SUCHEM: *de itinere Terræ Sanctæ* (Bibliothek des literarischen Vereins, t. XXV, Stuttgart, 1851).
- PETRARQUE: *Lettere familiari; lettere senile* (ed. et trad. Fracassetti, 7 vol. in-8°. Florence, 1863-70).
- PHILIPPE DE MÉZIÈRES: *Epistre consolatoire* (dans Froissart, ed. Kervyn de Lettenhove, t. XVI, p. 509).
- Rubriques de la Chronique d'Arménie* (de Jean Dardel ?) (Archives de l'Orient latin, t. II).
- Vitæ Clementis VI.* (Muratori: R. I. S. III. 2 et Baluze: *Vitæ pontificum Avenionensium*, t. I).

#### Recueils de documents.

- GÈNES: *Liber jurium réipublicæ Genuensis*. (Mon. Hist. Patriæ, t. VII et IX, Turin, 1854-57, f°).
- GÈNES: *Seconda serie di documenti riguardanti la colonia di Pera* (ed. Belgrano: Atti della società ligure di Storia Patria, t. XIII, 1884, 4°).
- GÈNES: *Nuova serie di documenti sulle relazioni di Genova coll' impero bizantino* (ed. Bertolotto: Atti, etc., t. XXVIII, 1897, 4°).
- TOSCANE: *Documenti sulle relazioni delle città toscane coll' Oriente cristiano e col Turchi fino all' anno MDXXXI* (ed. G. Müller, Florence, 1879, 4°).
- VENISE: *I libri commemoriali della Repubblica di Venezia*. Regesti. (ed. Predelli. Monumenti Storici publ. dalla deput. ven. di storia patria: documenti, t. I, III et VIII, 1876-83, 4°).
- VENISE: *Diplomatarium Veneto-Levantinum* (id., t. V et IX, 1880-99, 4°).
- Monumenta spectantia historiam Starorum meridionalium*. ed. Ljubic (Agram 1870, t. II et III, 8°).
- HOSPITALIERS: Paoli, *Codice diplomatico del sacro militare Ordine Gerosoli milano*. Lucques, 1773-7. 2 v., f°.

#### Sources grecques et arabes.

- BARLAAM DE SEMINARA: ŒUVRES (Patr. Gr., t. CLI).
- CANTACUZÈNE: 3 vol., éd. Schopen, Bonn, 8°.
- DUCAS: 4 vol., éd. Bekker, Bonn, 8°.
- NICÉPHORE GREGORAS: 3 vol., éd. Schopen, Bonn, 8°.



- MACHERAS** : *Chronique de Chypre*, éd. Miller et Sathas, 1882, 8°.  
**MIKLOSICH** et **MÜLLER** : *Acta et diplomata græca mediæ ævi*, t. III, 1865, 8°.  
**THEINER** et **MIKLOSICH** : *Monumenta spectantia ad unionem ecclesiarum græcæ et romanæ*, 1872, 8°.  
**IBN-BATOUTAH** : *Voyages* (trad. Sanguinetti et Defremery), 4 vol., 8°, 1853-59.  
**SCHENÄB-EDDÏN** (Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale, t. XIII).

### LIVRES ET ARTICLES CONSULTÉS

- P. AMAT DI S. FILIPPO** : *Gli illustri viaggiatori italiani*, 4 vol., 8°, 1885.  
**G. BOSIO** : *Dell' istoria della sacra religione di S. Giovanni Gerosolimitano*, 1594, f°.  
**L. CAHUX** : *Introduction à l'histoire de l'Asie*, 1890, 8°.  
**UL. CHEVALIER** : *Choir de documents historiques inédits sur le Dauphiné*, Lyon, 1874, 8°.  
    id. *Itinéraire des Dauphins de la troisième race*, Valence, 1887, 8°.  
**CIPOLLA** : *Storia delle signorie italiane dal 1313 al 1530*, Milan, 1881, 4°.  
**DE LA RONCIÈRE** : *Histoire de la marine française*, t. I<sup>er</sup>, 1899, 8°.  
**DE LA VILLE LE ROULX** : *La France en Orient au XIV<sup>e</sup> siècle*, 1886, 2. v. 8°.  
**DENIFLE** : *Die päpstlichen Register des 13<sup>ten</sup> Jahrhunderts und das Inventar von 1339* (Archiv für Lit. u. Kirch.-Geschichte, t. II).  
**DÉPREZ** : *La Papauté, la France et l'Angleterre*, 1902, 8°.  
**DORÉZ** et **DE LA RONCIÈRE** : *Lettres inédites de Martino Sanudo* (Bibl. de l'École des Chartes, 1895).  
**DRÄSEKE** : *Zu Johannes Kantakuzenos* (Byzantinische Zeitschrift, 1900.)  
    id. *Kantakuzenos' Urteil über Gregoras* (id., 1901).  
**DU CANGE** : *Histoire de l'Empire de Constantinople*, éd. Buchon, 2 vol., 8°.  
**DULAURIER** : *Historiens Arméniens des Croisades*, t. I, Paris, 1869, f°.  
**EHRHARD** : v. Krumbacher. (Byz. Lit. *Theologie* p. 37-216).  
**ETBEL** : *Hierarchia catholica mediæ ævi*, 1898, 4°.  
**M. FAUCON** : *Prêts faits aux rois de France par Clément VI, Innocent VI, et le comte de Beaufort* (Bibl. de l'École des Chartes, 1879).  
**FOURNIER** : *Le royaume d'Arles et de Vienne*, 1891, 8°.  
**GOTTLÖB** : *Die päpstlichen Kreuzzugssteuern des XIII<sup>ten</sup> Jahrhunderts*, 1892, 8°.  
**GREGOROVIVS** : *Geschichte der Stadt Athen im Mittelalter*, 2 vol., Stuttgart, 1889, 8°.  
**GUICHENON** : *Histoire de Bresse et de Bugy*, 1650, f°.  
**DE HAMMER** : *Histoire de l'Empire ottoman*, trad. Hellert, t. 1<sup>er</sup> (1300-1400), 1833, 8°.

- HERTZBERG : *Geschichte der Byzantiner und des Osmanischen Reichs*. Berlin, 1883, 8° (collection Oncken).
- HEYD : *Histoire du commerce du Levant au Moyen-Age*, trad. F. Raynaud. 1885-86, 2 v. 8°.
- HOPF : *Les Gustiniani, dynastes de Chio*. trad. Vlasto, Paris, 1888, 8° (extrait d'Ersch et Gruber).  
id. *Griechenland* (Encyclopédie d'Ersch et Gruber, t. LXXXV).
- JORGA : *Philippe de Mézières et la croisade au XIV<sup>e</sup> siècle*. Paris, 1896, 8°.
- KIRSCH : *Die päpstlichen Kollektorien im Deutschland während des XIV<sup>en</sup> Jahrhunderts*, 1894, 8°.
- KRUMBACHER : *Geschichte der byzantinischen Litteratur*, 2<sup>e</sup> éd. München, 1897, 8°.
- MAS LATRIE : *Histoire de l'île de Chypre sous la maison de Lusignan*. 3 vol. 1852-5, 4°.  
id. *Commerce et expéditions de la France et de Venise au Moyen-Age* (Mélanges historiques, t. III (1879), dans la coll. des doc. inéd. sur l'hist. de France).  
id. *Des rel. polit. et comm. de l'Asie Mineure avec l'île de Chypre* (bibliothèque de l'École des Chartes, 1845.)  
id. *Les archevêques de Nicosie* (Archives de l'Orient latin, t. II, 1884).  
id. *Les patriarches latins de Constantinople* (Revue de l'Orient latin, 1895).  
id. *Les patriarches latins d'Alexandrie* (Revue de l'Orient latin, 1896).
- MUSATTI : *La storia politica di Venezia*. 4 v., 1897, 8°.
- NORDEN : *Das Papsttum und Byzanz*. 4 v., 1903, 8°.
- PARISOT : *Cantacuzène, homme d'État et historien*, 1845, 8°.
- DE PÉTIGNY : *Notice sur Jacques Brunier, chancelier d'Humbert II, dauphin de Viennois* (bibl. de l'École des Chartes, 1839-40, t. I).
- QUETIF-ECHARD : *Scriptores ordinis Predicatorum*, 2. v. f°. 1719-21.
- SCHLUMBERGER : *Les principautés franques du Levant*, 1877, 8°.
- SCHLUMBERGER : *Numismatique de l'Orient latin*, 1878, 4°.
- VALBONNAIS : *Histoire de Dauphiné*, 2 v., 1722, f°.
- VALBONNAIS : *Mémoires pour servir à l'histoire de Dauphiné*, 4 v., 1711, f°.
- WEIL : *Geschichte der Chalifen*, 1846-60, 5 vol., 8°.
- WADDING : *Annales Minorum*, t. VII. Rome, 1733, f°.

## TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS PROPRES

### A

**Abruzzes** . . . . . 65, 66  
**Achaïe** 16, 36, 59, 61, 98, 101, 152-155  
**Adriatique** . . . . . 16, 22  
**Agthamar (Arménie)** . . . . . 136 n.  
**Aïdin (émir d')** . . . 18, 24, 25, 55, 92  
**Albanais** . . . . . 25, 159  
**Albanie** . . . . . 160  
**Albarn (Isnard de)** . . . . . 127  
**Alexandrette** . . . . . 19, 20  
**Alexandrie (patriarche latin d')** . . . 79  
     — (port) . . . . . 83  
**Allemagne** . . . . . 38, 74, 75  
**Alpes** . . . . . 78  
**Allougo (émir d')** . . . . . 89, 90  
     — (ville) . . . . . 66, 73, 86, 91  
**Amédée VI, comte de Savoie** . . . . . 58  
**Anatolie** . . . . . 17, 19, 21, 28, 29, 151  
**Ancône** . . . . . 38, 64, 66, 69, 78, 103, 109  
**Ancône (marche d')** . . . . . 128 n.  
**Andronic II l'Ancien** . . . . . 51, 100  
**Andronic III le Jeune** 15-17, 24, 27, 36,  
     44, 45, 49, 51, 101, 113, 114, 117, 152,  
     155  
**Angevins** . . . . . 16, 36, 59, 152  
**Anglais** . . . . . 76  
**Angleterre** 28, 29, 38, 58 n., 61, 65 n.,  
     118, 134, 138 n., 148  
**Anjou** . . . . . 152, 156, 157.  
**Anne de Savoie, impératrice** 15, 27, 43,  
     45, 47, 48, 50, 59, 70, 93, 112, 115 n.  
**Antioche (patriarche latin d')** 136, 143  
**Antioche (prince d')** . . . . . 129  
**Apocaukos (Alexis)** . . . . . 46-48, 50, 53  
**Aquila** . . . . . 65  
**Aragonais** . . . . . 16, 155  
**Aragon (roi d')** . . . . . 124

**Archipel (duc de l')** 123 Cf. Cyclades.  
**Argos** . . . . . 156 n.  
**Aristote (doctrine d')** . . . . . 98, 112-114  
**Arles (royaume d')** . . . . . 38, 58  
**Arles (chapitre d')** . . . . . 127  
**Arménie (Grande)** . . . 135, 139, 144, 145  
**Arménie (Petite)** 7, 8, 20, 25, 30, 59, 85,  
     109, 125, 161, Cf. Cilicie  
**Arméniens** . . . . . 9, 19, 130, 133-150  
**Arnaudi (Petrus) de parietibus tortis,**  
     88 n.  
**Arta (golfe d')** . . . . . 157, 158  
**Asen (Andronic)** . . . . . 109  
**Asie Mineure** 7, 11, 16, 17, 21, 36, 69,  
     81-82, 86, 105, 129, 131, 133, 151  
**Asti** 33, 101, Cf. Henri.  
**Astribort (Nicolas d')** . . . . . 63  
**Athènes (duché d')** 22, 33 n., 121, 156  
**Athos** . . . . . 18, 27, 49, 112-114, 116 n., 117  
**Attique** . . . . . 16, 70, 156, 157  
**Auvergne (Guy d'), cardinal** . . . . . 160  
**Avignon, v. notamment** 8, 11, 27, 33,  
     41, 45, 49, 52, 61, 67, 75, 89, 93, 109,  
     117, 119, 124, 127 et s., 134, 147, 162.  
**Aynardi (Lancelinus)** . . . . . 75 n.

### B

**Babylone** . . . . . 83, 85  
**Bâle (évêque de)** . . . . . 76 n.  
**Balkans** . . . . . 15, 151, 166  
**Barcelone** . . . . . 84  
**Barlaam** . . . . . 11, 27, 49, 50, 112-117  
**Barletta (prieur des Hosp. de)** . . . . . 127 n.  
**Barthélemy de Bologne, mission-**  
     **naire** . . . . . 140 n.  
**Barthélemy «de Thomaris» cha-**  
     **noine de Négrepont et Smyrne,**  
     53, 69, 86, 89, 95, 97, 101, 105

Baux (Bertrand de) seigneur de	Cephalonie. . . . .	59
Courthezon . . . . .	Cephalonie (Saint-Georges de) . . . . .	154 n.
Baux (Marie de) . . . . .	Chalcidique. . . . .	55
Beaucatre (sénéchal de) . . . . .	Chambarlhac (Philippe de) . . . . .	130 n.
Beaujeu (Edouard de) . . . . .	Châteauneuf (Garin de) . . . . .	127
Benoît XII 8, 10, 15, 21, 24, 25, 28-30,	Chersonèse . . . . .	18
33 n., 36, 49, 59, 67 n., 115, 133 n.,	Chine . . . . .	30
140, 145 n., 152, 156 n., 161-163	Chio 16, 17, 36, 39, 40, 53, 70, 71-74, 81,	
Béotie . . . . .	87, 95, 106, 129, 134	
Bérenger (Raymond de) . . . . .	Chypre, v. notamment 19-22, 32 et suiv.	
Béziers (sénéchal de) . . . . .	37, 69, 83, 89-91, 107, 119-121, 128-132,	
Bohême . . . . .	137, 143, 149	
Bologne . . . . .	Chysi (Georgino) . . . . .	36 n.
Bosnie . . . . .	Cillicie 20, 21, 25, 130, 133, voir	
Bourbon (Marguerite ou Marie de)	Petite Arménie, Arméniens.	
152, 154	Clément V. . . . .	7-10, 145 n.
Bourges (Bérenger de) . . . . .	Comminges (cardinal de) . . . . .	101
60 n.,	Constancius . . . . .	146-148
Bresse . . . . .	Constantin III, roi d'Arménie . . . . .	138-140
Briançon . . . . .	Constantin IV, roi d'Arménie 146, 147,	
Brienne (Gautier de) . . . . .	149	
Brindisi <sup>1</sup> . . . . .	Constantinople (empire latin) . . . . .	152-157
Brouse . . . . .	— (patriarche latin) 26,	
	121 n., 156 n.	
<b>C</b>	Corigliano (comte de) . . . . .	75
Caffa . . . . .	Corinthe . . . . .	121, 154 n.
8, 30, 69, 71, 162	— (golfe de) . . . . .	16, 157
Caire. . . . .	Coron . . . . .	154 n.
82, 84, 85, 148	— (Jean, évêque de) 109, 146, 147	
Calabre . . . . .	Cos . . . . .	19
Calloquirus (Georges). . . . .	Crète . . . . .	18, 21, 34, 121
90	Crète (François, archevêque de) 60, 61,	
Calochète (Alexis). . . . .	65, 69, 70, 75, 77, 80, 121, 148	
117 n.	Crimée. . . . .	69, 83, 99, 162
Campanie et Maritime . . . . .	Curti (Guillaume), cardinal. . . . .	32
anale (Pietro di). . . . .	Cyclades . . . . .	18, 21, 24
22	<b>D</b>	
Candelore . . . . .	Dacie . . . . .	126
49	Dalmatie . . . . .	158
Cantacuzène (Jean) v. notamment	Dandolo (André) 12, 42, 88, 119 n., 122,	
12, 16, 24, 40-52, 77, 88, 94, 114-118,	148	
123, 156, 166	Dandolo (Etienne). . . . .	27, 49, 50
Id. (Manuel) . . . . .	Daniel, moine arménien. . . . .	140, 144
155	Danube . . . . .	152
Id. (Mathieu) . . . . .	Dauphiné . . . . .	11, 64, 78
109	Démétrius, despote . . . . .	51, 52, 100, 101
Canton (Chine). . . . .	Djani-beg . . . . .	162
162	Don . . . . .	162
Capoue (prieur des Hosp. de) 127, 128	Douchan (Etienne) . . . . .	151, 157-161
Carcassonne (sénéchal de) . . . . .	Durazzo . . . . .	121, 160
58		
Carceri (Balzana de') . . . . .		
36 n.		
Carie . . . . .		
19		
Castille . . . . .		
126		
Catalans 7, 16, 18, 22, 33 n., 58, 70, 123		
156, 157		
Catalogne (prieur de). . . . .		
88 n.		
Cattaro . . . . .		
158 n.		
Caucase . . . . .		
146		
Ceneda, en Vénétie (Gasbert, évê-		
que de) . . . . .		
107 n.		

**E**

Egypte 20, 21, 58 n., 82-85, 132, 133, 137, 138  
 Ephèse (émir d') 18, 35, 66, 86, 91, 92, 107, 119, 122, 129  
 Ephèse (archevêque latin d') . . . 91  
 Epire . . . . . 16, 137, 159  
 Espagne . . . . . 38  
 — (Louis d') . . . . . 62  
 Essedin Balaban . . . . . 89  
 Etschmiadzin . . . . . 136 n.

**F**

Famagouste . . . . . 19, 20  
 — (évêque de) . . . . . 130  
 Fazzolati . . . . . 99  
 Florence . . . . . 38, 64, 67, 156  
 Français . . . . . 138 n.  
 France . 23, 24, 28, 29, 32, 38, 42, 58, 60, 61, 74, 76, 82, 84, 86, 108, 118, 121, 126, 134, 139, 156.

**G**

Gaëte (Antoine, archevêque de) . 109, 146, 147  
 Galata 25, 96, 97, 98, 103, 106, 118, 124  
 Gaudioso (Dragonet de) . 86 n., 87 n.  
 Gayo (Johannes de) . . . . . 75 n.  
 Gênes, Génois. 11, 17, 21, 23, 37, 38, 51 n., 58, 64, 69, 71, 76, 83, 87, 106, 118-125. — Cf. Chio, Galata, Pera, Phocée.  
 Gênes (archevêque de) . . . . . 124  
 Genève (Hugues de) . . . . . 64  
 Géorgiens . . . . . 19 n.  
 Georgio (Pancrace) . . . . . 120 n.  
 Gerace (évêché de) . . . . . 117 n.  
 Gherardi (Barnabé), de Parme . 88, 89  
 Giustiniani (Pancrace) . . . . . 77  
 Goson (Dédodat de) . . . . . 73 n., 126  
 Gradenigh (Barthélemy) . . . . . 29  
 Grado (patriarche de) . . . . . 124  
 Grèce . . . . . 16, 21, 22, 79, 166  
 Grégoire (Saint) l'Illuminateur 136 n.  
 Grégoire X, pape . . . . . 116  
 Grenoble . . . . . 42, 73  
 Guy, roi d'Arménie, 139, 140, 145, 146  
 Guyenne . . . . . 58

**H**

Hellespont . . . . . 105  
 Henri (d'Asti) patriarche latin de Constantinople, 33, 37, 40, 52, 55-57, 61, 76 n., 121 n., 134, 157  
 Henri, moine . . . . . 98  
 Hésychastes (querelle des) . . . 112  
 Héthoun II, roi d'Arménie . . . 136  
 Hollande (comte de) . . . . . 58  
 Homère (manuscrit d') . . . . . 12  
 Hongrie, 30, 100, 153, 154, 158, 160, 162  
 Hongrois, . . . . . 75, 154, 155  
 Hospitaliers, v. notamment 19, 23, 24, 28, 32-38, 45, 59, 63, 69, 77-80, 84, 86-92, 107, 122-125, 149. Cf. Rhodes.  
 Hugues IV, roi de Chypre, 19, 28, 128-131  
 Humbert II, dauphin de Viennois, 42, 48 n., 58 n., 61-80, 84, 87, 92, 94, 95 n., 96, 101, 103, 107, 134, 164.

**I**

Illyrie . . . . . 159  
 Imbros . . . . . 79, 80, 103  
 Innocent VI, pape. . . . . 165 n., 167  
 Ionie . . . . . 18, 22, 39  
 Ionienne (mer) . . . . . 16  
 Irène (de Montferrat) impératrice 51, 100  
 Ismaïl, soudan d'Egypte. . . . . 84  
 Italie, 20, 36, 38, 65, 67, 100, 126, 134, 139, 156

**J**

Jacobites . . . . . 19, 139 n.  
 Jacques, catholico d'Arménie. . 141  
 Jean XXII, pape. 8-11, 21, 23-25, 29, 114, 145 n., 161, 167.  
 Jean V (Paléologue), empereur, 12, 15, 47, 50, 94, 102, 167  
 Jeanne, reine de Naples, 36, 117 n., 129, 153  
 Jérusalem (royaume et ville) . 7, 64  
 Id. (patriarche) . 58 n., 130, 149  
 Juifs . . . . . 148 n.

**K**

Karasi (émir de) . . . . . 18  
 Kermian (émir de) . . . . . 17  
 Khidr-beg, émir d'Ephèse. 18, 86, 89, 92

- Kisamos (Guillaume, évêque de) 107 n.  
 Kutayeh. . . . . 17  
 Kydones (Demetrius) . 117 n., 165 n.
- L**
- Labrunia (Conrad de). . . . . 51  
 Lajazzo . . . . . 20, 21, 85, 137, 148  
 Laodicée (Simon, évêque de). 120 n.  
 Lemnos . . . . . 17  
 Léon II, roi d'Arménie . . . . . 135  
 Léon V, id. . . . . 20, 133, 137, 140, 142  
 Lépante. . . . . 59, 158  
 Le Petit (Simon). . . . . 120 n.  
 Lesbos. . . . . 17, 44, 70 n., 103  
 Limisso (évêque de). . . . . 149  
 Lombardie. . . . . 32, 67  
 Londres. . . . . 134, 147  
 Louis de Bavière. . . . . 33, 58, 145 n.  
 Loyes (Pierre de). . . . . 64  
 Lucinges (Étienne de) . . . . . 64  
 Lusignan (dynastie des) . 19, 128, 131  
     Id. (Amaury de) . . . . . 138  
     Id. (Guy de). . . . . 152  
 Lycie. . . . . 19  
 Lydie. . . . . 22, 39  
 Lyon (concile de) . . . . . 50, 116
- M**
- Macédoine . . . . . 18, 102, 157, 159  
 Magnésie. . . . . 18, 55  
 Maquerii (Barthélemy) . . . . . 37 n.  
 Majorque . . . . . 153, 154, 155  
     Id. (Ferdinand, roi de) . 153 n.  
     Id. (Jacques de) . . . . . 153  
 Malvoisie . . . . . 71 n.  
 Mameluks. 20, 81-3, 85, 132, 133, 137,  
     148  
 Manazguerd . . . . . 141  
 Marignolli (Jean de). . . . . 30, 162  
 Marquesani (Raymond). . . . . 76 n.  
 Maronites . . . . . 139 n.  
 Marseille . . . . . 24, 58, 63, 64  
 Maures . . . . . 62  
 Mekhitar, catholicos d'Arménie. 140,  
     142, 149  
 Mentesché (émir de) . . . . . 18 n.  
 Mésopotamie. . . . . 136  
 Mézières (Philippe de). . . . . 73  
 Michel Paléologue, empereur. 15, 27,  
     110, 116, 167
- Milan . . . . . 33, 38, 64, 78  
 Millet. . . . . 122  
 Mineurs (Frères) . . . . . 30, 53, 66, 82, 83,  
     98, 144, 160  
 Mithra. . . . . 16, 152  
 Mitylène . . . . . 17, 24  
     Id. (archevêque latin de) 66 n.,  
     68  
 Modon . . . . . 71 n., 154 n.  
 Mohammed, émir d'Aidin. . . . . 18  
 Mohammed el Nasir, Soudan  
     d'Égypte . . . . . 82  
 Mongols. . . . . 20, 30, 136, 162  
 Montferrat . . . . . 100  
     Id. (Guillaume de) . . . . . 51  
     Id. (Jean de). . . . . 101  
 Montpellier. . . . . 58  
 Morée . . . . . 7, 8, 21, 64, 152, 153, 155  
 Murta (Jean de) . . . . . 119 n.  
 Mysie . . . . . 18
- N**
- Naples. 16, 36, 45, 61, 75, 82, 153, 157,  
     158  
 Narbonne . . . . . 58, 130  
 Naupacte . . . . . 121, 154 n.  
 Nauplie . . . . . 156 n.  
 Navarre. . . . . 126, 127  
 Nasir, Soudan d'Égypte. . . . . 85  
 Négrepont, v. notamment 8, 18, 21,  
     23, 26, 33-36, 38, 53-56, 59, 63, 68-71,  
     120, 121  
 Neopatras . . . . . 121  
 Nersès . . . . . 139, 141  
 Nestoriens . . . . . 19 n., 139 n.  
 Nice. . . . . 58, 76  
 Nicéphore Gregoras . . . . . 112-115  
 Nicomédie . . . . . 17  
 Nicosie . . . . . 130, 131, 139 n., 149  
 Nisyros . . . . . 19  
 Noire (Mer). . . . . 21, 99  
 Norvège. . . . . 126
- O**
- Olon . . . . . 154 n.  
 Omour-beg. 18, 24, 35, 39-41, 44, 53,  
     55-57, 73, 77, 86, 88, 92, 94, 103, 122,  
     165  
 Orkhan . . . . . 17, 25, 77, 102, 103, 151  
 Oschin, roi d'Arménie. . . . . 139 n.  
 Ostie (évêque d') . . . . . 89 n.

Ottomans . . . . 17, 25, 77, 103  
 Ourmiah (évêque d') . . . 139, 142

**P**

Padoue . . . . . 160  
 Pafos (évêque de) . . . . 130, 149  
 Palamas . . . . . 112, 113, 115-117  
 Paléologue (famille des) . . . 159  
 Id. (Théodore). 51, 100, 101,  
 v. Jean et Michel.  
 Palestine . . . . . 7, 19, 81, 83  
 Pallène. . . . . 55  
 Palu (Pierre de la) sénéchal de  
 Beaucaire. . . . 58, 59, 70, 95, 107  
 Palu (Pierre de la) patriarche de  
 Jérusalem . . . . . 58 n.  
 Pamphile . . . . . 49  
 Paris. . . . . 134, 147  
 Patras 59, 70, 121, 154 n, 157 n., 158  
 Pékin. . . . . 30, 162  
 Pepoli (Tadeo de) . . . . . 38  
 Pera . . . . . 51, 53, 158  
 Peregrinus de Saxonie . . . 160 n.  
 Pergame. . . . . 18  
 Pérouse . . . . . 38, 64, 74, 122  
 Perse. 20, 30, 135-137, 144-146, 162  
 Pertuxo (François de) . . . 102, 109 n.  
 Pétrarque . . . . . 12, 62, 117 n.  
 Philadelphie. . . . . 41, 165  
 Philippe VI, roi de France. 11, 23, 25,  
 29, 60, 61, 163  
 Phocée . . . . . 17, 44, 73, 87, 103  
 Phrygie . . . . . 17  
 Picardie. . . . . 74  
 Piccamiglio (Conrad) . . . 37 n., 60  
 Piémont . . . . . 101  
 Pierre, fils du roi de Chypre . . 129  
 Pierre (Adalbert de la), seigneur  
 de Rochemaure et chanoine de  
 Viviers . . . . . 33  
 Pilati . . . . . 73  
 Pisano (Nicolas) . . . . . 70, 95, 107, 120 n.  
 Pisans . . . . . 23  
 Pise . . . . . 38, 58, 64, 69  
 Pistoie . . . . . 65  
 Platon . . . . . 113  
 Poitiers (bataille de). . . . 154 n.  
 Pologne . . . . . 30, 162  
 Prêcheurs (Frères) 53, 79, 118, 144  
 Provençaux . . . . . 7  
 Provence . . . . . 59, 128, 139, 147, 158

**R**

Raguse . . . . . 158 n., 160  
 Regio (Percival de) . . . . 132 n.  
 Reims . . . . . 79  
 Revel (Raynaud de) . . . . . 64  
 Rhodes, v. notamment 8, 11, 19, 22-25,  
 61, 77, 79, 95, 103, 106, 125-128, 131,  
 134, 146 n., 148  
 Robert, roi de Naples 16, 23, 32, 36, 82  
 139 n.  
 Rochette (Edouard de la) . . . 46  
 Rochette (Isabelle de la) 46, 51, 109 n.  
 Roger (Pierre), archevêque de Rouen  
 (Clément VI) . . . . . 29  
 Romagne . . . . . 156  
 Romanie 22, 61, 122 n., 127, 152, 163,  
 168  
 Rome 26, 62, 67 n., 115, 135, 137, 138,  
 144  
 Roupénides . . . . . 135-138  
 Royn (Guillaume de). . . . . 62  
 Russie . . . . . 30

**S**

Saint-Flour (diocèse de). . . . 102  
 St-Germain (Philippe de) 46, 48, 50, 51  
 Saluces . . . . . 58 n., 78  
 Sanche, reine de Naples. . . 36, 82, 153  
 San-Severino (Robert de) . . . 75  
 Sanudo (Janvillus) . . . . . 36  
 Sarges (Grégoire de) . . . 134, 140, 145  
 Saroukhan (émir de) 18, 24, 25, 41, 55  
 Sarrasins . . . . . 21  
 Satalia . . . . . 19  
 Savote . . . . . 27, 45-47, 51, 53, 100, 109  
 — (Aymon, comte de) . . . . 58  
 — (Jacques de) . . . . . 101, 153  
 — (Philippe de) . . . . . 58 n., 153 n.  
 Savone . . . . . 76 n.  
 Scala (della) . . . . . 38  
 Sclavonie . . . . . 160  
 Scutari . . . . . 102, 159  
 Seldjoukides . . . . . 17, 135  
 Séleucie (archevêque de) . . . 146 n.  
 Serbes, Serbie 25, 43, 100, 151, 157-161,  
 166  
 Séverac (Jourdain de) . . . . 61 n.  
 Sicile . . . . . 16, 25, 76  
 Sienne . . . . . 38, 64, 67  
 Sigeros (Nicolas) 12, 102, 106, 109 n.,  
 117 n.

Sion (montagne de) . . . . . 83  
 Sis. 135-138, 140, 141, 145, 146, 149, 150  
 Smyrne, 12, 18, 23, 35, 40-44, 55-62,  
 65 67, 81, 86, 87, 103, 121, 134, 164, 165  
 Smyrne (archevêque latin de) 88, 89,  
 91, 167  
 Smyrne (capitaine de) . . . . . 149  
 Spanopoulos (Georges) . . . . . 102  
 Spolète . . . . . 128  
 Steno (Jean) . . . . . 120 n.  
 Suède . . . . . 126  
 Sultanich (archevêque de) . . . . . 146  
 Syrie 7, 20, 21, 81, 83, 85, 86 n., 131,  
 133, 136

**T**

Tarente (maison de) . . . . . 16, 98, 152  
 Id. (Phillippe de) 16, 22, 36, 139 n.  
 Id. (Robert de) 16, 36, 61, 152, 153-  
 155  
 Tartares . . . . . 8, 30, 69, 71, 83, 162  
 Tauris (évêque de) . . . . . 146  
 Térrouane (Raymond Saquet, évê-  
 que de) . . . . . 59, 60, 61, 121, 123  
 Thasos . . . . . 17  
 Thèbes . . . . . 70, 121, 157 n.  
 Thessalie . . . . . 16, 22, 157, 159  
 Thessalonique . . . . . 12, 49, 51, 117 n.  
 Thomas (Saint) d'Aquin. . . . . 117 n.  
 Thrace . . . . . 18, 41, 44, 55, 77, 102, 105  
 Tiflis . . . . . 146  
 Togoun Timour . . . . . 30  
 Toscane . . . . . 66, 67  
 Tour (Guy de la) . . . . . 70 n.  
 Trébizonde . . . . . 156  
 Trèves (archevêque de) . . . . . 76 n.  
 Tripoli (comte de) . . . . . 129  
 Turcs, v. notamment. 17-20, 28, 30, 31,  
 41, 53, 55, 61, 82, 88, 92, 97, 102, 105,  
 119, 120, 165, 167

**U**

Urbain V, pape . . . . . 8, 167  
 Uzbeg, khan des Mongols . . . . . 30

**V**

Valence (Antoine de). . . . . 134  
 Valois (les) . . . . . 163  
 Id. (Catherine de) 16, 22, 36, 59,  
 152, 153  
 Id. (Charles de) . . . . . 22  
 Van (lac de) . . . . . 136 n.  
 Varambon (seigneur de) 58, v. Pierre  
 de la Palu.  
 Varilhes (Henri de) . . . . . 64  
 Venise, Vénitiens, v. notamment, 11,  
 12, 18, 21 27, 38 et s., 43, 63, 64, 68,  
 73, 75, 83-85, 90, 99, 119-125, 154, 158  
 Venturinus de Bergaine. . . . . 67  
 Vérone . . . . . 33, 38, 64  
 Vienne (archevêque de) . . . . . 62  
 Viennois, 11, Cf. Humbert.  
 Vignosi (Simon) . . . . . 71-74, 87 n.  
 Villehardouin (Isabelle et Marguerite  
 de). . . . . 153  
 Villeneuve, près d'Avignon. . . . . 128  
 Villeneuve (Héliou de) . . . . . 28, 126  
 Visconti . . . . . 38, 78  
 Vlachie . . . . . 158  
 Volga . . . . . 30  
 Volo (golfe de) . . . . . 157

**Z**

Zaccaria . . . . . 17, 71  
 Id. (Martin) 36-40, 53 57, 60, 76 n,  
 87  
 Id. Octavien) . . . . . 87, 89  
 Id. (Paléogogue) . . . . . 37 n.  
 Zara . . . . . 68 n., 158  
 Zeno (Nicolas) . . . . . 84  
 Zeno (Pierre) . . . . . 38, 39, 57



## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION. — Les Affaires d'Orient dans les lettres des papes d'Avignon : le Registre « de Negociis Tartarorum et aliorum Infidelium. » . . . . .	7
CHAPITRE PREMIER. — La cour d'Avignon et les affaires orientales à l'avène- ment de Clément VI (1342) . . . . .	15
CHAPITRE II. — Formation de la ligue navale ; prise de Smyrne. — Premiers rapports avec les Grecs (1342-1344). . . . .	32
CHAPITRE III. — La revanche de l'émir : les chefs latins surpris et tués. — Croisade du dauphin Humbert (1345-1347) . . . . .	55
CHAPITRE IV. — Les relations pacifiques des Latins avec les Musulmans d'Égypte et d'Asie Mineure. — Négociations de 1348-1349 avec l'émir d'Ephèse . . . . .	81
CHAPITRE V. — Clément VI et Cantacuzène . . . . .	94
CHAPITRE VI. — Fin de la ligue latine. Relations ordinaires du Saint-Siège avec les Hospitaliers et le royaume de Chypre . . . . .	119
CHAPITRE VII. — Le Saint-Siège et les Arméniens de Cilicie . . . . .	133
CHAPITRE VIII. — Affaires secondaires. Rapports avec l'Achaïe latine et la Serbie. Dernières lettres aux Tartares. . . . .	151
CONCLUSION . . . . .	162
APPENDICE (documents inédits) . . . . .	173
BIBLIOGRAPHIE . . . . .	179
TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS PROPRES . . . . .	183

*Vu et lu,*  
En Sorbonne, le 25 Janvier 1904,  
par le Doyen de la Faculté des Lettres  
de l'Université de Paris.  
A. CROISSET.

*Vu et permis d'imprimer :*  
Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris,  
L. LIARD.



---

LILLE. — IMPRIMERIE LE BIGOT FRÈRES

---

1

